
ANCIENT FRENCH ARCHIVES

OR

EXTRACTS

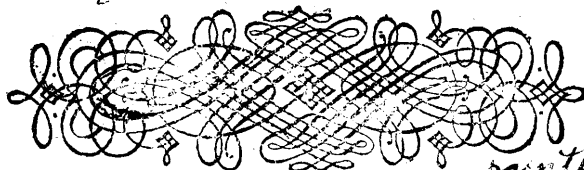
From the Minutes of Council

Relating to the Records of Canada

While under the Government of France.

Louis Langue vol. 1848

Montreal 1857



quebec... printed

Samuel Neilson

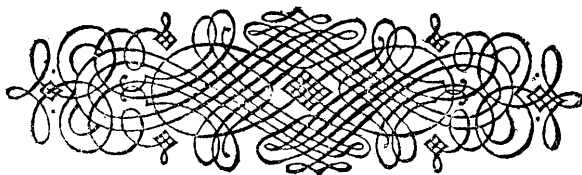
QUEBEC.....PRINTED BY SAMUEL NEILSON,.....M.DCC.XCI.

ANCIENNES Archives Françaises,

O U

EXTRAIT Des Minutes du Conseil

Qui concernent les Régîtres du Canada
lorsqu'il étoit sous le gouvernement de France.



A QUEBEC.....CHEZ SAMUEL NEILSON,.....M.DCC.XCI.

ANCIENT FRENCH ARCHIVES.

OR

EXTRACTS FROM THE MINUTES OF COUNCIL

Relating to the Records of CANADA while under the Government of France.

THURSDAY, 27TH. DECEMBER, 1787.

IT is ORDERED by HIS LORDSHIP, with the advice of the Council, that Messrs. *Dunn, Mabane, De Lery and Grant* at Quebec, and the Gentlemen of the Board at Montreal, or any three of them in each district, be a Committee to inquire into the State and Condition of the ancient Records of the Province, and in what places they are deposited, and to report thereupon to HIS LORDSHIP with all convenient Speed.

THURSDAY, 19TH JUNE, 1788.

ORDERED by HIS LORDSHIP, with the advice of the Council, respecting the ancient Records and Papers in the public offices, that the Committees charged to report their state and condition extend their Inquiries to the nature of the contents of the several Books, the period each Volume includes, its folios or pages, its blanks, its index, and external marks and distinctions, its actual condition or state of preservation, its authenticity, and to what office it appertained, and its present place of deposit; and to all such other inquires as may occur to the Committees to be pertinent, relative to all public papers prior to the conquest.

MONDAY, 12TH. APRIL, 1790.

HIS LORDSHIP communicates to the board the result of the order of the 27th December 1787, respecting the condition of the ancient French records, comprised in two Reports by *Mr. Dunn* from the Committee charged to inspect those found in the district of Quebec, as well as the representation from *M. De Belesfre* chairman of the committee charged to inspect those found in the district of Montreal.—ORDERED that the said reports and representation be entered in the minutes, and it is referred to a committee of the whole council to report what may be necessary for the future disposition of the said records; HIS LORDSHIP at the same time recommending it to the council, to consider what in particular may be more immediately expedient, as to such parcels thereof as appear to concern the ancient jurisdiction of Three-Rivers, and to redeem those that relate to Montreal from their present dangerous condition.

MONDAY, 4TH JANUARY, 1791.

Read a further report respecting the French records at Montreal in execution of the order of the 27th December, 1787.

HIS LORDSHIP recommends to the consideration of the Council, what course may be expedient respecting the ancient records, in pursuance of the late Act or Ordinance for rendering these Archives useful and safe.

Ordered by His Lordship, with the advice of the Council, that the Clerk cause the several Orders, together with so much of the reports and proceedings on this subject as may be necessary and useful for the information of the public, to be printed in both languages, and that a sufficient number of copies be transmitted to the several Sheriffs to be by them distributed among

ANCIENNES ARCHIVES FRANÇAISES.

OU

*EXTRAIT DES MINUTES DU CONSEIL, qui concernent
les Régîtres du CANADA lorsqu'il étoit sous le Gouvernement de France.*

JEUDI, LE 27 DECEMBRE, 1787.

IL EST ORDONNÉ par son Excellence, de l'avis du Conseil, que *Messieurs Dunn, Mabane, De Léry* à Québec, et les Messieurs du Conseil à Montréal, ou aucuns trois d'eux dans chaque District, forment un Comité pour enquéir sur l'état et la condition des Anciens Régîtres de la Province, et dans quel endroit ils sont déposés, et en faire le rapport à son Excellence avec toute l'expédition convenable.

JEUDI, LE 19 JUIN, 1788.

ORDONNÉ par son Excellence, de l'avis du Conseil, quant aux Anciens Régîtres et Papiers dans les Offices Publics, que les Comités chargés de faire leur rapport sur leur état et condition, étendront leurs enquêtes à la nature du contenu des différens Livres, l'espace de tems que chaque volume renferme, les foïds ou pages, ses blancs, son index et ses marque. et distinctions extérieures, sa condition actuelle ou son état de conservation, son authenticité, et à que Office il appartenoit, et l'endroit actuel où il est déposé; et à toutes et telles autres enquêtes que les Comités pourront trouver pertinentes, relativement à tous Papiers Publics avant la Conquête.

LUNDI, LE 12 AVRIL, 1790.

SON EXCELLENCE communique à l'Assemblée du Conseil le résultat de l'ordre du 27 Décembre 1787, quant à la condition des anciens Régîtres François, compris dans deux rapports par Mr. *Dunn* du Comité chargé d'examiner ceux trouvés dans le District de Québec, ainsi que la représentation de Mr. *de Bellefleur* Président du Comité chargé d'inspecter ceux trouvés dans le District de Montréal. — **ORDONNÉ** que les dits rapports et la représentation soient entrés sur les minutes, et il est referé à un Comité de tout le Conseil de rapporter ce qui peut-être nécessaire, pour la disposition à venir des dits Régîtres; son Excellence en même tems recommandant au Conseil, de considérer particulièrement ce qui peut être plus expédient immédiatement, quand à telle partie d'iceux qui paroît concerner l'ancienne Jurisdiction des Trois Rivières, et afin de retirer ceux qui concernent Montréal, de leur dangereuse condition actuelle.

LUNDI, LE 4 JANVIER, 1791.

Lû un nouveau Rapport concernant les Régîtres François à Montréal, en exécution de l'ordre du 27 Décembre, 1787.

SON EXCELLENCE recommande à la considération du Conseil, quel moien peut être expédient quant aux anciens Régîtres, en conséquence du ci-devant Acte ou Ordonnance qui rend ces Archives utiles et sûres.

ORDONNÉ par son Excellence, de l'avis du Conseil, què le Greffier fera imprimer dans les deux langues les différens ordres et autant des Rapports et Procédés, sur cet objet qui peuvent être nécessaires et utiles pour l'information du Public, et qu'un nombre suffisant de copies seront transmises aux différens Sheriffs qu'ils distribueront parmi les Magistrats de leurs Districts respectifs

among the magistrates of their respective districts; And that it be referred to the Chief Justice, Messrs. *Pownall, Grant, De Lery* and *Baby*, to report what shall appear to them to be further necessary in pursuance of the said Act or Ordinance: and the same Committee are charged to superintend the selection from the reports and proceedings above directed to be published.

FRIDAY, 28TH. JANUARY, 1791.

Read a Report from the committee charged with the course to be pursued respecting the French Archives;

Ordered by His Lordship, with the advice of the Council, that the said Committee be authorised, under the hand of their Chairman, to demand the removal of any of the ancient French Archives, now in the district of Quebec, to which the Act relates, passed in the thirtieth year of His Majesty's reign, intitled, "An Act or Ordinance for the better preservation and due distribution of the Ancient French Records." from any deposit in which they now are, to the Secretary's office, that they may be the more conveniently inspected by the said committee, and that they remain there, under the care of the Secretary of the Province, until further report and order shall be made and taken respecting the same; and that the said committee have authority in the interim, to adjust the mode of such removal, and what may be necessary to discharge the present keepers of the said Archives so to be removed, and to charge the Secretary with the safe custody of the same, and for permitting such access to them by the present keepers thereof, as may be consistent with their duty and rights of office, until such conclusive orders respecting the permanent disposition of the said Archives shall be made, as by the Act or Ordinance aforementioned is authorised and directed; of which the said Secretary, the Clerks of the Common-Pleas of the district of Quebec, and all persons possessed of any of the said Archives are to take notice and govern themselves accordingly.

REPORT OF THE COMMITTEE FOR THE DISTRICT OF QUEBEC.

TO HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER

Governor in Chief &c. &c. &c.

The Committee for the district of Quebec, consisting of Messrs. *Dunn, Mabane, De Lery* and *Grant*, appointed by Your Excellency to inquire into the state and condition of the ancient records of the Province, having gone through the examination of all such as have come to their knowledge, humbly lay before Your Lordship a fair copy of the Journals of their proceedings, which they pray may be taken as their report thereon; and the committee humbly suggest, that in their opinion, to compleat this work, it will be necessary to employ one or more skilful and careful persons to make out lists of all the Decrets, arrears and Ordinances of the King, the superior council and intendants, with a reference therein to the books and pages where they are entered. All which is nevertheless most humbly submitted to Your Lordship's great wisdom.

By order of the committee,

QUEBEC, 17th. March, 1790.

THOMAS DUNN, *Chairman*.

ABSTRACT OF THE JOURNALS OF THE COMMITTEE, VIZ.

The Chairman laid before the Committee the following Lists.

- 1st. An inventory from the Secretary of the Province of the French books of record and public papers in his possession.

2d.

pectifs et qu'il sera référé au *Juge en Chef, Messieurs Pownall, Grant, de Léry et Baby*, de rapporter ce qu'il leur paroitra d'avantage nécessaire en exécution du dit Acte ou Ordonnance ; et le même Comité est chargé de surveiller au choix des parties des Rapports et Procédés qui ont été ci-dessus ordonnées être publiées.

VENDREDI, LE 28 JANVIER, 1791.

Lû un Rapport du Comité chargé des moyens que l'on doit suivre quant aux Archives Françaises.

ORDONNÉ par son Excellence, de l'avis du Conseil, que le dit Comité fera autorisé sous le seing de son Président, de demander le changement et la translation d'aucune des anciennes Archives Françaises actuellement dans le District de Québec, auxquelles se rapporte le dit Acte passé dans la trentième année du Règne de sa Majesté, intitulé, "Acte ou Ordonnance pour la "meilleure conservation et la juste distribution des anciennes Archives Françaises," d'aucun dépôt dans lequel ils sont actuellement, au Bureau du Secrétaire, afin qu'elles puissent être plus convenablement inspectées par le dit Comité, et d'y rester sous la garde du Secrétaire de la Province, jusqu'à ce qu'un plus ample Rapport et un ordre soient faits quant aux dites Archives ; et que le dit Comité aura l'autorité dans l'interim, de dresser la manière de telle translation, ce qui peut être nécessaire pour décharger les gardiens actuels des dites Archives qui doivent être ainsi transportées, et de charger le Secrétaire de la garde sûre d'iceux, et pour permettre tels accès aux dites Archives par les gardiens actuels d'icelles, qui peut consister avec leur devoir et leurs droits d'Office, jusqu'à ce que tels ordres décisifs quant à la disposition permanentes des dites Archives, seront donnés, comme il est autorisé et ordonné par l'Acte ou Ordonnance ci-devant mentionné ; dont le dit Secrétaire, les Greffiers des Plaidoyers-communs du District de Québec, et toutes personnes aiant en leur possession aucune des dites Archives, doivent prendre connoissance et se conduire conformément.

RAPPORT DU COMITÉ POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC

A SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER

Gouverneur en Chef, &c. &c. &c.

LE Comité pour le District de Québec composé de *Messieurs Dunn, Mabane, de Léry et Grant*, nommé par Votre Excellence pour enquérir sur l'état à la condition des anciens Régîtres de la Province, après avoir examiné tous ceux qui sont venus à sa connoissance, soumet humblement devant Votre Excellence une copie des journaux de ses procédés, qu'il prie d'être regardés comme son rapport sur les dits anciens Régîtres ; et le Comité suggère humblement, que suivant son opinion, il sera, pour compléter cet ouvrage, nécessaire, d'employer une ou plusieurs personnes éclairées et attentives pour dresser des listes de tous les Décrets, Arrêts et Ordonnances du Roi, du Conseil Supérieur et des Intendants, avec une référence y incluse aux livres et pages où ils sont enrégistrés. Le tout néanmoins très humblement soumis à la profonde sagesse de Votre Excellence.

Par Ordre du Comité, — QUÉBEC, le 17 Mars, 1790.

(Signé)

THOMAS DUNN, Président.

EXTRAIT DU JOURNAL DU COMITÉ

Le Président a mis devant le Comité les Listes suivantes :

1^{ère}. Un inventaire du Secrétaire de la Province des livres Français enrégistrés et des Papiers publics en sa possession. 2^{de}.

- 2d. An inventory of the English books and papers in the office of secretary and register of the Province.
- 3d. A list of the records in the possession of *Peter Lewis Panet*, Clerk of the Court of Common Pleas and of the prerogative.
- 4th. Return of the records in the custody of *David Lynd* as clerk of the Common-Pleas, register of the prerogative court, register of Vice-Admiralty, and clerk of the peace.
- 5th. List of public records in the Council-office.
- 6th. List of Registers in the Terrar-Office, in the possession of *Francis Joseph Cugnet* clerk of the Terrars.
- 7th. List of *Adjudications par forme de Licitation* in the Court of Common-Pleas, in the possession of *Peter Lewis Panet*.

The committee proceeded to the examination of the first book in Mr. Secretary *Pownall's* Inventory, a folio in the French language, bound in calf, in bad condition and much worn, in one end of this book, comprised of ninety-six leaves, to which Mr. *Pownall* has made an index, it is lettered A. INS. CONS. s. 1663 A 1682 N^O 1. Beginning with the King's Edict creating the supreme council dated 1st. April 1663, and ends on the ninety-sixth leaf with the process verbal of the superior council concerning the *Radañion* of the *Code Civil* or Ordinance of Lewis the fourteenth of April 1667;—its general contents are, the resignation of the *Grant* of Canada by the West-India company, and the King's acceptance thereof.—The King's commissions and instructions to his governors and intendants, commissions to Judges, Notaries &c. Declarations, Arrêts, Ordinances, Letters Patent, Concessions and Regulations; also Donations, Marriage Contracts, and other Instruments of a public and private nature; In this part of the book the Acts are authenticated by the signatures of Clerks of the council, and the last or ninety-sixth leaf is signed by *Montieur Dupont* a member of said council.

N. B. The whole book or Register contains 376 leaves, including the former 96 leaves, and begins at the other end of the book with an Arrêt of the superior council ordering the registration and publication of the King's Edict of the 1st. April 1663 creating the superior council for New France, to be held at Quebec, and ends on the 281st. leaf, with an interlocutory judgment dated 19th. December 1676 upon a petition of *Francis Noir Roland*, complaining of his curate refusing him absolution.—This book or register is authenticated by the certificate of the governor *Comte De Frontenac*, on the first page as follows marked F. F.

“ The present register of the sovereign council containing three hundred and seventy-six leaves was this day marked, *Ne varietur*, on the first and last leave by us *Louis de Buade de Frontenac*, knight, count of Paluan, one of His Majesty's council, His Majesty's governor and intendant general in New France, Quebec, the fifteenth January one thousand six hundred and seventy-five.
FRONTENAC.”

The entries in general throughout this end of the book are authenticated by the Governor, Bishop, Intendant, Councillors or clerk of the council; and the last or 281st. leaf is signed by *Duchéneau* Intendant and by *Dupont* member of the council—Its general contents are a variety of orders, regulations, Ordinances, judgments civil and criminal of the superior council, licitations and adjudications of crown estates, representations to the King and his ministers upon various subjects.

Note—The 23d. leaf is loose, one side of the 24th. leaf is erased by order, and signed *Croty*. Courcelle and Talon, the second side of the 24th. and the whole of the 25th. leaf is blank,

- 2de. Un inventaire des Livres et Papiers Anglais dans l'Office du Secrétaire et Greffier de la Province.
- 3me. Etat des Régîtres en la possession de Pierre Louis Panet, Greffier de la Cour des Plaidiers-Communs et Prérrogatif.
- 4me. Retour des Régîtres en la garde de David Lynd comme Greffier de la Cour des Plaidiers-Communs, Greffier de la Cour des Prérrogatives, Greffier de la Cour de Vice-Amirauté et Greffier de la Paix.
- 5me. Liste des Régîtres publics dans l'Office du Conseil.
- 6me. Etat des Régîtres de Greffe du Terrier en la Possession de François Joseph Cugnet, Greffier du Terrier.
- 7me. Etat des adjudications par forme de Licitations à la Cour des Plaidiers-communs en la possession de Pierre Louis Panet.

Le Comité a procédé à l'examen du premier Livre dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall, en in folio en langue Française, relié en veau dans un mauvais état et bien usé, au commencement de ce Livre, par un bout contient quatrevingt feuilles, pour lesquels Mr. Pownall a fait un index * il est marqué au dos A. INS. CONS. S. 1668 à 1682 N° 1. commençant par l'Edit du Roi qui érige le Conseil Supérieur daté du 1er. Avril 1663 et finit sur la quatrevingt-seizieme feuille par le Procès Verbal du Conseil Supérieur concernant la rédaction du Code Civil ou Ordonnance de Louis quatorze d'Avril 1667, le contenu en général de cette partie, sont la résignation de la Concession du Canada par la Compagnie des Indes et l'acceptation de cette résignation par le Roi.—Les Commissions et Instructions du Roy aux Gouverneurs et Intendants, Commissions aux Juges, Notaires, &c. Déclarations, Arrêts, Ordonnances, Lettres Patentes, Concessions et Réglemens, aussi des Donations, des Contrats de Mariage et autres Actes d'une nature publique et privée, dans cette partie du Livre les Actes sont authentiqués par les signatures des Greffiers du Conseil et la dernière ou la quatrevingt-seizieme feuille est signée par Monsieur Dupont un Membre du Conseil.

N. B. Tout le Livre ou Régître contient 376 feuilles, y comprises les quatrevingt-seiziemes feuilles, et commence à l'autre fin du Livre, par un Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne l'enrégistrement et la Publication de l'Edit du Roi du 1er Avril 1663 qui érige le Conseil Supérieur pour la Nouvelle France, qui se tiendra à Québec, et finit à la 281me feuille, par un jugement interlocutoire daté du 19 Décembre 1676 sur une Requête de François Noir Roland, se plaignant du refus que lui faisoit le Curé de l'absolution—Ce Livre ou ce Régître est authentiqué par le Certificat du Gouverneur Comte de Frontenac, sur la premiere page comme suit, marqué F. F.

“ Le présent Régître du Conseil Souverain contenant trois cens soixante et seize feuillets a été
 “ ce jour paraphé *ne varietur* par premier et dernier, par nous Louis de Buade de Frontenac Che-
 “ vallier Comte de Paluan, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur et Intendant Géné-
 “ ral pour sa Majesté, en la Nouvelle France, Québec le quinzieme Janvier Mille fix cents
 “ soixante et quinze.”

“ FRONTENAC.”

Les Enrégistremens en général dans toute cette partie du Livre sont authentiqués par le Gouverneur, l'Evêque, l'Intendant, les Conseillers ou Greffier du Conseil, et la dernière ou la 281me feuille est signée par Duchesneau Intendant et par Dupont Membre du Conseil,—son contenu en général est une diversité d'ordres, réglemens, Ordonnances, Jugemens, Civils et Criminels des Conseils Supérieurs, des licitations et adjudications des biens de la Couronne, des représentations au Roy et les Ministres sur différens fujets.

Remarque.—La vingt-troisième feuille est détachée, un côté de la vingt-quatrième feuille est raturée par ordre, et signée Cressy, Courcelle et Talon, le second côté de la vingt-quatrième feuille, et le tout de la vingt-cinquième feuille est blanc.

B. N^o 2. Lettered INS. CONS. S. 1679 to 1705.

This book has a detached index, begins with the King's Edict of April 1663 creating the sovereign council contained on three pages of parchment, the remainder of this book is common paper and contains in the whole, including the above Edict, 164 written leaves, and three blank leaves at the end of the book; this book is in tolerable good order bound in calf, the first entry upon paper on the third leaf is a grant of the *Isles et Isles de Mingan* to Jacques de la Lande and Louis Joliet, and the last entry on the leaf 164 is a commission appointing *Mr. de Monseignat* clerk of the superior council in lieu of *Monfr. Peuvret*; The entries in this book are signed by the clerks of the council, and the last page by *Dupont* a member of the council. Its general contents are arrets, edicts, Ordinances, and orders of the French King and other state papers, arrets of the superior council at Quebec, grants of land by the governor and Intendant and confirmations by the King; commissions to officers of government &c. and re-annexations of lands to the crown.

Note.—The 108th. leaf is loose.

C N^o 3. INS. CONS. S. 1704 a 1714.

This book is bound in calf and in good condition, containing 94 leaves with a fixed index. Begins with the Kings order concerning the mode of proceeding in the superior council dated 18th. June 1704, and ends with the Kings edict of the establishment of Louisiana, dated the 14th. September 1712, general contents the same as letter B, and authenticated by the signature of the clerk of the council.

D N^o 4. INS. CONS. S. 1714 a 1718.

This book is bound in calf and in good condition, containing 93 leaves with a fixed index exclusive of the title-page, signed *Begon intendant* on which is the following certificate.

"The present register containing ninety-three leaves, this leaf not included, has been noted and marked by us intendant of Justice, Police and Finance in New France, serving for the registration of all the arrets, Ordinances, edicts, letters patent of His Majesty, at the office of the superior council of this country, Done at Quebec the twenty-eighth July, one thousand seven hundred and fourteen.
BEGON."

It begins with a deed of gift from the King of three thousand livres per annum to the cathedral of Quebec, dated September 1713, and ends with the King's brevet of ratification of a grant by the governor and intendant, for a piece of ground in Quebec to *Marianne Rivert Widow Dumontier* dated 26th. January 1717, contents the same as the foregoing, authenticated by the clerk of the council, and the first and last act signed by *Begon* intendant.

E N^o 5. INS. CONS. S. 1718 a 1722.

This book is bound in calf and in good condition, contains 137 leaves with a fixed index exclusive of the title-page signed *Begon*. Begins with the King's declaration 21st. March, 1718, reducing the card-money of Canada to half its value, and ends with the King's regulation for granting of seats in the churches in Canada; Its contents and authenticity the same as the foregoing book.

F N^o 6. INS. CONS. S. 1722 a 1731;

This book is bound in calf, contains 179 leaves with a detached index, exclusive of the title page as in letter E, said to contain 181 leaves but there are only 179. It begins with the commission of councillor to *Mr. Lanoulier* of the 20th. February, 1722, and ends on the 176th. leaf with an extract from the registers of the King's council of state upon a petition of *François*

B. N° 2. Marqué INS. CONS. S. 1679 à 1705.

Ce livre a un index détaché, il commence par l'Edit du Roy d'Avril 1663 qui érige le Souverain Conseil contenu sur trois pages de parchemin, le reste de ce livre est de papier commun et contient en tout, en y comprenant le dit Edit, 164 feuilles écrites et trois feuilles en blanc à la fin du livre—ce livre est dans un assez-bon état, relié en veau, le premier enrégistrement sur papier sur la troisième feuille est une concession des Isles et Îlets de Mingan à Jacques De La Lande et Louis Joliet, et le dernier enrégistrement sur la feuille 164 est une commission qui nomme Monfr. de Montégnat Greffier du Conseil Supérieur au lieu de Mr. Peuvret, les enrégistremens dans ce livre sont signés par les Greffiers du Conseil, et la dernière page par Dupont un membre du Conseil, il contient en général des arrêts, des édits, des Ordonnances, et ordres du Roi de France et autres papiers d'état, des arrêts du Conseil Supérieur à Québec, des concessions de terre par le Gouverneur et l'Intendant et des ratifications par le Roy; des commissions aux officiers du Gouvernement, &c. et des réunions des terres à la Couronne.

Remarque.—La 108me feuille est détachée.

C. N° 3 INS. CONS. S. 1704 à 1714.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contenant quatrevingt quatorze feuilles avec un index y attaché; il commence par l'ordre du Roy concernant la manière de procéder dans le Conseil Supérieur daté du 18 Juin 1704, et finit par l'Edit du Roy de l'établissement de la Louisiane, daté du 14 Septembre 1712.—Ce qui est contenu en général est la même chose que le livre lettre B. et authentiqué par la signature du Greffier du Conseil.

D. N° 4 INS. CONS. S. 1714 à 1718.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contenant quatrevingt treize feuilles avec un index y attaché, exclusivement de la page du titre signée Begon Intendant sur laquelle est le certificat qui suit :

“ Le présent Régistre contenant quatre-vingt treize feuillets, celui-ci non compris, a été
“ coté et paraphé par nous Intendans de justice, police et finance en la Nouvelle France pour
“ servir à enrégistrer tous les arrêts, ordonnances, édits, lettres Patentes de sa Majesté, au
“ Greffe du Conseil Supérieur de ce Païs, fait à Québec, le 25 Juillet, 1714.

(Signé)

“ B E G O N .”

Il commence par un contrat de don du Roy de trois mille livres par an à la Cathédrale de Québec daté de Septembre 1713 et finit avec le Brevet du Roi de ratification d'une concession par le Gouverneur et l'Intendant pour un lopin de terre dans Québec à Marianne Rivert veuve Dumontier daté du 26 Janvier 1717, le contenu est le même que celui ci-devant authentiqué par le Greffier du Conseil; et le premier et le dernier acte signés par Begon Intendant.

E. N° 5. INS. CONS. S. 1718 à 1722.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contient 137 feuilles avec un index y attaché, outre la page du titre signée Bégon, il commence par la déclaration du Roi du 21 Mars 1718 qui réduit l'argent en carte du Canada à la moitié de sa valeur, et il finit par le règlement du Roi qui accorde des bancs dans les Eglises du Canada; ce qu'il contient et son authenticité sont les mêmes que le livre ci-devant.

F. N° 6, INS. CONS. S. 1722 à 1731.

Ce livre est relié en veau; il contient cent soixante-dix-neuf feuilles avec un index détaché, outre la page du titre comme dans la lettre E, il a été dit qu'il contenoit cent quatrevingt-neuf feuilles, mais il n'y a que cent soixante dix-neuf, il commence par la commission de Conseiller à Mr. Lanouiller du 10 Février 1722, et finit à la cent soixante seizième feuille par un extrait des Régîtres du Conseil d'Etat du Roi sur une requête de François Poulin sieur de Francheville

François Poulin Sieur de Francheville, concerning the opening of Iron mines at St Maurice dated 4th. April, 1730, its contents and authenticity as before.

Note.—The leaves 61 and 72 are loose.

G. N^o 7. INS. CONS. S. 1731 a 1736;

This book is in good condition bound in calf, and contains 93 leaves with a detached index exclusive of a certificate on the title page as before, but signed *Hocquart* intendant. It begins with the King's commission to *Hocquart* as intendant, dated 21st. February, 1731, and ends on the 90th. leaf with the King's brevet of ratification of a seigneurie in Missiskoui-Bay to *Mr. de Lusignan*, dated 8th. February, 1735. Its contents and authenticity as before.

H. N^o 8. INS. CONS. S. 1736 a 1743;

This book is bound in calf, and contains 94 leaves with a detached index; It begins with the commission of councillor to *Mr. Taschereau* dated 1st. April 1735, and ends with a paper entitled on the margin, Armorial Regulations for the *Sieur Louis Godfroy de Normanville*, dated May 1718, Its general contents as before, and authenticated throughout by the clerk of the council.

Note.—The 10th and 61st leaves are loose.

I N^o 9. INS. CONS. S. 1743 a 1753.

This book is badly bound in calf, contains 94 leaves with a detached index, begins with the King's declaration concerning the manner of electing tutors and curators for minors who have estates in France and in the Colonies, dated 1st February 1743, and ends with a brevet of ratification of a seignory to *Mr. Pean*, its general contents and mode of authenticating as the last.

Note.—The 10th leaf is loose.

K N^o 10. INS. CONS. S. 1753 a 1758;

This book is bound in calf, it contains fifteen written leaves with a fixed index, and about two quires of blank paper. It begins with the King's brevet of ratification of the grant of a seignory to *Mr. Beaujeux* dated 1st June 1753, and ends on the fifteenth leaf with the King's brevet of naturalization to *Mr. Feltz*, chief surgeon of the King's troops at Montreal, dated 3d February 1758, its general contents and mode of authenticating as the last.

N. B. All the registrations in the foregoing ten books appear to be in pursuance of the arrears or orders of the superior council.

The committee proceeded on the six books entitled in Mr. Secretary *Pownall's* inventory,

“ Register of edicts, arrears, declarations and commissions of His Majesty, 6 volumes from A to F.

Book lettered A. has for title on the second leaf,

“ First volume of edicts, arrears and declarations of His Majesty since 1663, until 1700,

“ N^o A.

N^o B has no title, but begins with

“ N^o B Orders of the King in regard to the custom that ought to obtain in the sovereign council from the 18th June 1704, on the part of His Majesty, &c.”

C Is entitled on the second leaf,

“ Third volume of edicts, arrears and declarations of His Majesty from the seventh October 1720 until 1736, N^o C.”

quant à l'ouverture des mines de Fer à Saint Maurice, daté du 4 Avril 1730, ce qu'il contient et son authenticité sont comme ci-devant.

Remarque.—Les feuilles 61 et 72 sont détachées:

G. N^o 7. INS. CONS. S. 1731 à 1736.

Ce livre est en bon état, relié en veau; il contient quatrevingt-treize feuilles avec un index détaché, outre la page sur laquelle est le titre, est un certificat comme ci-devant, mais signé Hocquart Intendant, il commence par la commission du Roy à Hocquart comme Intendant, datée du 21 Février 1731, et finit sur la quatrevingt dixième feuille par le brevet du Roi de ratification d'une seigneurie dans la Baie de Missiskoui à Mr. de Lufignan daté du 8 Février 1735, ce qu'il contient et son authenticité sont comme ci-devant.

H. N^o 8. INS. CONS. S. 1736 à 1743.

Ce livre est relié en veau, et contient quatrevingt-quatorze feuilles avec un index détaché; il commence par la commission de Conseiller à Mr. Taschereau daté du 1er. Avril 1735, et finit par un papier intitulé, réglemens des armoiries pour le sieur Louis Godfroy de Normandie, daté de May 1718, ce qu'il contient en général est comme ci-devant, et l'authenticité dans tout le livre est par le Greffier du Conseil.

Remarque.—Les dixièmes et soixante une feuilles sont détachées.

I. N^o 9. INS. CONS. S. 1743 à 1753.

Ce livre est mal relié en veau; il contient quatrevingt-quatorze feuilles avec un index détaché; il commence par la déclaration du Roi concernant la manière d'élire les tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens en France et dans les colonies, daté du 1er Février 1743, et finit par le brevet de ratification d'une seigneurie à Mr. Péan; ce qu'il contient et la forme d'authenticité, comme la dernière.

Remarque.—La dixième feuille est détachée

K. N^o 10. INS. CONS. S. 1753 à 1758.

Ce livre est relié en veau, il contient quinze feuilles écrites avec un index fixe et après environ deux mains de papier blanc, il commence par le brevet du Roi de ratification de la concession d'une seigneurie à Mr. de Beaujeux daté du 1er Juin 1753, et finit sur la quinzième feuille par le brevet du Roi, de naturalisation à Mr. Feltz premier chirurgien des troupes du Roi à Montréal, daté du 3 Février 1758, ce qu'il contient en général et la forme de son authenticité sont comme le dernier.

N. B. Tous les Enrégistremens dans les dix livres ci-devant paroissent être en exécution d'arrêts ou ordres du Conseil Supérieur.

Le Comité a procédé à l'examen des six livres mentionnés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall, sous l'intitulé

« Régistre d'édits, arrêts, déclarations et commissions de sa Majesté, 6 volumes de A à F. »

Le livre marqué A a pour titre sur la seconde feuille,

« Premier volume d'édits, arrêts et déclarations de sa Majesté depuis 1663 jusqu'à 1700 N^o A.

N^o B. n'a aucun titre, mais il commence par,

« N^o B. Ordres du Roi sur ce qui doit être usité dans le Conseil Souverain du 18 Juin

« 1704 de par le Roi, &c. »

C. est intitulé sur la seconde feuille,

« Troisième volume d'édits, arrêts et déclarations du Roi depuis le 7 Octobre 1720 jusqu'à
« 1736 N^o 6. »

D,

D Is entitled,

"Fourth volume of edicts, arrets and declarations of His Majesty from the the twentieth August one thousand seven hundred and thirty-six, until the second November one thousand seven hundred & forty-three, N^o D."

E Is entitled,

"Detached volume of edicts, declarations and arrets concerning the foreign commerce and the exclusive privilege of the Indian company for the sale of Beaver skins from 1664 until 1727."

F Is entitled,

"Montreal,"
"Detached volume of edicts, arrets and declarations of the King relative to the government of Montreal from 1644 until 1727, N^o F."

These six volumes are in tolerable good order, and appear to be copies agreeable to their titles, transcribed from the Registers of the superior council.

They contain no marks of authenticity whatever.

The committee then proceeded to the examination of the five books entitled in Mr. Secretary Pownall's inventory,

"*Registres d'Intendance in five volumes from N^o 1 a 10.*"

First volume contains Cahiers N^o 1 & 2.

N^o 1, Letter A, Contains copies of original grants of lands wrote on 47 leaves from 1 to 43, but has no signature or mark of authenticity by any public officer.

N^o 2. Letter B, Contains copies of original grants of lands wrote on fifty-one leaves from 1 to 51, authenticated by the signature of *Monsr. Begon*, intendant.

"Second volume contains Cahiers N^o 3 & 4.

N^o 3. Letter C, Contains copies of grants of lands by *Messrs. Denonville* governor and *de Champigny* intendant; on thirty-six written leaves, authenticated by their signatures and that of their secretary.

N^o 4. Letter D, contains copies of grants of lands on twenty-nine leaves, of which the first thirteen are authenticated by the signatures of *Messrs. Frontenac* and *Champigny*; The remaining sixteen leaves do not appear to have any authenticity.

Third volume contains Cahiers, N^o 5 & 6.

N^o 5. Letter E, Contains copies of grants of lands on twenty written leaves and are authenticated by the signatures of *Messrs Hauteville* Secretary to *Monsieur de Frontenac*, and *André* Secretary to *Monsieur de Champigny* on the leaf folio'd 20, then comes a blank leaf and is followed by 22 written leaves from folio 22 to 43, containing copies of grants of lands without any authenticity.

N^o 6. Letter F, Contains copies of grants of lands by *Messrs de Vaudreuille*, governor, and *Begon*, intendant, written on eleven leaves and authenticated by the signature of *Mr. Begon*.

Fourth volume contains Cahiers, N^o 7, 8 & 9.

N^o 7 Contains copies of grants of lands, written on thirty-seven leaves, authenticated by the signature of *Monsieur Hocquart*.

N^o 8 Contains copies of grants of lands, written on thirty-three leaves authenticated by the signature of *Monsieur Hocquart*.

N^o 9.

D. est intitulé

“ Quatriem^e volume d'édits, arrêts, et déclarations du Roi depuis le vingtiem^e Août mil sept cens trente six, jusqu'au second Novembre mil sept cens quarante trois N^o D.”

E. est intitulé

“ Volume détaché d'édits, déclarations et arrêts concernant le commerce étranger et le privilège exclusif de la Compagnie des Indes pour la vente des peaux de Castor depuis 1664 jusqu'à 1727”

F. est intitulé

“ Montréal,”

“ Volume détaché d'édits, arrêts et déclarations, du Roi qui ont rapport au Gouvernement de Montréal depuis 1644 jusqu'à 1727. N^o F.”

Ces six volumes sont dans un assez bon ordre, et paroissent être des copies conformement à leurs titres, transcrites des régitres du Conseil Supérieur.

Ils ne contiennent aucune marques d'autenticité quelconque.

Le Comité a alors procédé à l'examen des cinq livres intitulés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall.

Régitres d'Intendance en cinq Volumes depuis N^o 1. à 10.

Le premier volume contient des cahiers N^o 1. et 2.

N^o 1. Lettre A. Contient copies des concessions originales des terres écrites sur 47 feuilles de puis 1 à 47; mais n'a aucune signature ni marque d'autenticité par aucun officier Public.

N^o 2. Lettre B. Contient copies des concessions originales, écrites sur cinquante une feuille de 1. à 51. autenticqué par la signature de Monfr. Begon Intendant.

Le second volume contient les cahiers N^o 3. et 4.

N^o 3. Lettre C. Contient des copies des concessions de terres par Messieurs Dénonville Gouverneur et de Champigny Intendant sur trente six feuilles écrites, autenticqué par leurs signatures et celle de leur Secrétaire.

N^o 4. Lettre D. Contient des copies de concessions de terres sur vingt neuf feuilles, dont les treize premières sont autenticquées par les signatures de Messrs. Frontenac et Champigny, les seize feuilles restantes ne paroissent avoir aucune autenticité.

Le troisième volume contient les cahiers N^o 5. et 6.

N^o 5. Lettre E. Contient des copies de concession de terres sur vingt feuilles écrites et sont autenticquées par les signatures de Messrs. Hauteville secrétaire de Monfr. de Frontenac; et André secrétaire de Monfr. de Champigny sur la feuille numérotée 20, il suit alors une feuille en blanc qui est suivie de vingt deux feuilles écrites depuis le folio 22 jusqu'au folio 43 contenant des copies de concessions de terre sans aucune autenticité.

N^o 6. Lettre F. Contient des copies de concessions de terres par Messrs. De Vaudreuil Gouverneur et Bégon Intendant écrites sur onze feuilles et autenticquées par la signature de Mr. Bégon.

Le quatrième volume contient les cahiers N^o 7. 8 et 9.

N^o 7. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur trente sept feuilles autenticquées par la signature de Monfr. Hocquart.

N^o 8. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur trente trois feuilles autenticquées par la signature de Monfr. Hocquart.

N^o 9.

N^o 9. Contains copies of grants of Lands, written on eighty-seven leaves, the first thirty-five leaves are authenticated by the signature of *Monsieur Hocquart*, and the remaining fifty-two leaves by the signature of *Monsieur Bigot*.

Fifth volume Cahiers N^o 10. Contains copies of grants of lands written on twenty-three leaves; The first twenty leaves are authenticated by *Mr. Bigot's* signature, the remaining three leaves have no authenticity.

The foregoing five volumes are in tolerable good condition, and seem to have been in the intendant's office.

The committee proceeded next to examine the two books entitled in *Mr. Secretary Pownall's* inventory, *Cahiers d'intendance, concessions in fief, &c.* in two volumes, 1st from N^o 2 to 9, folios 52 to 412; 2d N^o 10 to 17, folios 414 to 793.

First volume contains eight cahiers from N^o 2 a 9; This book consists of three hundred and fifty-six written leaves, beginning on the fifty second leaf and ending on the four hundred and seventh leaf, the remainder of the book is numbered to 412 and is in blank; a blank leaf 413 has been cut out.

The committee then examined the second volume containing eight cahiers N^o 10 a 17, as connected with the first volume, it begins on leaf four hundred and fourteen and ends in writing on leaf seven hundred and seventy-four, the following leaves in blank run on to folio 793.

The fifty-one first leaves wanting to complete these books or cahiers d'intendance, appear to the committee to be cahier N^o 2, bound up by mistake in the first volume of the six books, entitled "Registers d'intendance," as the last leaf ends with the word "gouverneur" in the grant of the seignory of Grondine, the registration of which is continued on the first leaf numbered 52 in the first volume of the forementioned two books, entitled "Cahiers d'intendance."

These two volumes are bound in calf in tolerable good preservation, they have detached indexes and contain copies of original grants of land in fief, and are authenticated throughout by the signature of the intendant *Begon*, and in general by that of the proprietor, except the three last written leaves of the second volume.

In the first volume two leaves are folio'd 341; and in the second volume the leaves folio'd 564; 565, 566, 567, 568 and 569 are loose.

The committee then took up the book entitled in *Mr. Secretary Pownall's* inventory, *sept Cahiers, Foy et Homage*, 30 September 1723 to 28th September 1754.

This book has an affixed index, it is bound in calf and in tolerable good preservation, from one to three hundred and forty written leaves, on which are entered the acts of Foy and Homage rendered by the proprietors of seignories from the 30th January 1723 to the 28th Sept. 1754; They are authenticated by the signatures of the intendants and other officers of government before whom they were rendered.

In various parts of this book powers of attorney to representatives, when the proprietors were absent, are inserted, some of which are attached and others loose.

The committee then proceeded to examine three volumes each marked on the back with letter A "Papiers Terriers, &c."

First volume has the following title on the third leaf "Aveux, Denombrements and declarations from the Terrars of the King's Domain in New France volume first."

N^o 9. Contient des copies des concessions de terres écrites sur quatre vingt sept feuilles, les premières trente cinq feuilles sont autentiées par la signature de Monfr. Hocquart et les cinquante deux autres feuilles restantes, par la signature de Monfr. Bigot.

Le cinquième volume cahiers N^o 10. contient des copies de concessions de terres écrites sur vingt trois feuilles les 20 premières feuilles sont autentiées par la signature de Monfr. Bigot, les trois feuilles restantes n'ont point d'autenticité.

Les cinq volumes ci-devant sont assez en bon ordre et paroissent avoir été à l'office de l'intendant.

Le comité a procédé ensuite à examiner les deux livres intitulés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall cahiers d'Intendance, concessions en fiefs &c. en deux volumes le premier depuis N^o 2 à 9. folios 52 à 412; le second depuis le N^o 10 à 17. folios 414 à 793.

Le premier volume contient huit cahiers depuis le N^o 2 à 9; ce livre consiste en deux cens cinquante six feuilles écrites, commençant à la cinquante deuxième feuille et finissant à la quatre cent septième feuille, le reste du livre est numbré à 412 et il est en blanc, une feuille en blanc 413 a été coupée.

Le Comité a alors examiné le second volume contenant huit cahiers du N^o 10 à 17, comme joint avec le premier volume, il commence sur la feuille quatre cent quatorze et finit d'être écrit sur la feuille sept cens soixante et quatorze, les feuilles qui suivent en blanc vont jusqu'au folio 793.

Les cinquante et une premières feuilles qui manquent pour compléter ces livres ou cahiers d'intendance, paroissent au comité être le cahier N^o 2 relié par méprise, dans le premier volume des six livres intitulés, "Régîtres d'Intendance," parce que la dernière feuille finit par le mot de "Gouverneur," dans la concession de la seigneurie des Grondines, dont l'enrégistrement est continué sur la première feuille numbrée 52 dans le premier volume des deux livres ci-devant mentionnés intitulés, "cahiers d'intendance,"

Ces deux volumes sont reliés en veau dans un assez bon état de conservation, ils ont des index détachés, et contiennent des copies de concessions originales de terre en fief, et sont autentiées par la signature de l'intendant Bégon, et en général par celle du propriétaire, excepté les trois dernières feuilles du second volume.

Dans le premier volume deux feuilles sont marquées 341, et dans le second volume les feuilles marquées 564, 565, 566, 567, 568 et 569 sont détachées.

Le comité alors prit le livre intitulé dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall "sept. cahiers, Foy et Hommage, du 30 Septembre 1723 au 28 Septembre 1754."

Ce livre a un index fixe, il est relié en veau, et dans un état assez bon de conservation, il a depuis une jusqu'à trois cens quarante feuilles écrites, sur lesquelles sont enrégistrés les actes de Foy et Hommage rendus par les propriétaires des seigneuries du 30 Janvier 1723 au 28 Septembre 1754; ils sont autentiés par les signatures des intendants et autres officiers du gouvernement devant qui ils ont été rendus.

Dans différentes parties de ce livre il y est inséré des procurations aux représentans, lorsque les propriétaires étoient absens dont quelques-uns sont reliés et d'autres détachés.

Le comité a alors procédé à examiner trois volumes, chaque marqué au dos lettre A, "Papiers Terriers, &c."

Le Premier volume a le titre suivant sur la troisième feuille,

"Aveu, dénombremens et déclarations du Terrier du domaine du Roy en la Nouvelle France, Tome premier."

On the fourth leaf is an index entitled,

“ General list of seigneuries and proprietors of fiefs, &c.”

This index conformable to its title extends to the three volumes, and is written on thirty-three leaves; It is followed with two blank leaves, the next leaf numbered 1, or *premier*, has the following introduction.

“ Terrar of the Western Domain in New France done by *Michel Begon* knight, seigneur of La Picardiere, Murbelin and other places, one of His Majesty's councillors, and member of the Parliament of Metz, intendant of justice, police and finance in New France, at the request of the King's attorney-general, and at the suit and instance of *Mr. François Etienne Cugnet*, receiver-general of the said Domain in this country, in consequence of orders from his majesty and of the three hundred and eighty-third article of *Dumerque's* lease of the said Domain.”

This volume contains exclusive of the index, three hundred and seventy-four written leaves, with a blank leaf at the end.

Volume second has the same title as the first, and the next, a written leaf, begins with number or folio 375 and ends in writing on leaf folio'd 756.

Third volume has for title on the second leaf,

“ Supplement and addition to the Terrars of the Western Domain in New France, made and begun the fifteenth of February one thousand seven hundred and twenty-three by *Messrs. Begon and Dupuis* our predecessors, formerly intendants in this country, and continued and concluded the first of September one thousand seven hundred and forty, by us *Gilles Hocquart*, knight, one of the king's councillors, intendant of justice, police and Finance in all New France, and the province of Louisiana, at the request of His Majesty's attorney-general, and at the suit and instance of *Mr. François Etienne Cugnet* director and receiver-general of the Royal Domain in this country, in consequence of His Majesty's orders and of the three hundred and eighty-third article of *Dumerque's* lease of the said Domain.”

This volume contains two hundred and twenty-six written leaves (1 a 226.)

These three volumes are bound in calf and in good preservation, they contain a detailed recital, declaration or representation of the titles and possessors of seignories and of certain *roture* estates held of the King's Domain; the whole authenticated by the signatures of the intendants and officers of government charged with that department, and also in general by the signatures of the proprietors of the estates recorded.

The committee then took up a book entitled in *Mr. Secretary Pownall's* inventory and on the back,

“ Extract from the Terrars by *Mr. Verrier* His Majesty's attorney-general.”

This book is bound in calf, in good preservation, and appears to contain short notes or extracts from the King's Terrars by *Mr. Le Verrier*, attorney-general for his own information. It is however worthy of preservation.

The Committee proceeded to the examination of two books, lettered on the back “ *CANIERs DES EMBLEMENS, CONCESSIONS EN ROTURE, N^o 1, a 7 f. 1 a 330* “ and *N^o 8 a 14 folio's 331 a 657.*”

These books have an index partly loose and and partly attached, the French title on the second leaf of the first volume is in these words,

“ Registers of the titles of lots in the town of Quebec and other concessions holding *en cens* five.”

The registration begins on the first folio with the titles of *Mr. Charles Peribut* house in Notre Dame street, and ends on the three hundred and thirtieth folio, with the titles of the small Isles and Islands of Ste. Marguerite appertaining to *Monsieur de Fenville*. The

Sur la quatrième feuille est un index intitulé

“ Table Générale des seigneuries et propriétaires des fiefs, &c.”

Cet index qui est conforme à son titre s'étend aux trois volumes, et est écrit sur trente trois feuilles; il est suivi de deux feuilles en blanc, la feuille d'ensuite Numérotée 1. ou première, a l'introduction suivante :

“ Terrier du domaine d'Occident en la Nouvelle France fait par Michel Bégon chevalier seigneur de la Picardiere, Murbelin et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et au Parlement de Metz, intendant de justice, police et finance en la Nouvelle France, à la requête du Procureur Général du Roy, pour suite et diligence du sieur François Etienne Cugnet receveur du dit domaine en ce Pais en conséquence des ordres de sa Majesté, et de l'article trois cent quatre vingt trois du bail de Dumergue, pour la ferme du dit domaine.”

Ce volume contient outre l'index, trois cens soixante quatorze feuilles écrites, avec une feuille en blanc à la fin.

Le volume second a pour titre sur la seconde feuille,

“ Supplément et addition au papier terrier du domaine d'Occident en la Nouvelle France, fait et commencé le quinze de Février mil sept cent vingt trois par Messrs. Bégon et Dupuis ci-devant intendans en ce pais nos prédécesseurs et continué et clos le premier Septembre mil sept cent quarante, par nous Gilles Hocquart chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finance en toute la Nouvelle France et Province de Louisiane, à la requête du procureur Général du Roi, pour suite et diligence du sieur François Etienne Cugnet directeur et receveur général du domaine du Roy en ce pais en conséquence des ordres de sa Majesté et à l'article trois cent quatre vingt trois du bail de Dumergue pour la ferme du dit domaine.”

Ce volume contient deux cens vingt six feuilles écrites (1 à 226.)

Ces trois volumes sont reliés en veau et bien conservés, ils contiennent un récit détaillé, déclaration ou représentation des titres et possesseurs de seigneuries, et de certains biens en rotûre relevant du domaine du Roi; le tout authentiqué par les signatures des intendans et officiers du gouvernement chargés de ce département, et généralement aussi par les signatures des propriétaires des biens enrégistrés.

Le Comité a pris ensuite un livre intitulé dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall, et au dos,

“ Extrait du terrier par Monfr. Verrier procureur Général du Roi.”

Ce livre est relié en veau, en bon ordre, et paroît contenir de courtes notes, ou extraits du Terrier du Roi, par Monfr. Verrier procureur Général pour sa propre information, il mérite cependant d'être conservé.

Le comité a procédé à l'examen de deux livres écrits au dos “ cahiers des emplacements, concessions en rotûre, N^o 1 à 7, folio 1 à 330 et N^o 8 à 14, folio 331 à 657.”

Ces livres ont un index en partie détaché et en partie relié, le titre en Français sur la seconde feuille du premier volume, est en ces termes,

“ Régîtres des titres des emplacements de la ville de Québec et autres concessions relevant de sa censive.”

L'enrégistrement commence sur le premier folio par les titres de la maison de Mr. Charles Berthuis dans la rue Notre Dame et finit sur le trois cent trentième folio, avec les titres des petites îles et îles de Ste. Marguerite appartenant à Monfr. de Fonville.

The second volume begins on folio numbered three hundred and thirty-one, with the titles of a lot of ground in Saint Peters street, belonging to the representatives of Mr. Cadet, and ends on leaf or folio six hundred and fifty-six, with the titles of the minors Gauvreaux to sundry town lots folio 657, and the eight following leaves are in blank; These two books are in good condition, bound in calf, the title deeds therein recorded are in general authenticated by the signatures of the Intendant *Begon*, and the persons to whom they belonged.

The leaf folio'd 474 is loose.

The committee then took up two volumes lettered on the back as follows, on the first "*Impositions pour les Cazernes 1749, a 1756.*" on the second "*Impositions pour les Cazernes 1757 and 1758.*" The first leaf of the first volume is folio'd 53 and begins with the following introduction.

" Roll of the impost upon the inhabitants of the town and *banlieu* of Quebec for reimbursing the expences incurred by his Majesty for the support of the barracks of that town, during the year 1749," and is followed by the roll of assessment amounting to thirteen thousand four hundred and ninety-one livres three *sols* and nine *deniers*, homologated by the ordinance of the Governor and Intendant of the 15th May 1750.

This volume ends with the roll of assessment and ordinance of homologation of the Governor and Intendant dated 1st. February 1756.

The second volume is folio'd on the second leaf 61, and begins with the roll of assessment for upholding the barracks for 1757 and ends with the roll for 1758, which roll amounted to thirteen thousand and fifty-four livres.

The ordinances of homologation contained in these two books are signed by the Governor and Intendant. The rolls of assessment are made up and signed by the Judge, Attorney General and Clerk of the *Provoosté*, and the *Sindic* of the merchants of Quebec; these two books are in good order, bound in calf.

The Committee then proceeded to the examination of forty-four books or volumes entitled in Mr. Pownall's inventory "ORDONNANCES D'INTENDANT."

The first five books are lettered on the back N^o. 1 to 5—"Ordonnance de M. Raudot 1705 to 1711"—On the second leaf of the first book N^o. 1 is the following title,

" Register containing one hundred and forty-four leaves, this leaf not included, in which are copied commissions and ordinances issued by M. Raudot Intendant of Justice, Police and Finance in this country, from the 7th. of September 1705 to the 18th. of November 1707 inclusive."

On folio first, it begins with the "Intendant's ordinance imposing a duty in French currency upon the importation of brandy, wine and tobacco," with the mode of publishing and levying the same.

This book contains 144 written leaves, folio'd 1 to 144, followed by an affixed index.

Book N^o. 2. contains 118 written leaves, folio'd 1 to 118, followed by an affixed index.

Book N^o. 3. contains 106 written leaves, folio'd 1 to 106, followed by an affixed index.

The contents of these four books are not authenticated by the signature of the Intendant or of any other public officer. In the beginning of each book a piece of parchment is bound up with it, which appears to the Committee to have been the original French cover to it.

Book N^o. 5. is preceded with the parchment as the other four books, and is followed with the following introduction,

" The

Le second volume commence sur le folio numéroté trois cens trente et un, par les titres d'un emplacement dans la rue St. Pierre appartenant aux représentans de Mr. Cadet, et finit sur la feuille ou folio six cens cinquante six, avec les titres des mineurs Gauvreaux de différens lopins de ville folio 657, et les huit feuilles suivantes sont en blanc; ces deux livres sont en bonne condition, reliés en veau, les actes des titres qui y sont enrégistrés sont en général autentiqués par les signatures de l'intendant Bégon et les personnes à qui ils appartenoient.

La feuille marquée 474 est détachée.

Le comité a pris deux volumes écrits au dos comme suit sur le premier, " Impositions pour les cazernes de 1749 à 1756." Sur le second " impositions pour les cazernes de 1757 à 1758. La première feuille du premier volume est marquée 53 et commence par l'introduction suivante,

" Rolle de l'imposition sur les habitans de la ville et banlieu de Québec pour remboursement des dépenses faites par sa Majesté pour l'entretien des casernes de cette ville pendant l'année 1749." et est suivie par le rolle de répartition et cotisation montant à treize mille quatre cens quatre vingt onze livres trois sols neuf deniers, homologué par l'Ordonnance du Gouverneur et intendant le 15 May, 1750."

Ce volume finit par le rolle de cotification et l'ordonnance d'homologation du Gouverneur et intendant daté du 1er. Fevrier 1756.

Le second volume est marqué sur la seconde feuille 61 et commence par le rolle de cotification pour la répartition des casernes pour 1757, et finit par le rolle pour 1758 lequel rolle montoit à treize mille cinquante quatre livres.

Les ordonnances d'homologation contenues dans ces deux livres sont signées par le Gouverneur et l'intendant, les rolles de cotification sont dressés et signés par le juge, le procureur général et le greffier de la prévôté, et par le syndic des marchands de Québec; ces deux livres sont en bon ordre, reliés en veau.

Le comité a alors procédé à l'examen de quarante quatre livres ou volumes intitulés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall, " Ordonnances d'Intendant."

Les cinq premiers livres sont marqués au dos N^o 1 à 5. " Ordonnances de Mr. Raudot de 1705 à 1711." sur la seconde feuille du premier livre N^o 1 est le titre suivant :

" Le régitre contenant cent quarante quatre feuillets, celle-ci non comprise, dans lesquelles est copie des commissions et ordonnances rendues par Mr. Raudot intendant de justice, police et finance dans ce pais depuis le 7 Septembre 1705 jusqu'au dix huit de Novembre 1707 inclusivement."

" Sur le folio premier, il commence par " l'ordonnance de l'intendant pour faire paier les droits d'entrée monoye de France sur l'eau de vie le vin et le tabac," avec la maniere de les publier et de les prélever.

Ce livre contient 144 feuilles écrites marquées de 1 à 144 suivies d'un index y attaché.

Le livre N^o 2. contient 118 feuilles écrites, marquées de 1 à 118, suivies par un index lié.

Le contenu de ces quatre livres ne sont point autentiqués par la signature de l'intendant, ni d'aucun autre officier public dans le commencement de chaque livre un morceau de parchemin est relié vec, ce qui paroît au comité avoir été le premier couvert François à chacun.

Le livre N^o 3 est précédé du même parchemin que les quatre autres livres et est suivi de l'introduction suivante :

" Le

" The present register containing fifty-two leaves, this leaf not included, has been noted and marked by us Intendant of justice, police and finance in New France, to serve for enregistering the commissions, ordinances of police and justice that we shall issue in this country—done at Quebec the first January 1711."

(And is signed) " RAUDOT."

This book contains 52 written leaves, (folio'd 1, to 52) followed by an affixed index, and the acts therein contained are authenticated as stated in the above introduction.

The next seven books are lettered on the back, "*ORDONNANCES DE BEGON 1713 to 1726*," and are numbered, 6, 7 A, 7 B, 8, 9, 10 & 11.

Book 6, is entitled on the first leaf "Ordinances of justice and police issued by Mr. Bégon Intendant of New France."

This book contains 377 written leaves folio'd 1 to 377, and is authenticated throughout by the signature of Monfr. Bégon Intendant.

Book N^o. 7 A, has 34 written leaves, folio'd 1 to 34, authenticated as above.

Book N^o. 7 B, has 188 written leaves, folio'd 1 to 188, and is authenticated as above.

Book N^o. 8, has 146 written leaves, folio'd 1 to 146, and is authenticated as above.

Book N^o. 9, has 116 written leaves, folio'd 1 to 116, authenticated as above.

Book N^o. 10, contains 81 written leaves, folio'd 1 to 81, and is authenticated as above.

And book N^o. 11, has 112 written leaves, folio'd 1 to 112, it is also authenticated by the signature of Monfr. Bégon Intendant as above.—These seven books have an affixed index at the end of each.

The next six volumes are lettered on the back "*Ordonnance de Dupuis 1726 to 1728*," and are numbered 12 A, 12 B, 13, 14, 15 & 16.

Book N^o. 12 A, is entitled on the first leaf, "Ordinances of justice and police issued by Mr. Dupuis Intendant in New France, from the fourteenth September 1726 to the twenty-eighth August 1727 inclusively."

This book contains 152 written leaves, folio'd 1 to 152, and is authenticated throughout by the signature of Dupuis Intendant.

Book N^o. 12 B, containing only commissions to officers of government, has 22 written leaves folio'd 1 to 22, authenticated as above.

Book N^o. 13 has 45 written leaves, folio'd 1 to 45, and is authenticated by the signature of Monfr. Dupuis Intendant.

Book N^o. 14, has 28 written leaves, folio'd 1 to 28, it is not authenticated by the signature of any public officer.

Book N^o. 15 contains 45 written leaves, folio'd 1 to 45, and is authenticated by the signature of Mr. Dupuis Intendant.

Book N^o. 16 has 10 written leaves, folio'd 1 to 10, and is also authenticated by the signature of Mr. Dupuis Intendant.

Books N^o. 12 A, 12 B, & N^o. 13, have fixed indexes, N^o. 14 has a loose index, N^o 15 and N^o. 16 have no index.

The,

“ Le présent régistre contenant cinquante deux feuilles celle-ci non comprise à été côté et paraphé par nous intendant de justice, police et finance en la Nouvelle France, pour en régistrer les commissions, ordonnances de police et de justice que nous rendrons dans ce païs.

Fait à Québec le premier Janvier, 1711.

Et est signé R A U D O T.”

Ce livre contient cinquante deux feuilles (marquées de 1 à 52) suivi d'un index lié, et les actes y contenus sont autentiqués comme il est constaté dans l'introduction ci-dessus.

Les sept livres d'ensuite sont écrits au dos, “ Ordonnances de Bégon de 1713 à 1726 et sont numérotées 6, 7 A, 7B, 8, 9, 10 et 11.

Le livre 6 est intitulé sur la première feuille, “ Ordonnances de justice et police rendues par Mr. Bégon intendant de la Nouvelle France.”

Ce livre contient 377 feuilles écrites marquées 1. à 377 et est autentiqué tout entier par la signature de Mr. Bégon l'intendant.

Le livre N^o 7 A. a trente quatre feuilles écrites, marquées de 1 à 34 autentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 7 B. a cent quatrevingt huit feuilles écrites, marquées de 1 à 188. et est autentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 8 a cent quarante six feuilles écrites marquées de 1 à 146 et est autentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 9. a cent seize feuilles écrites, marquées de 1 à 116 autentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 10. contient quatrevingt une feuilles écrites marquées de 1 à 81 et est autentiqué comme ci-dessus.

Et le livre N^o 11. a cent douze feuilles écrites, marquées de 1. à 112, il est aussi autentiqué par la signature de Monsieur Bégon comme ci-dessus. Ces sept livres ont un index lié à la fin de chaque.

Les six volumes d'ensuite sont écrits au dos, “ Ordonnances de Dupuis 1726 à 1728,” et sont numérotés 12 A, 12B, 13, 14, 15 et 16.

Le livre N^o 12 A. est intitulé sur la première feuille “ Ordonnances de justice et police rendues par Mr. Dupuis intendant en la Nouvelle France, depuis le quatorzième de Septembre jusqu'au vingt-huitième jour d'Août 1727 inclusivement.”

Ce livre contient 152 feuilles écrites, marquées de 1 à 152, et est autentiqué tout entier par la signature de Dupuis intendant.

Le livre N^o 12 B. (contenant seulement des commissions aux officiers du Gouvernement) a vingt deux feuilles écrites marquées de 1 à 22, autentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 13 a quarante cinq feuilles écrites marquées de 1 à 45 et est autentiqué par la signature de Monsieur Dupuis intendant.

Le livre N^o 14. a vingt huit feuilles écrites marquées de 1 à 28 il n'est autentiqué par la signature d'aucun officier public.

Le livre N^o 15. contient quarante cinq feuilles écrites marquées de 1 à 45 et est autentiqué par la signature de Mr. Dupuis intendant.

Le livre N^o 16 a dix feuilles écrites, marquées de 1 à 10, et est aussi autentiqué par la signature de Mr. Dupuis intendant.

Les livres N^o 12 A, 12 B, et N^o 13, ont des index liés, le N^o 14 a un index détaché, le N^o 15 et le N^o 16 n'ont point d'index.

The next nineteen volumes are lettered on the back, "*Ordonnance Hocquart*," and are numbered 17 to 35, beginning 20th September 1729 and ending in 1748.

Book N^o. 17, is entitled on the first leaf "Register of ordinances and commissions issued, by Mr. Hocquart Intendant in New France, from the twentieth September 1729 to the tenth of June 1730 inclusively, containing 123 leaves noted and marked from first to last,"

(It is signed) "HOCQUART."

This book begins with an ordinance concerning the price and culture of hemp, reducing the price payable by the crown from forty to twenty-five livres per quintal. It contains 123 written leaves, folio'd 1 to 123, and is authenticated throughout by the signature of Monsieur Hocquart Intendant.

Book N^o. 18, contains 72 written leaves, folio'd 1 to 72, and is authenticated throughout by the signature of Mr. Hocquart.

Book N^o. 19, contains 169 written leaves, folio'd 1 to 169, and is authenticated as above.

Book N^o. 20, has 156 written leaves, folio'd 1 to 156, and has the same authenticity.

Book N^o. 21, has 114 written leaves, folio'd 1 to 114, and has the same authenticity.

Book N^o. 22, has 157 written leaves, folio'd 1 to 157, and has the same authenticity.

Book N^o. 23, has 79 written leaves, folio'd 1 to 79, and has the same authenticity.

Book N^o. 24, has 135 written leaves, folio'd 1 to 135, 1 to 124 inclusive are authenticated by the signature of M. Hocquart, and the remaining eleven leaves are said to contain copies of orders or judgments rendered by that Intendant, in causes between the India company and sundry merchants.

The title on the first leaf of this book is the same as the others, but it is not signed.

Book N^o. 25, has for title on the first leaf "Register of ordinances issued by Mr. Michel, *Ordonnateur*, in all New France, as well at Quebec as Montreal, upon his several visits there, from the 23d. October 1736 until the eighth August 1737, the said register containing forty-one leaves, marked on the first and last leaves."

This book contains 41 written leaves, folio'd 1 to 41, it is not signed any where by the *Ordonnateur* or any public officer.

Book N^o. 26, contains 207 written leaves, folio'd 1 to 207, its title and all the entries therein are authenticated by the signature of Monfr. Hocquart.

Book N^o. 27, contains 145 written leaves, folio'd 1 to 145, the entries from the first folio to the 120th. inclusive, are signed by Monsieur Hocquart, those on the remaining 25 leaves are not, which appears to the Committee to have been an omission, as the title of the book, which is signed Hocquart, goes to the whole 145 leaves or folios.

Book N^o. 28, contains 96 written leaves, folio'd 1 to 96, and is authenticated throughout by the signature of Monfr. Hocquart.

Book N^o. 29, contains 82 written leaves, folio'd 1 to 82, authenticated as above.

Book N^o. 30, contains 99 written leaves, folio'd 1 to 99, authenticated as above.

Book

Les dix neuf volumes d'en suite sont écrits au dos, " Ordonnance Hocquart," et sont numérotés 17 à 35 commençant le 20 Septembre 1729 et finissant en 1748.

Le livre N^o 17, est intitulé sur la première feuille " Régistre des Ordonnances et commissions rendues par Monfr. Hocquart intendant en la Nouvelle France depuis le 20 Septembre 1729 jusques et compris le 10 Juin 1730, contenant 123 feuillets, coté et paraphé par premier et dernier. (il est signé) HOCQUART."

Ce livre commence par une ordonnance concernant le prix et la culture du chanvre, réduisant le prix payable par la couronne de vingt cinq livres par quintal, il contient cent vingt trois feuilles marquées de 1 à 123, et est authentiqué en entier par la signature de Monsieur Hocquart intendant.

Le livre N^o 18 contient soixante douze feuilles écrites marquées de 1 à 72 et est authentiqué en entier par la signature de Monsieur Hocquart.

Le livre N^o 19 contient soixante neuf feuilles écrites marquées de 1 à 169 et est authentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 20 a cent cinquante six feuilles écrites marquées de 1 à 156 et a la même authenticité.

Le livre N^o 21 a cent quatorze feuilles écrites, marquées de 1 à 114, et a la même authenticité.

Le livre N^o 22, a cent cinquante sept feuilles écrites, marquées de 1 à 157, et a la même authenticité.

Le livre N^o 23, a soixante dix-neuf feuilles écrites, marquées de 1 à 79, et a la même authenticité.

Le livre N^o 24 a cent trente cinq feuilles écrites marquées de 1 à 135, 1 à 124, inclusivement, sont authentiqués par la signature de Mr. Hocquart et le reste des onze feuilles sont dites contenir copies des ordres ou jugemens rendus par cet intendant, dans des causes entre la compagnie des Indes et plusieurs Marchands.

Le titre sur la première feuille de ce livre est le même que les autres, mais il n'est pas signé.

Le livre N^o 25 a pour titre sur la première feuille, " Régistre des ordonnances rendus par Monsieur Michel, ordonnateur en toute la Nouvelle France tant à Québec qu'à Montréal, dans les différens séjours qu'il a fait dans les dites villes du 23 Octobre 1736 jusques et compris le 8 Août 1737, le dit régistre contenant quarante et un feuillets, coté par premier et dernier."

Ce livre contient quarante et une feuilles écrites marquées de 1 à 41, il n'est signé en aucun endroit, ni par l'ordonnateur ni par aucun officier public.

Le livre N^o 26 contient deux cent sept feuilles écrites, marquées de 1 à 207, son titre et toutes ses entrées sont authentiquées par la signature de Monsieur Hocquart.

Le Livre N^o 27, contient cent quarante cinq feuilles écrites marquées de 1 à 145, les entrées depuis le premier folio au cent vingtième inclusivement, sont signées par Monsieur Hocquart, celle sur le reste des vingt cinq feuilles, ne le sont pas, ce qui paroît au Comité avoir été une omission, parce que le titre du livre est signé Hocquart est pour le tout des cent quarante cinq feuilles ou folios.

Le livre N^o 28 contient quatrevingt seize feuilles écrites marquées de 1 à 96 et est authentiqué tout en entier par la signature de Mr. Hocquart.

Le livre N^o 29 contient quatre vingt deux feuilles écrites marquées de 1 à 82 authentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 30 contient quatre vingt dix neuf feuilles écrites marquées de 1 à 99, authentiqué comme ci-dessus.

Book N^o. 31, contains 131 written leaves, folio'd 1 to 131, authenticated as above.
 Book N^o. 32, has 90 written leaves, folio'd 1 to 90, and has the same authenticity.
 Book N^o. 33, has 101 written leaves, folio'd 1 to 101, and has the same authenticity.
 Book N^o. 34, has 155 written leaves, folio'd 1 to 155, and has the same authenticity.
 Book N^o. 35, has 58 written leaves, folio'd 1 to 58, and has the same authenticity.

At the end of this book is a copy of an ordinance on a petition of the Bishop, concerning the cathedral and parochial church of Quebec, dated 21 May 1748, and said,

(Signed) { GALLISSONIERE,
HOCQUART.

The committee then took up the remaining seven volumes of the Intendants Ordinances, N^o 36, 38, 39, 40 and 42 are lettered on the back "ORDONNANCES BIGOT, N^o 37 " and 41 are lettered "ORDONNANCES VARIN."

Book N^o 36, has on a prefixed leaf the following title, "years 1748 a 1749."

"Register of commissions and ordinances made by Mr. Bigot, Intendant of justice, police, finance and marine, in New France, during the four last months of the year 1748, and the whole year 1749, the said Register containing one hundred and thirty-one leaves, marked by us on the first and last leaves."

The title is not signed by the Intendant,

The book contains 131 written leaves, folio'd 1 a 131, and the entries or ordinances, commissions and judgments throughout are signed by Mr. Bigot.

Book N^o 37 has for title.

"1749."

"Register of ordinances made by Mr. Varin commissioner of the marine, ORDONNATEUR en Canada, in the absence of the Intendant, from the ninth July 1749 until the 22d August of the same year inclusive, the said register containing seventeen leaves, this leaf not included, marked on the first and last leaves,"

(And is signed) "VARIN."

This book contains 17 written leaves, as mentioned in the title, paged 1 to 17, and the entries are signed by Mr. Varin.

Book N^o 38, has the same title on a prefixed leaf, unsigned as N^o 36, it contains 92 written leaves, folio'd 1 to 92, and the entries are all signed by Mr. Bigot.

Book 39, same title signed by Mr. Bigot, contains 109 written leaves, and the entries are likewise signed by that Intendant.

Book N^o 40, has no prefixed leaf, but has the following title on the first paged leaf;

"Ordinances from 1755 to 1760." it contains 58 written leaves, folio'd 1 to 58, and the entries are authenticated by Monfr. Bigot's signature.

Book N^o 41, has on a prefixed leaf the following title,

"Instructions and Ordinances made by Mr. Varin acting Ordonnateur in New France, in the absence of Mr. Bigot, Intendant of the said country, from 22d the October 1754 to the 15th May 1755 inclusive."

The

Le livre N^o 31 contient cent trente une feuilles écrites, marquées de 1 à 131, authentiqué comme ci-dessus.

Le livre N^o 32, a 90 feuilles écrites marquées de 1 à 90 et a la même authenticité.

Le livre N^o 33, a cent une feuilles écrites marquées de 1 à 101 et a la même authenticité.

Le livre N^o 34, a cent cinquante cinq feuilles écrites, marquées de 1 à 155, et a la même authenticité.

Le livre N^o 35, a cinquante huit feuilles écrites marquées de 1 à 58, et a la même authenticité.

A la fin de ce livre est une copie d'une ordonnance sur une Requête de l'Evêque, concernant l'Eglise Cathédrale et Paroissiale de Québec, datée du 21 May 1748 et dit,

(signé) GALLISONIERE. HOCQUART.

Le comité a alors pris les sept volumes restans des ordonnances des intendans, les N^o 36, 38, 39, 40 et 42 sont écrits au dos, "Ordonnances de Bigot; les N^o 37 et 41 sont écrits au dos, "Ordonnances de Varin."

Le livre N^o 36 a sur une feuille mise devant, le titre qui suit ;

"Régistre des commissions et Ordonnances faites par Mr. Bigot, intendant de Justice, police, finance et marine, en la Nouvelle France, pendant les quatre derniers mois de l'année 1748, et toute l'année 1749, le dit registre contenant cent trente et une feuilles, marqué et coté par nous par premier et dernier."

Le titre n'est point signé par l'Intendant.

Le livre contient cent trente une feuilles écrites, marquées de 1 à 131, et les entrées ou ordonnances, commissions et jugemens sont tous signés par Mr. Bigot.

Le livre N^o 37 a pour titre "1749."

"Régistre des Ordonnances faites par Mr. Varin Commissaire de la marine, ordonnateur en Canada, en l'absence de l'intendant, depuis le 9 Juillet de l'année 1749 jusqu'au 22 Août de la même année inclusivement, le dit registre contenant dix sept feuilles, celle-ci non comprise, coté sur la première et dernière feuilles. (Et est signé) V A R I N."

Ce livre contient dix sept feuilles écrites, mentionnées dans le titre, marqué à chaque page de 1 à 17 et les entrées sont signées par Mr. Varin.

Ce livre N^o 38, a le même titre sur une feuille mise en avant, sans être signé comme le N^o 36, il contient quatre vingt douze feuilles écrites, marquées de 1 à 92, et les entrées sont toutes signées par Mr. Bigot.

Le livre 39, même titre signé par Mr. Bigot contient cent neuf feuilles écrites, et les entrées sont également signées par cet intendant.

Le livre N^o 40, n'a point de feuille antécédente, mais il a le titre suivant sur la première feuille numérotée. "Ordonnances de 1755 à 1760."

Il contient cinquante huit feuilles écrites marquées de 1 à 58, et les entrées sont authentiquées par la signature de Mr. Bigot.

Le livre N^o 41 a sur une feuille mise en avant le titre suivant:

"Instructions et ordonnances faites par Mr. Varin faisant les fonctions d'ordonnateur en la Nouvelle France, en l'absence de Mr. Bigot intendant du dit pays, depuis le 22 octobre 1754 au 15 May 1755 inclusivement, il n'y a point de signature au titre."

The title has no signature to it.

This book contains 9 leaves, pagéd 1 to 9, none of the entries in it are signed by any person, they are however said to have been signed *Vurin*, on the originals from which these copies are taken.

Book N^o 42, being the last from the Intendant's office, appears to be a judgment of Mr. *Bigot* in April 1750, concerning the affairs of the forge or iron working company of St. Maurice, this judgment is written on twenty-two leaves, which is all the writing the book contains, it is not authenticated by any signature, nor is it said to have been signed by any one.

Of the last seven books N^o 36, 38 and 39, have fixed indexes, N^o 37, 40, 41 and 42 have none.

The general contents of the forty-four volumes from the Intendants court or office, appear to be his Ordinances, judgments and regulations either in his judicial capacity, or in matters of police, finance and marine; The extent of the powers vested in that high officer of French government are fully set forth in his commission, to which the committee beg leave to refer his lordship; some of the royal edicts are enregistered in these books, and all the commissions to officers of government in the civil administration thereof.

The committee then took up the last book in Mr. Secretary Pownall's inventory, it is entitled upon the first leaf;

" Arrêt Homologating the regulations concerning the districts of the parishes in this colony, 3d March, 1722."

The book contains 22 parchment leaves, and is said to be an extract from the registers of the council of state, it has the signature of *Fleuriau* upon the first and last leaf; and on the last is said, registered the 5th October, 1722. D A I N E.

The committee proceeded to examine the detached papers in Mr. Secretary Pownall's inventory.

The first is an original on parchment N^o 63, entitled " letters patent granting the Episcopal palace to the bishops of Quebec," dated 30th May 1743, this appears to be the King's letters patent, giving to the bishop or bishops of Quebec, the Episcopal palace which had been reunited to the King's Domaine.

The second is an original on parchment entitled, " Brevet of the confirmation of the concession made the 24th October 1699, to Mr. de Ramsey, commandant of the troops in " New France." dated 23d April 1700. This is the confirmation of the grant of a small lot of ground in the town of Three-Rivers.

The third is two sheets of parchment N^o 63, entitled " Re-union of the Episcopal palace to the King's Domaine, and the gift made thereof to Mr. Pontbriant, and the succeeding bishops, dated 30th May 1743," this is extracted from the registers of the King's council of state and is signed, PHILLIPPEAUX.

The fourth is a sheet of parchment N^o 52, entitled " arrêt of the King's council of state touching the imposts concerning the Barracks of Quebec." dated 1st June, 1753.

This appears to be the King's arrêt in council ordering the sum of thirteen thousand three hundred fifty-one livres, to be levied annually from the year 1753 upon the inhabitants of Quebec, for the charge of upholding the barracks in that city, is extracted from the registers of the King's council of state and is signed " *Roulier*," and was registered in the books of the superior council at Quebec 1st October 1753, by certificate of the arrêt of that day signed " *Boiffau*."

The

Ce livre contient neuf feuilles, numéroté par page de 1 à 9, aucune des entrées dans ce livre ne sont signées par personne, elles sont dites cependant avoir été signées Varin, sur les originaux dont ces copies sont prises.

Le livre N^o 42 qui est le dernier de l'office de l'intendant, paroît être un jugement de Mr. Bigot en Avril 1750, concernant les affaires des forges, ou de la compagnie des ouvrages en fer, de St. Maurice, ce jugement est écrit sur vingt deux feuilles, qui est tout ce qui est écrit dans le livre, il n'est pas autenthiqué par aucune signature, et il n'est pas dit qu'il ait été signé par aucune personne quelconque.

Des sept livres derniers, les N^o 36, 38 et 39 ont des index fixes, les N^o 37, 40, 41 et 42 n'en ont point.

Le contenu en général des quarante quatre volumes de la Cour ou de l'office des intendans, paroît être ses ordonnances, jugemens et réglemens soit en sa capacité judiciaire, soit en matières de police, finance et marine, l'étendue des pouvoirs confiés à ce haut officier du Gouvernement François sont expliqués d'une manière complète dans la commission, à laquelle le comité prend la liberté de référer son Excellence; quelques-uns des Edits Roiaux sont enregistrés dans ces livres et toutes les Commissions aux officiers du Gouvernement dans l'administration civil d'icelui.

Le Comité a pris alors le dernier livre dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall, il est intitulé " Arrêt qui Homologue les réglemens concernant les districts des paroisses dans cette " Colonie, 3 Mars 1722."

Le livre contient 22 feuilles de parchemin, et il est dit être un extrait des régîtres du Conseil d'Etat, il a la signature de Fleuryau sur la première et dernière feuille et sur la dernière il est dit enregistré le 5 Octobre 1722.

D A I N E.

Le Comité a procédé à examiner les papiers détachés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall.

Le premier est un original sur parchemin N^o 63 intitulé, " lettres patentes qui accordent le " Palais Episcopal aux Evêques de Québec," daté du 30 Mai 1743, ceci paroît être les lettres Patentes du Roi, donnant à l'Evêque ou aux Evêques de Québec, le Palais Episcopal qui avoit été réuni au Domaine du Roi.

Le second est un original sur parchemin, intitulé, " Brevet de ratification de concession faite le 24 Octobre 1699, à Mr. de Ramefay commandant des troupes en la Nouvelle France," daté du 23 Avril 1700, ceci est la ratification de la concession d'un petit lopin de terre dans la ville des Trois-Rivieres.

Le troisième est deux feuilles de parchemin N^o 63 intitulé réunion du Palais Episcopal au Domaine du Roi, et le don fait d'icelui à Mr. Ponthriant, et aux Evêques qui succéderont " daté du 30 May 1743, ceci est extrait des régîtres du Conseil d'Etat du Roi et est signé

PHILLIPPEAUX.

Le quatrième est une feuille de Parchemin N^o 52 intitulé, " Arrêt du Conseil d'Etat du " Roi concernant les impositions quant aux cazernes de Québec," daté du 1er Juin 1753.

Ceci paroît être l'arrêt du Roi en Conseil qui ordonne que la somme de treize mille trois cent cinquante une livres, sera prélevée par chaque année depuis l'année 1753 sur les habitans de Québec pour la dépense de l'entretien des cazernes dans cette ville, il est extrait des régîtres du Conseil d'Etat du Roi et est signé " ROUVILLER," et a été enregistré dans les livres du Conseil Supérieur à Québec 1er Octobre 1753 par certificat de l'arrêt de ce jour signé "BOISSEAU.

Lc

The fifth is a sheet of paper and is an original Ordinance of the King, dated 14th February 1742, signed by His Majesty, and countersigned by his secretary of state. "*Phillippeaux*." & is registered at Quebec 30th July of the same year, concerning smugglers and others transported from France into this colony.

The sixth is six sheets of paper N^o 87, importing to be a copy extracted from the registers of the superior council of Quebec, of the King's arret of February 1748, imposing certain inward duties of three per cent on all goods imported from France or her colonies, wine, brandy, rum and strong liquors excepted, which were to continue to pay the duty imposed by arret 23d January 1747, or other arrets, and with other exceptions, also imposing a duty of three per cent upon the exports of the growth and produce of this country, with exceptions, also copy of the King's arret dated 6th March 1748, suspending the operation of the above recited arret during the war.

The seventh is a sheet of paper N^o 88, it contains an Ordinance of *Mr. Bigot* ordering five sols six deniers of annual rent, (otherwise cens et rente) should be levied on grants held in *roture* of His Majesty in the town and suburbs of Quebec, and one sol per acre in the precincts, permitting the receiver of the Domain to prosecute the recovery of twenty-nine years arrears, and ordering that the same should be collected at the end of every ten years in time to come, dated 27th May 1758.

(signed)

BIGOT.

(countersigned)

DESCHENEAUX.

Published 14th June, 1758.

(fig ned)

PONSANT.

The eighth is a sheet of paper N^o 89, entitled on the margin,

"*Procès verbal* that states and separates the King's *censive* from that of private *seigneurs* of the town of Quebec."

There is only one leaf of this sheet written upon; This *procès Verbal* is said to have been made by *François le Maistre la Morille*, a King's surveyor.

This paper appears to be only part of a *Procès Verbal*, it is not concluded or signed.

The ninth is a sheet of paper certified by *François le Maistre la Morille* surveyor, to be a copy of a verbal process made by him, separating ground belonging to the parish church of Quebec from that of the King's Domain, dated 5th February 1759, and is numbered 8.

The tenth is a bundle containing seven copies of acts passed before Notaries, two acts of deliberation of the Nuns of the *Hôtel Dieu* of Quebec and Three-Rivers, in the year 1720 and 1721, signed by the Nuns and the Bishop, and an unsigned copy of the King's ratification in Mortmain, of the estates of the said Nuns, dated 7th June, 1681.

The committee conceive these to be private papers belonging to those Nuns, the outward paper in this bundle is indorsed "*Acte de remploi* by Monsieur and Madame de *Ramfey* of the Dower settled upon the estates of the *Ursulines* at Three-Rivers dated 9th October 1719, N^o 90."

The eleventh, a sheet of parchment N^o 51, is not mentioned in Mr. secretary Pownall's inventory.

This parchment is entitled,

"Arret of the King's Council of state touching the imposts made for the fortifications of Montreal."

This

Le cinquieme est une feuille de papier et est une ordonnance originale du Roi datée du 14 Février 1742 signé par sa Majesté et contre signé par son Secrétaire d'Etat, " PHILLIPPEAUX et est enregistré à Québec le 30 Juillet de la même année, concernant les Contrebandiers et autres transportés de France dans cette Colonie.

Le sixieme est six feuilles de papier N^o 87, qui est une copie extraite des régitres du Conseil Supérieur de Québec, de l'arrêt du Roi de Février 1748, qui impose certains droits intérieurs de trois par cent sur tous effets importés de France ou de ses colonies excepté les vin, eau-de-vie, rum et les liqueurs fortes, qui devoient continuer à payer le droit imposé par arrêt du 23 Janvier 1747, ou autres arrêts, et avec autres exceptions, imposant aussi un droit de trois par cent sur les exportations du crû et produit de ce pays, avec des exceptions, aussi une copie de l'arrêt du Roi daté du 6 Mars 1748, qui suspend l'exécution de l'arrêt ci-dessus mentionné pendant la guerre.

Le septieme est une feuille de papier N^o 88 elle contient une ordonnance de Mr. Bigot qui ordonne qu'il sera levé cinq sols six deniers de rente annuelle (autrement de cens et rente) sur les concessions tenues en Roture de sa Majesté dans la ville et faubourgs de Québec, et un sol par arpent dans les territoires, permettant au receveur général du domaine de poursuivre le recouvrement de vingt neuf années d'arrérages et ordonnant qu'elles seront prélevées à la fin de chaque dix années à l'avenir, datée du 27 May 1758. (Signé) B I G O T.

(Contresigné) DESCHENAUX.

Publié le 14 Juin 1758. (Signé) PONSANT.

Le huitieme est une feuille de papier N^o 89 intitulé sur la marge.

Procès verbal qui constate et sépare la censive du Roi de celles des seigneurs particuliers de la ville de Québec.

Il y a seulement une page de cette feuille écrite; ce procès verbal est dit avoir été fait par François le Maître La Morille arpenteur du Roi.

Ce papier paroît être seulement une partie d'un Procès Verbal, qui n'est ni fini ni signé.

Le neuvieme est une feuille de papier certifiée par François le Maître Lamorille arpenteur, être une copie d'un procès verbal fait par lui, séparant le terrain appartenant à l'Eglise Paroissiale de Québec de celui du Domaine du Roi, daté du 5 Février 1759 et est numéroté 89.

Le dixieme est une liasse contenant sept papiers d'actes passés devant Notaires, deux actes de délibération des Religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec et des Trois Rivières dans les années 1720 et 1721, signés par les Religieuses et l'Evêque et une copie non signée de la ratification du Roi en main morte, des biens des dites Religieuses, datée du 7 Juin 1681.

Le Committé conçoit que ces papiers privés appartenans à ces Religieuses, le papier extérieur dans cette liasse, est endossé, " Acte de remploy par Monsieur et Madame de Ramefay du " Douaire établi sur les biens des Dames Ursulines des Trois Rivières, daté du 9 8bre. 1719 " N^o 90."

Le onzieme, une feuille de parchemin N^o 51, n'est pas mentionné dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall.

Ce parchemin est intitulé

" Arrêt du Conseil d'Etat du Roi touchant les impositions faites pour les fortifications de Montréal."

Cet

This arret is a suspension for three years of the payment of part of the tax imposed on the Saint Sulpicians, Communities and Inhabitants of Montreal, for building the stone wall inclosing that Town, it is dated 24th March 1722, said to be an Extract from the registers of the council of state, and is signed, "*Fleuriau*."

The Committee adjourned to Mr. Secretary Pownall's office, to inspect into the state and contents of a large chest of damaged papers, stated in Mr. Secretary Pownall's inventory.

The committee find this chest to contain registers of causes in the court of admiralty, prior to the conquest, all of which are so rotten as not to bear lifting, except one register for 1759, which has the following title on the second leaf,

"The present register containing one hundred and ninety eight leaves, this leaf included, has been marked in the first and last leaf by us *Guillaume Guillemin*, one of his majesty's councillors, lieutenant *particulier* of the *prevosté*, and lieutenant general, civil and criminal, of the court of admiralty of this town, to serve for enregistering the proceedings in the said court, done at Quebec the eighth June one thousand seven hundred and fifty-nine."

"GUILLEMIN."

This book is also in very bad preservation, it contains on 22 written leaves folio 1 to 22, judgments of the court of admiralty authenticated by the signature of Monfr. *Guillemin* judge of that court, except the two last leaves, which have no signature.

In the chest there is an inventory on two sheets of paper in good preservation with the following title,

"Recapitulation of the *Greffé* of the admiralty, the whole being alphabetically arranged as herein after mentioned."—This inventory appears to be a list of the registers and loose papers concerning admiralty causes beginning with the year 1731 and ending in the year 1759.

The committee proceeded to the examination of the ancient public Records lodged in the council Office, when the Clerk of the council laid before them the following seven books stated in his inventory.

The first book lettered on the back "40 CAHIERS DES TITRES CONCERNANT LE PAPIER TERRIER FOLIO, 1 a 502."

This book has a prefixed index on four leaves, followed by five blank leaves, from thence it contains 502 paged written leaves, and ends with one blank leaf; the contents appear to be copies of the titles of seigneuries or lands held in fief, and the committee conceive them to have been copied from the registers in the Intendants office; they have no original signature to give them authenticity, yet the acts enregistered are said to have been signed by the King, the Governors, Intendants or officers of government whom it concerned and by parties interested as occasion required, the book is bound in calf and in good preservation.

The second book is lettered on the back "B. PAPIER TERRIER 15 FEVRIER 1723 AU 1^{er} JUIN 1732, DECLARAT: 1 a 236, FOLIO 1 a 828, TOM I, COPIE."

This book, on a prefixed leaf, is entitled

"*Première Expedition*."

"*Table du papier terrier du Canada*."

Followed by an index on 17 leaves, which serve for this and the two following volumes, it is followed with 828 written leaves, folio'd 1 to 828, the first leaf has for title,

"Terrars of the Western Domain in New France, made by us *Michel Begon* knight seigneur of *la Picardiere*, *Murbelijn* and other places, one of his majesty's councillors and mem-
" *beg*

Cet arrêt est une suspension pour trois ans, du paiement de partie de la taxe imposée sur les saints Sulpiciens, Communautés et habitans de Montréal, pour construire le-mûr en pierres renfermant cette ville, il est daté du 24 Mars 1722, que l'on dit être un extrait des régitres du Conseil d'Etat, et est signé, " FLEURIAU."

Le Comité a ajourné à l'office de Mr. le Secrétaire Pownall, pour examiner l'état et le contenu d'une grande caisse de papiers endommagés, mentionnés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall.

Le Comité trouve que cette caisse contient des régitres des causes dans la Cour d'Amirauté avant la conquête, qui sont tous si pourris que l'on ne peut les relever, excepté un régitre pour 1759 qui a le titre suivant sur la seconde feuille.

" Le présent régitre contenant, cent quatre vingt dix huit feuillets, celui-ci compris, a été paraphé par premier et dernier feuillet par nous Guillaume Guillemain Conseiller du Roi, Lieutenant particulier de prévost et Lieutenant Général Civil et Criminel de l'Amirauté de cette ville pour servir à l'enrégistrement des causes d'audience de l'Amirauté, fait à Québec, le huit Juin mil sept cent cinquante neuf. GUILLEMIN."

Ce livre est aussi dans un mauvais état de conservation il contient sur les 22mes. feuilles écrites marquées de 1 à 22 des jugemens de la Cour d'Amirauté autenthiqués par la signature de Mr. Guillemain juge de cette Cour, excepté les deux dernières feuilles qui n'ont point de signature.

Dans la caisse il y a un inventaire sur deux feuilles de papier en bon état avec le titre suivant, " Récapitulation du Greffe d'Amirauté, le tout étant arrangé par ordre alphabétique comme ci-après mentionné," cet inventaire paroît être un état des régitres et des papiers détachés concernant les causes d'Amirauté commençant avec l'année 1731 et finissant dans l'année 1759.

Le Comité a procédé à l'examen des anciens régitres publics déposés dans l'Office du Conseil, que le Greffier a mis devant le Comité étant les sept livres suivans constatés dans son inventaire.

Le premier livre est écrit au dos, " 40 cahiers des titres concernant le papier terrier folio de " 1 à 502."

Ce livre a un index fixe en avant sur quatre feuilles, suivi de cinq feuilles en blanc; de là il contient 502 feuilles écrites et numérotées à chaque page, et finit par une feuille en blanc, le contenu paroît être des copies des titres des seigneuries ou terres tenues en fief, et le comité conçoit qu'elles ont été copiées des régitres de l'office de l'intendant; ils n'ont aucune signature en original pour leur donner de l'autenticité, cependant les actes enrégistrés sont dits avoir été signés par le Roi, les Gouverneurs, intendans ou officiers du Gouvernement qu'ils concernoient et par les propriétaires suivant que l'occasion le requeroit, le livre est relié en veau et dans un bon état de conservation.

Le second livre est écrit au dos, " B. Papier Terrier 25 Fevrier 1723 au 1er Juin 1732 " Déclaration 1 à 236, folio 1 à 828, Tom. 1.

Ce livre est intitulé sur une feuille mise devant,

" *Première expédition.* "

" *Table du Papier Terrier du Canada.* "

Suivi par un index sur dix sept feuilles, qui sert pour ce livre et les deux volumes suivans, il est suivi de 828 feuilles écrites, marquées de 1 à 828, la première feuille a pour titre,

" Terrier du Domainé d'Occident en la Nouvelle France, fait par nous Michel Bégon chevalier seigneur de la Picardiere, Murbelin et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et au

E

" Parlement

" her of the parliament of Metz, Intendant of justice, police and finance, in New France, at the request of the King's attorney-general and at the suit and instance of Mr. François Etienne Cugnet director and receiver-general of the royal Domain in this country, in consequence of his majesty's orders, and of the hundred and eighty-third article of Domergue's lease of the said Domain." and then proceeds " on the fifteenth February one thousand seven hundred and twenty-three."

1ere Declaration, sief de l'Isle Veret.

" In proceeding to the accomplishment of the said terrars appeared in our *Hotel Jean Baptiste Costé*, proprietor of the sief of Isle Verte, &c."

The contents of this book are *Aveux* and *Denombrements*, declarations, or detailed descriptions of estates held of the crown in sief and seigneurie, or in *roture*, they appear to have been made by the proprietors at the requisition of the crown officers, as specified in the title to the book.

The third book is lettered on the back " B. *Papier Terrier* 1 *Juin* 1732, *au* 1 *Septembre* 1740, *Decl:* 237 a 842, *folio* 829 a 1384, *Tom II. Copie.*"

This book has 556 written leaves, and is folio'd 829 a 1384, it appears to be a continuation of the first volume, under the direction of *Monsieur Hocquart* Intendant, and its contents appear the same, beginning on the 1st June 1732, at which period the first volume ends.

This book is also bound in calf and in good preservation.

The fourth book is lettered on the back " B. *Supplement au Papier Terrier* 2 *Jan.* 1743, *au* 14 *Juin* 1745, *Decl:* 1 a 65, *folio* 1 a 194, *Tom III Copie.*"

This book contains 194 written leaves, folio'd from 1 to 194, with one blank leaf at the beginning, and three blank leaves at the end, it appears to be a supplement to the first and second volumes last described and begins on the 2d January 1743.

The fifth book is lettered on the back " C. *Papier Terrier* 15 *Fevrier* 1723, *au* 3 *Mars* 1725 *Decl:* 1 a 121 *folio* 1 a 492 *Tom I Copie.*"

This book contains 492 written leaves, it has the same title and beginning on the first leaf as book B *Tom I.*

The sixth book is lettered on the back, " C *Papier Terrier* 3 *Mars* 1725 *au* 10 *Septembre* 1731 *Declarat:* 122 a 130, *folio* 493 a 991, *Tom II Copie.*"

This book contains 499 written leaves, folio'd 493 a 991, followed by five blank leaves folio'd and ending with folio 996, and then by two written leaves not folio'd; the entries in these two books have no authenticity by original signatures, but they appear to the committee to have been copied from the two first volumes of the books lettered B.

The seventh and last book laid before the committee by Mr. Williams clerk of the council as ancient records, is lettered on the back " D *Supplement au papier terrier* 15 *Mai* *au* 14 *Juillet* 1745, *declarat.* 51 a 65 *folio* 1 a 501, *Tom II copie.*"

This book has the following title on a prefixed leaf;

" *Aveux Denombrements* and declarations of the supplement to the terrars of the King's Domain in New France, *Tom 2.*"

It contains 501 written leaves, beginning on the first page with the introduction,

" Supplement and addition to the terrars of the Western Domain in New France, made and begun

" Parlement de Metz, intendant de justice, police et finance en la Nouvelle France, à la requête du Procureur Général du Roy, pour suite et diligence du sieur François Etienne Cugnet receveur général du dit domaine en ce Pais en conséquence des ordres de sa Majesté, et de l'article trois cent quatre vingt trois du bail de Duergue, pour la ferme du dit domaine." Et poursuit alors " Le quinzieme Fevrier mil sept cent vingt trois."

1ere Déclaration Fief de l'Isle Verte.

" En procédant à la confection du dit terrier, est comparu en notre Hôtel Jean Baptiste Côté propriétaire du Fief de l'Isle Verte, &c."

" Le contenu de ce livre, est d'aveux et dénombrements, déclarations, ou descriptions détaillées des biens tenus de la couronne en fief et seigneurie, ou en roture, elles paroissent avoir été faites par les propriétaires à la réquisition des officiers de la couronne comme il est spécifié dans le titre qui est au livre.

Le troisieme livre est marqué au dos, " B. papier terrier 1er. Juin 1732, au 1 Septembre 1740, décl. 237 à 842, folio 829 à 1384. Tom. II. copie.

Ce livre a 556 feuilles écrites, et est numéroté par pages de 829 à 1384, il paraît être une continuation du premier volume, sous la direction de Mr. Hocquart intendant, et son contenu paroît être le même, commençant le 1er. Juin 1732 à quel période le premier volume finit.

Ce livre est aussi relié en veau et est dans un bon état de conservation.

Le quatrieme livre est écrit au dos, " B. Supplément au papier terrier 2 Janvier 1743 au 14 Juin 1745, décl. 1 à 65 folio 1 à 194, Tome III. copie."

Ce livre contient 194 feuilles écrites, marquées 1 à 194 avec une feuille en blanc au commencement, et trois feuilles en blanc à la fin, il paraît être un supplément aux premier et second volumes désignés les derniers et commence au 2d Janvier 1743.

Le cinquieme livre est écrit au dos, " C. papier terrier 15 Fevrier 1723 au 3 Mars 1725 décl. 1 à 121 folio 1 à 492 Tom. I. copie.

Ce livre contient 492 feuilles écrites, il a le même titre et commence sur la premiere feuille comme livre B. tome. I.

Le sixieme livre est marqué au dos, " C. papier terrier 3 Mars 1725 au 10 Septembre 1731, declaration 122 à 130 folio 493 à 991 tome II. copie."

Ce livre contient 499 feuilles écrites, marquées 493 à 991, suivi de cinq feuilles en blanc, marquées et finissant au folio 996, et alors par deux feuilles écrites sans chiffres; les entrées dans ces livres n'ont aucune authenticité par signatures originales, mais elles paroissent au comité avoir été copiées des deux premiers volumes des livres marqués B. désignés dans les procédés de ce jour.

Le septieme et dernier livre mis devant le comité par Mr. Williams Greffier du Conseil comme anciens régitres est écrit au dos, " D. supplément au papier terrier 15 Mai au 14 Juillet 1745. declaration 51 à 65 folio 1 à 501, tom. II. copie."

Ce livre a le titre suivant sur une feuille mise en avant,

" Aveux, dénombrement et déclarations du supplément du terrier du domaine du Roi en la Nouvelle France, tome II."

Il contient 501 feuilles écrites, commençant sur la premiere page par l'introduction;

" Supplément et ajouté au terrier du domaine d'Occident en la Nouvelle France, fait et
E 2 " commencé

" begun the 15th February 1723 by *Messrs. Begon and Dupuis* our predecessors formerly Intendants in this country, and continued and concluded the 1st September 1740, by us *Giles Hoc*—
 " quart knight, Intendant &c.

It then goes on with the 51 declarations, *Avouez et Denombrements*, beginning with that of *Cbauf-segros de Lery Esquire*, for one half of the fief *St. Ours*, and ends on the 501st leaf with the 65th declaration, being that of *Monseigneur Guillaume Eschebe* for a lot of ground in the town of *Quebec*; the entries in this book are authenticated by the signature "*Du Laurent, Greffier-Commis.*" neither of the three last mentioned books have an index, they are bound in calf, and in good condition and preservation.

Mr. Panet, clerk of the court of common-pleas, brought in the sixty books first mentioned in his Inventory.

The committee proceeded to the examination of the first book N^o 1, consisting of eighteen leaves partly stitched together and in bad order, without cover or title; it appears to contain judgments of the superior council in civil causes, orders of police, and for registering edicts and other public acts, signed in different places by some of the members of the council; a detached paper is pinned to one of the leaves with the following writing on it.

" N^o This small register marked * Register of the proceedings in the sovereign council, from the fourteenth June 1664, to the seventh—of the same year being a supplement to the large register begun in 1663, from folio 16 verso to folio 26 recto, the sequel of the original minute-book being there interrupted.

N^o 2. A volume stitched in parchment in tolerable good order, titled on the back " This is a minute-book + "—" Register of the sovereign council, begun the eleventh January 1677, and ended the twenty-third December 1680, containing one hundred and eighty-four leaves."

It contains 174 written and 10 blank leaves, regularly paged, its contents are of the same nature as N^o 1. and is authenticated in different places by the signature of the Intendant or members of the council superior; with this book is another stitched in parchment with the following title on the back. " Register of the sovereign council in New France, for the years 1677, 1678, 1679 and 1680, seventy-nine leaves.

This book or register appears to be only a fair copy of some part of the *plumitif* N^o 2. not authenticated by any signature.

N^o 3. Stitched in parchment as the last, in good order, contains 143 leaves of which 4 are blank. The title " Register of the sovereign council &c." beginning 13th January 1681, and ending 22d December same year; the contents and authenticity of the same nature as N^o 1 & 2.

N^o 4. A register stitched in parchment, in good order, contains 360 leaves, of which 7 are blank; this book begins the 22d April 1681, and ends the 22d December 1687, its contents and authenticity the same as N^o 1 & 3.

N^o 5. A register badly bound in parchment and damaged, contains 174 leaves of which 6 are blank, its contents and authenticity the same as N^o 1 & 4. It begins the 12th January 1688 and ends the 22d December 1693.

This register has a *Plumitif* of part of its contents, viz. from the 30th April 1690 to 12th October 1693.

N^o 6. A register bound in parchment in good order, contains 319 written and 3 blank leaves, its contents and authenticity the same as the last; it commences the 11th January 1694, and ends the 30th May 1702.

With

“ commencé le quinze Février mil sept cent vingt trois par Messrs. Bégon et Dupuis
 “ nos prédécesseurs ci-devant intendans en ce pais, et continué et fini le premier Septembre
 “ mil sept cent quarante, par nous Gilles Hocquart chevalier, intendant, &c.

Il continue ensuite par 51 déclarations, aveux et dénombremens, commençant par celui de **Chaussegros de Léry**, Ecuier, pour une moitié du fief St. Ours, et finit sur la 501^{me} feuille par la 65^{me} déclaration étant celle de **Monfr. Guillaume Estebe** pour un lopin de terre dans la ville de **Québec**, les entrées sont autenthiquées par la signature de “ **Du Laurent**,” Greffier commis.” aucun des trois derniers livres mentionnés ont un index ils sont reliés en veau et dans un bon état et bien conservé.

Mr. Panet, Greffier de la Cour des Plaidoyers Communs, apporta les soixante livres les premiers mentionnés dans son inventaire.

Le Comité a procédé à l'examen du premier livre N^o 1. consistant en dix huit feuilles en partie cousu ensemble et en mauvais ordre, sans couvert ni titre; il parût qu'il contient des jugemens du Conseil Supérieur dans les causes Civiles, des ordres de police, et pour enrégistré des édits et autres actes publics, signé en différens endroits par quelques des membres du Conseil; il y a un papier attaché avec une épingle a une des feuilles avec l'écrit suivant

“ N^o ce petit régitre cotté † régitre des causes expédiées en l'audience du Conseil
 “ souverain depuis le quatorze Juin 1664 jusqu'au sept de la même année étant un sup-
 “ plément au grand régitre commencé en 1663, depuis le folio 16 verso jusqu'au folio 26 recto
 “ la suite de la minute original, le livre étant interrompu dans cet endroit.

N^o 2: Un volume broché en parchemin dans un assez bon état intitulé au dos, “ ceci est un
 “ livre de minute † ” — “ Régitre du Conseil Souverain, commencé le onze Janvier 1677
 “ et fini le vingt trois Décembre 1680, contenant cent quatrevingt quatre feuilles.”

Il contient 174 feuilles écrites et dix feuilles en blanc, numéroté régulièrement par page, il contient des choses de la même nature que le N^o 1, et il est autenthiqué en différens endroits par la signature de l'intendant ou des membres du Conseil Supérieur, avec ce livre il y en a un autre cousu en parchemin avec le titre suivant au dos, “ Régitre du Conseil Souverain en la
 “ Nouvelle France, pour les années 1677, 1678, 1679 et 1680, soixante dix neuf feuilles.

Ce livre ou régitre paroît être seulement une copie au net de quelque partie du plunitif N^o 2. n'étant autenthiqué par aucune signature.

N^o 3. Cousu en parchemin comme le dernier, en bon ordre, contient 143 feuilles dont 4 sont en blanc. Le titre, “ régitre du Conseil Souverain &c.” commençant 13 Janvier 1681 et finissant le 22 Décembre de la même année; le contenu et l'autenticité sont de même nature que les N^o 1 et 2.

N^o 4. un régitre relié en parchemin en bon ordre, contient 360 feuilles, dont sept sont en blanc; ce livre commence le 22 Avril 1681 et finit le 22 Décembre 1687, son contenu et son autenticité les mêmes que les N^o de 1 à 3.

N^o 5. un régitre mal relié en parchemin et endommagé, il contient 174 feuilles dont six sont en blanc, son contenu et son autenticité les mêmes que les N^o de 1 à 4.

Ce régitre a un plunitif de partie de son contenu, c'est à dire depuis le 10 Avril 1690 au 12 Octobre 1693.

N^o 6. un régitre relié en parchemin en bon ordre, contient 319 feuilles écrites et trois feuilles en blanc, son contenu et son autenticité les mêmes que le dernier, il commence du 11 Janvier 1694 et finit le 30 Mai 1702.

Avec

N^o 20. Is a register stitched in parchment in good order, contains 134 written and 2 blank leaves, commences the 11th June 1717 and ends the 6th February 1719, its contents and authenticity the same.

N^o 21. Is a register in good order, sewed in parchment, contains 140 written leaves, it commences the 13th February 1719 and ends the 24th December 1720, its contents and authenticity the same.

N^o 22. Is a Register in good order, sewed in parchment, contains 193 written and 2 blank leaves, it begins the 13th January 1721 and ends the 26th April 1723, the contents and authenticity the same.

N^o 23. Is a register in good order, sewed in parchment, contains 93 written and one blank leaves, It begins the 3d May 1723 and ends the 10th January 1724, the contents and authenticity the same.

N^o 24. A register bound in canvas in good order, contains 193 written leaves, it begins the 17th January 1724 and ends the 2d October 1724, the contents and authenticity the same.

N^o 25. A register bound in parchment in good order, contains 226 written leaves, it commences the 2d October 1724 and ends the 6th May 1726, the contents and authenticity the same.

N^o 26. Appears to be a register entitled *Plumitif*, it is in good order, bound in parchment, contains 147 written leaves, it begins the 1st July 1726 and ends the 13th January 1727, its contents and authenticity the same.

N^o 27. A register bound in calf in good order, contains 191 written leaves, it begins the 20th January 1727 and ends the 26th April 1788, its contents and authenticity the same.

N^o 28. A register bound in calf in good order, contains 207 written leaves, it begins the 20th June 1728 and ends the 19th December 1729, the contents and authenticity the same.

N^o 29. A register bound in calf in good order, contains 191 written leaves, it begins the 9th January 1730 and ends the 26th February 1731, its contents and authenticity the same.

N^o 30. A register bound in calf in good order, and contains 185 written leaves, it begins the 1st March 1731 and ends the 24th September 1731, its contents and authenticity the same.

N^o 31. A register in good order, bound in calf, contains 189 written leaves, it begins the 24th September 1731 and ends the 17th September 1732, its contents and authenticity the same.

N^o 32. A register bound in calf, in good order, contains 150 written and one blank leaves, it begins the 6th October 1732 and ends the 2d July 1733, its contents and authenticity the same.

N^o 33. A register bound in calf, in good order, contains 185 written and one blank leaves, it begins the 6th July 1733 and ends the 12th April 1734, its contents and authenticity the same.

N^o 34. A register bound in calf in good order, contains 187 written and one blank leaves, it begins 14th April 1734 and ends the 24th January 1735, the contents and authenticity the same.

N^o 35. A register bound in calf in good order, contains 188 written and two blank leaves, it begins the 24th January 1735 and ends the 19th September 1735, the contents and authenticity the same.

N^o 36. A register bound in calf in good order, contains 171 written and one blank leaves, it

N^o 20. est un régitre relié en parchemin en bon ordre contient 134 feuilles écrites et deux feuilles en blanc, il commence le 11 Juin 1717 et finit le 6 Février 1719, le contenu et l'autenticité sont de même.

N^o 21. est un régitre en bon ordre, cousu en parchemin, contient 140 feuilles écrites, il commence le 13 Février 1719 et finit le 24 Décembre 1720, son contenu et son autenticité sont de même.

N^o 22. est un régitre en bon ordre cousu en parchemin, contient 193 feuilles écrites et deux feuilles en blanc, il commence le treize Janvier 1721 et finit le 26 Avril 1723, le contenu et l'autenticité sont de même.

N^o 23. est un régitre en bon ordre, cousu en parchemin, contient 93 feuilles écrites et une feuille en blanc, il commence le 3 May 1723 et finit le 10 Janvier 1724 le contenu et l'autenticité sont de même.

N^o 24. un régitre relié en cannevas en bon ordre contient 193 feuilles écrites, il commence le 17 Janvier 1724 et finit le 2 Octobre 1724, le contenu et l'autenticité sont de même.

N^o 25. un régitre relié en parchemin en bon ordre, contient 226 feuilles écrites, il commence le 2 Octobre 1724 et finit le 6 May 1726, le contenu et l'autenticité sont de même.

N^o 26. paroît être un régitre intitulé " Plumitif," il est en bon ordre, relié en parchemin, contient 147 feuilles écrites il commence le 1er. Juillet 1726 et finit le 13 Janvier 1727, son contenu et son autenticité sont de même.

N^o 27. un régitre relié en veau en bon ordre, contenant 191 feuilles écrites il commence le 20 Janvier 1727 et finit le 26 Avril 1728, son contenu et son autenticité sont de même.

N^o 28. un régitre relié en veau en bon ordre, contient 207 feuilles écrites, il commence le 20 juin 1728 et finit le 19 Décembre 1729, le contenu et l'autenticité de même.

N^o 29. un régitre relié en veau en bon ordre, contient 191 feuilles écrites, il commence le 9 Janvier 1730 et finit le 26 Février 1731, le contenu et l'autenticité de même.

N^o 30. un régitre relié en veau en bon ordre; il contient 185 feuilles écrites, il commence le premier Mars 1731 et finit le 24 Septembre 1731, son contenu et son autenticité sont les mêmes.

N^o 31. un régitre en bon ordre, relié en veau, contient 189 feuilles écrites, il commence le 24 Septembre 1731 et finit le 17 Septembre 1732 son contenu et son autenticité sont les mêmes.

N^o 32. un régitre relié en veau en bon ordre contient cent cinquante feuilles écrites et une feuille en blanc il commence le six Octobre mil sept cent trente deux et finit le deux Juillet mil sept cent trente trois, son contenu et son autenticité sont les mêmes.

N^o 33. un régitre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt cinq feuilles écrites et une feuille en blanc, il commence le six Juillet mil sept cent trente trois et finit le douze Avril mil sept cents trente quatre son contenu et son autenticité sont les mêmes.

N^o 34. un régitre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt cinq feuilles écrites et une feuille en blanc, il commence le quatorze Avril mil sept cent trente quatre et finit le vingt quatre Janvier 1735, le contenu et l'autenticité sont les mêmes.

N^o 35. un régitre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt huit feuilles écrites et deux feuilles en blanc, il commence le 24 Janvier 1735 et finit le 19 Septembre mil sept cent trente cinq le contenu et l'autenticité sont les mêmes.

N^o 36. un régitre relié en veau en bon ordre, contient cent soixante onze feuilles écrites.

it begins the 19th September 1735 and ends the 10th April 1736, its contents and authenticity the same.

N^o 37. A register bound in calf, in good order, begins the 10th April 1736 and ends the 1st October 1736, it contains 193 written leaves; the contents and authenticity the same.

N^o 38. A register in good order, bound in calf, contains 91 written and 2 blank leaves, it begins the 1st October 1736 and ends the 11th February 1737, its contents and authenticity the same.

N^o 39. A register bound in calf, in good order, contains 94 written and 3 blank leaves, it begins the 15th February 1737 and ends the 17th June 1737, its contents and authenticity the same.

N^o 40. A register bound in calf, in good order, contains 89 written and 3 blank leaves, it begins the 25th June 1737 and ends the 9th September 1737, its contents and authenticity the same.

N^o 41. A register bound in calf, in good order, contains 86 written and 3 blank leaves, it begins the 9th September 1737 and ends the 23d December 1737, its contents and authenticity the same.

N^o 42. A register bound in calf, in good order, contains 190 written and 3 blank leaves, it begins the 13th January 1738 and ends the 2d June 1738, its contents and authenticity the same.

N^o 43. A register in good order bound in calf, contains 97 written and 4 blank leaves, it commences the 2d June 1738 and ends the 18th August following, its contents and authenticity the same.

N^o 44. A register bound in parchment in good order, contains 134 written and 7 blank leaves, it commences the 26th August 1738 and ends the 15th June 1739, its contents and authenticity the same.

N^o 45. A register bound in calf, in good order, contains 189 written and one blank leaves, it commences the 30th June 1739 and ends the 21st March 1740, its contents and authenticity the same.

N^o 46. A register bound in calf, in good order, contains 177 written and 20 blank leaves, it begins the 21st March 1740 and ends the 9th January 1741, its contents and authenticity the same.

N^o 47. A register bound in calf, in good order, contains 185 written and 2 blank leaves, it begins the 14th January 1741 and ends the 18th September following, its contents and authenticity the same.

N^o 48. A register bound in calf, in good order, contains 196 written leaves, it begins the 2d October 1741 and ends the 30th July 1742, its contents and authenticity the same.

N^o 49. A register bound in calf, in good order, contains 193 written and 4 blank leaves, it begins the 6th August 1742 and ends the 17th June 1743, its contents and authenticity the same.

et une feuille en blanc, il commence le dix-neuf Septembre mil sept cent trente cinq et finit le dix Avril mil sept cent trente six, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 37. un régistre relié en veau en bon ordre, commence le dix Avril mil sept cent trente six et finit le premier Octobre mil sept cent trente six, il contient cent quatrevingt treize feuilles écrites, le contenu et l'authenticité sont les mêmes.

N^o 38. un régistre en bon ordre relié en veau, contient quatre vingt onze feuilles écrites et deux feuilles en blanc il commence le premier Octobre mil sept cent trente six et finit le onze Février mil sept cent trente sept, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 39. un régistre relié en veau en bon ordre, contient quatre vingt quatorze feuilles écrites et trois feuilles en blanc, il commence le quinze Février mil sept cent trente sept et finit le dix sept Juin mil sept cent trente sept, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 40. un régistre relié en veau en bon ordre contient quatre vingt neuf feuilles écrites et trois feuilles en blanc, il commence le vingt cinq Juin mil sept cent trente sept et finit le neuf Septembre mil sept cent trente sept, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 41. un régistre relié en veau en bon ordre, contient quatre vingt six feuilles écrites et trois feuilles en blanc, il commence le neuf Septembre mil sept cent trente sept et finit le vingt trois Décembre mil sept cent trente sept son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 42. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt dix feuilles écrites et trois feuilles en blanc, il commence le treize Janvier mil sept cent trente huit et finit le deux Juin mil sept cent trente huit, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 43. un régistre en bon ordre relié en veau, contient quatre vingt dix sept feuilles écrites et quatre feuilles en blanc, il commence le 2 Juin mil sept cent trente huit et finit le dix huit Aoust suivant, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 44. un régistre relié en parchemin en bon ordre contient cent trente quatre feuilles écrites et sept feuilles en blanc, il commence le vingt six Aoust mil sept cent trente huit et finit le quinze Juin mil sept cent trente neuf, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 45. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt neuf feuilles écrites et une feuille en blanc, il commence le trente Juin mil sept cent trente neuf et finit le vingt et un Mars mil sept cent quarante, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 46. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent soixant dix sept feuilles écrites et vingt feuilles en blanc, il commence le vingt un Mars mil sept cent quarante et finit le neuf Janvier mil sept cent quarante un, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 47. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt cinq feuilles écrites et deux feuilles en blanc, il commence le quatorze Janvier mil sept cent quarante un et finit le dix huit Septembre suivant, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 48. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt seize feuilles écrites il commence le deux Octobre mil sept cent quarante un et finit le trente Juillet mil sept cent quarante deux. son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 49. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt treize feuilles écrites et quatre feuilles en blanc, il commence le six Aoust mil sept cent quarante deux et finit le dix sept Juin mil sept cent quarante trois. son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 50. A register bound in calf, in good order, contains 177 written leaves, it begins the 25th June 1743 and ends the 13th April 1744, its contents and authenticity the same.

N^o 51. A register bound in calf, in good order, contains 189 written leaves, it begins the 20th April 1744 and ends the 11th January 1745, its contents and authenticity the same.

N^o 52. Is a register bound in calf, in good order, it contains 189 written leaves, begins the 11th January 1745 and ends the 1st February 1746, its contents and authenticity the same.

N^o 53. A register bound in calf, in good order, contains 191 written leaves, on the two last is a table of its contents to the 53d leaf, it begins the 7th February 1746 and ends the 27th March 1747, its contents and authenticity the same.

N^o 54. A register bound in calf, in good order, contains 194 written and 1 blank leaves, on the last four written leaves is a table of its contents, it begins the 10th April 1747 and ends the 17th March 1749, its contents and authenticity the same.

N^o 55. A register bound in calf, in good order, contains 189 written leaves, on the four last is a table of its contents, it begins the 24th March 1749 and ends the 15th February 1751, its contents and authenticity the same.

N^o 56. A register bound in calf, in good order, contains 89 written and 2 blank leaves, it begins the 1st March 1751 and ends the 21st February 1752, its contents and authenticity the same.

N^o 57. A register bound in calf, in good order, contains 194 written and 3 blank leaves, it begins the 28th February 1752 and ends the 28th April 1755, its contents and authenticity the same.

N^o 58. A register bound in calf, in good order, contains 195 written and 4 blank leaves, it begins the 5th May 1755 and ends 2d October 1758, its contents and authenticity the same; in this book there are sundry loose papers relative to the judgments therein entered.

N^o 59. A register bound in calf, in good order, contains 41 written and 153 blank leaves, it begins the 19th November 1758 and ends the 21st May 1759, its contents and authenticity the same.

N^o 60. A register bound in parchment, in good order, contains 30 written and 68 blank leaves, it begins the 24th November 1759 and ends the 28th April 1760, its contents and authenticity the same.

N^o 61, 62 & 63. Three books, the first bound in parchment, and the two others in calf, in good order, the first contains 92 written leaves and one in blank, it begins the 7th June 1733 and ends 21st January 1741, the second contains 93 written leaves, it begins the 22d February 1741 and ends the 22d July 1755, and the third contains 10 written and 87 blank leaves, it begins the 30th July 1755 and ends the 25th May 1759. These three books contain receipts or certificates of the number of papers filed by the parties in causes pending before the Superior Council.

The

N^o 50. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt dix sept feuilles écrites, il commence le vingt cinq Juin mil sept cent quarante trois et finit le treize Avril mil sept cent quarante quatre, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 51. un régistre relié en veau en bon ordre contient cent quatrevingt neuf feuilles écrites, il commence le vingt Avril mil sept cent quarante quatre et finit le onze Janvier mil sept cent quarante cinq, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 52. un régistre relié en veau en bon ordre, il contient cent quatre vingt neuf feuilles écrites, il commence le onze Janvier mil sept cent quarante cinq et finit le premier Février mil sept quarante six, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 53 un régistre relié en veau en bon ordre contient cent quatre vingt onze feuilles écrites, sur les deux dernières est une table de ce qu'il contient jusqu'à la 53^{me} feuille, il commence le sept Février mil sept cent quarante six et finit le vingt sept Mars mil sept cens quarante sept, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 54. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt quatorze feuilles écrites et une feuille en blanc, sur les quatre dernières feuilles écrites il y a une table de ce qu'il contient, il commence le dix Avril mil sept cens quarante sept et finit le dix sept Mars mil sept cens quarante neuf, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 55. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt neuf feuilles écrites sur les quatre dernières: il y a une table de ce qu'il contient, il commence le 24 Mars mil sept cent quarante neuf et finit le quinze Février mil sept cent cinquante un, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 56. un régistre relié en veau en bon ordre contient quatre vingt neuf feuilles écrites et deux feuilles en blanc, il commence le premier Mars mil sept cens cinquante un et finit le vingt un Février mil sept cent cinquante deux, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 57. un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt quatorze feuilles écrites et trois feuilles en blanc, il commence le 28 Février mil sept cent cinquante deux et finit le 28 Avril mil sept cent cinquante cinq, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 58: un régistre relié en veau en bon ordre, contient cent quatre vingt quinze feuilles écrites et quatre feuilles en blanc, il commence le 5 May mil sept cent cinquante cinq et finit le deux Octobre mil sept cent cinquante huit, son contenu et son authenticité sont les mêmes, dans ce livre il y a plusieurs papiers détachés qui sont relatifs à des jugemens qui y sont entrés.

N^o 59. un régistre relié en veau en bon ordre contient quarante une feuilles écrites et cent cinquante trois feuilles en blanc, il commence le dix neuf Novembre mil sept cent cinquante huit et finit le vingt un May mil sept cens cinquante neuf, son contenu et son authenticité les mêmes.

N^o 60. un régistre relié en parchemin en bon ordre contient trente feuilles écrites et soixante huit feuilles en blanc il commence le vingt quatre Novembre mil sept cent cinquante neuf et finit le vingthuit Avril mil sept cent soixante, son contenu et son authenticité sont les mêmes.

N^o 61. 62 et 63. trois livres, le premier relié en parchemin et les deux autres en veau en bon ordre, le premier contient quatre vingt douze feuilles écrites et une feuille en blanc, il commence le 7 Juin mil sept cent trente trois et finit le vingt un Janvier mil sept cent quarante un, le second contient quatre vingt treize feuilles écrites, il commence le vingt deux Février mil sept cent quarante un et finit le vingt deux Juillet mil sept cent cinquante cinq; et le troisième contient dix feuilles écrites, et quatre vingt sept feuilles en blanc il commence le 30 Juillet mil sept cent cinquante cinq; et finit le 25 May mil sept cent cinquante neuf; ces trois livres contiennent des réquis ou certificats du nombre de papiers filés par les parties dans les causes pendantes devant le Conseil Supérieur.

Les

The following four books are the registers of judgements in criminal causes in the superior council.

N^o 64. The first, is stitched in parchment, in tolerable good order, contains 94 written and 6 blank leaves, it begins the 18th June 1678 and ends the 8th March 1706.

N^o 65. The second, is stitched in parchment in good order, contains 48 written leaves, it begins the 15th March 1706 and ends the 29th February 1712.

N^o 66. The third, is stitched in parchment in good order, contains 45 written and 18 blank leaves, it begins the 7th March 1712 and ends the 7th October 1720.

N^o 67 The fourth, is bound in calf, in good order, contains 195 written and 10 blank leaves, it begins 16th June 1730 and ends 29th December 1759; the 4 foregoing volumes are authenticated by the Intendants, Councillors or Officers of the superior council.

N. B. Near 10 years wanting.

N^o 68. A register stitched in parchment, in good order, contains 43 written and 7 blank leaves, it begins the 1st January 1706 and ends the 7th January 1721, its contents are affirmations and protests of persons having actions pending before the superior council.

Note.—The foregoing 68 volumes have been deposited by Mr. Panet in the office of Mr. Secretary Pownall, where they now remain, conformable to a resolve and order of a committee of the council respecting the preservation and disposition of the ancient French Records, as appears by Mr. Pownall's receipt for the same, dated the 9th February 1791.

The committee proceed to the examination of the Records of the court of the *Prevosté de Québec*.

The ten first registers, numbered from 1 to 10, commencing the 2d November 1666 and ending the 23d December 1677, are all stitched in deer-skin covers, except the numbers 5 and 9 which have no cover, they contain the proceedings and judgments of the *Prevosté*, by L. T. Chartier; these 10 registers are much decayed and in bad order.

The next thirty registers are numbered from 11 to 40 inclusive, commencing the January 1678 and ending the 6th November 1703, the registers number 11 to 16 are stitched in deer-skin covers, and the remaining 24 registers, numbered 17 to 40, have no covers; these thirty registers contain the proceedings in the court de *Prevosté*, and judgments by R. L. Chartier de *Lutbinière*; they are also much decayed and in bad order.

The next 19 registers are numbered from 41 to 59 inclusive, commencing the 8th November 1703 and ending the 16 December 1712.

N^o 42. Is bound in parchment, and N^o 43 is stitched in a deer-skin cover, all the rest are without covers, they contain the proceedings in the court de *Prevosté* and judgments by the judges C. de *Bermen* and *Dupuis*, they are all much damaged and in bad order.

The next three registers are numbered from 60 to 62 inclusive, commencing the 19 December 1712 and ending the 9th October 1716; these three registers have no covers, they contain the proceedings in the court de *Prevosté* and judgments by the judges *Dupuis* and *Rover D'arigny*; they are also much damaged and in bad order.

The

Les quatre livres suivants sont les régîtres des jugemens dans les causes criminelles dans le Conseil Supérieur.

N^o 64. le premier est coufu en parchemin dans un assez bon ordre, contient quatre vingt quatorze feuilles écrites et six feuilles en blanc, il commence le dix-huit juin mil six cent soixante et dix-huit et finit le huit mars mil sept cent six.

N^o 65. Le second est coufu en parchemin en bon ordre il contient 48 feuilles écrites, il commence le 15 Mars 1706 et finit le vingt neuf Février 1712.

N^o 66. le troisieme est coufu en parchemin en bon ordre, il contient 45 feuilles écrites et 18 feuilles en blanc il commence le 7 Mars 1712 et finit le 7 Octobre 1720.

N^o 67. le quatrieme, est relié en veau en bon ordre, il contient 195 feuilles écrites et 10 feuilles en blanc, il commence le 16 Juin 1730 et finit le 29 Décembre 1759 ; les quatre volumes ci-devant sont authentiqués par les Intendants Conseillers ou Officiers du Conseil Supérieur.

N. B, près de dix années qui manquent.

N^o 68. un régître coufu en parchemin en bon ordre, il contient 43 feuilles écrites et 7 feuilles en blanc, il commence le 1er. Janvier 1706 et finit le 7 Janvier 1721, son contenu sont des affirmations et des protests de personnes qui avoient des actions pendantes devant le Conseil Supérieur.

Remarque.—Les 68 volumes ci-devant ont été déposés par Mr. Panet dans l'Office de Mr. le Secrétaire Pownall, où ils sont actuellement conformément à une résolution et un ordre du Comité du Conseil concernant la conservation et la disposition des Anciennes Archives Françaises, comme il paroît par le réçu de Mr. Pownall pour les dits volumes, daté du 9 Février 1791.

Le Comité a procédé à l'examen des régîtres de la Cour de la Prévôté de Québec.

Les dix premiers régîtres, numérotés de 1 à 10 commençant le 2d Novembre 1666 et finissant le 23 Décembre 1677, sont bien coufus avec des couverts de peau de chamois excepté les numéros 5 et 6 qui n'ont point de couverts, ils contiennent les procédés et jugemens de la prévôté par L. T. Chartier ; ces 10 régîtres sont beaucoup gâtés et en mauvais ordre.

Les trente régîtres ensuite sont numérotés de 11 à 40 inclusivement, commençant le Janvier 1678 et finissant le 6 Novembre 1703, les régîtres numérotés 11 à 16 sont coufus avec des couverts en peaux de chamois et les 24 régîtres restans numérotés de 17 à 40, n'ont point de couverts ; ces trente régîtres contiennent les procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens par R. L. Chartier de Lothiniere ; ils sont aussi bien gâtés et en mauvais ordre.

Les dix neuf régîtres d'ensuite sont numérotés de 41 à 59 inclusivement, commençant le 8 Novembre 1703 et finissant le 16 Décembre 1712.

N^o 42. est relié en parchemin et le N^o 43 est coufu dans un couvert d'une peau de chamois, tout le reste est sans couvert, ils contiennent les procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens par les Juges C. de Bermen et Dupuis ; ils sont tous endommagés et en mauvais ordre.

Les trois régîtres d'ensuite sont numérotés de 60 à 62 inclusivement, commençant le 19 Décembre 1712 et finissant le 9 Octobre 1716, ces trois régîtres n'ont point de couverts, ils contiennent les procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens par les Juges Dupuis et Rouer d'artigny, ils sont aussi bien endommagés et en mauvais ordre.

Les

The next three registers are numbered from 63 to 65 inclusive, commencing the 3d November 1716 and ending the 3d October 1719, numbers 63 and 64 have no covers, number 65 is stitched in parchment, they contain the proceedings in the court *de Prevosté*, and judgments by the judges *J. P. M. de Lino* and *l'Espinau*, N^o 65 is in tolerable good order, the two others are damaged and in bad order.

The next seventeen registers are numbered from 66 to 82 inclusive, commencing the 10th October 1719 and ending the 1st July 1732, number 78 is bound in calf, in tolerable good order, number 82 is stitched in parchment and much damaged, the remaining fifteen registers are without covers, in bad order; the whole contain the proceedings in the court *de Prevosté* and judgments of judge *André de Leigne*.

The next eight registers are numbered from 83 to 90 inclusive, they are all bound in calf, in tolerable good order, commencing the 4th July 1732, and ending the 2d May 1739; they also contain the proceedings in the court *de Prevosté* and judgments by judge *André de Leigne*.

The next seven registers are numbered from 91 to 97 inclusive, number 91 and 92 are bound in calf, in good order, number 93 is also bound in calf, in bad order, number 94 stitched in parchment, in good order, number 95 and 96 are stitched in paper, and number 97 is bound in parchment, in tolerable good order, these seven registers commence the 5th May 1739 and end the 30th March 1745, they contain the proceedings in the court *de Prevosté* and judgments by judge *André de Leigne*.

The next twelve registers are numbered from 98 to 109 inclusive, number 98 is sewed in calf, and number 99 tied up in a paper cover, both in tolerable good order, the next ten registers are all bound in calf and in good order, these twelve registers commence the 2d April 1745 and end the 13th March 1759; they contain the proceedings in the court *de Prevosté* and judgments by judge *Daine*.

N^o 110, is a register stitched in canvas in good order, it commences the 24th June 1749 and ends the 9th March 1759, its contents are judgments of the court *de Prevosté* on causes in deliberation before judge *Daine*.

Numbers 111, 112, 113, and 117 are four registers *extraordinaire*, stitched in paper covers, all in good order except number 117 which is much damaged, they commence the 27th September 1742 and end the 4th April 1759; they contain proceedings and judgments in the court *de Prevosté*, on extraordinary sittings, before the judges *André de Leigne* and *Daine*.

Number 114, is a register stitched in canvas in good order, it begins the 15th March 1744 and ends the 20th January 1759; it contains *Saisies Reelles* and adjudications in the court *de Prevosté*.

Number 115, is a register without cover, much damaged, it begins the 26th November 1746 and ends the 26th March 1751, its contents are proceedings and judgments in the *Prevosté* concerning the police before judge *Daine*.

N^o 116, is a register of *Cloctures d'Inventaires*, from the 27th April 1744 to the 15 May 1759; it is sewed in canvas and much damaged.

The next are eight registers of criminal prosecutions before the court *de Prevosté*, they are num-

Les trois régîtres qui suivent sont numérotés de 63 à 65 inclusivement, commençant le 3 Novembre 1716 et finissant le 3 Octobre 1719, les numéros 63 et 64 n'ont point de couverts, le numéro 65 est cousu en parchemin, ils contiennent les procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens par les juges J. P. M. de Lino et l'Espinaï, le N^o 65 et dans un assez bon ordre, les deux autres sont endommagés et en mauvais ordre.

Les dix-sept régîtres qui suivent sont numérotés de 66 à 82 inclusivement, commençant le 10 Octobre 1719 et finissant le 1^{er} Juillet 1732, le numéro 78 est relié en veau dans un assez bon ordre, le numéro 82 est cousu en parchemin, et bien endommagé, les quinze régîtres restans sont sans couverts, en mauvais ordre; le tout contient les procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens du juge André de Leigne.

Les huit régîtres qui suivent sont numérotés de 83 à 90 inclusivement, ils sont tous reliés en veau, dans un assez bon ordre commençant le 4 Juillet 1732, et finissant le 2 Mai 1739, ils contiennent aussi des procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens par le juge André de Leigne.

Les sept régîtres suivans sont numérotés de 91 à 97 inclusivement, les nombres 91 et 92 sont reliés en veau en bon ordre, le numéro 93 aussi relié en veau mais en mauvais ordre, le numéro 94 est cousu en parchemin en bon ordre, les numéros 95 et 96 sont cousus dans un papier et le numéro 97 est relié en parchemin, dans un assez bon ordre, ces sept régîtres commencent le 5 May 1739 et finissent le 30 Mars 1745, ils contiennent les procédés dans la Cour de Prévôté et jugemens par le juge André de Leigne.

Les douze régîtres suivans sont numérotés de 98 à 109 inclusivement, le numéro 98 est cousu en veau et le numéro 99 lié dans un couvert de papier, tous deux dans un assez bon ordre, les dix régîtres suivans sont tous reliés en veau et en bon ordre, ces douze régîtres commencent le 2 Avril 1745 et finissent le 13 Mars 1759; ils contiennent les procédés dans la Cour de la Prévôté et jugemens par le juge Daine.

N^o 110. est un régître lié en canevas en bon ordre, il commence le 24 Juin 1749 et finit le 9 Mars 1759, il contient des jugemens de la Cour de Prévôté sur affaires en délibéré devant le juge Daine.

Les numéros 111, 112, 113 et 117 sont quatre régîtres extraordinaires attachés dans des couverts en papier, tous en bon ordre, excepté le numéro 117 qui est bien endommagé, ils commencent le 27 Septembre 1742 et finissent le 4 Avril 1759, ils contiennent des procédés et des jugemens dans la Cour de Prévôté, dans des Séances extraordinaires, devant les juges André de Leigne et Daine.

Le numéro 114 est un régître attaché en canevas en bon ordre, il commence le 15 Mars 1744 et finit le 20 Janvier 1759; il contient des saisies réelles et des adjudications dans la Cour de Prévôté.

Le numéro 115 est un régître sans couvert, bien endommagé, il commence le 26 Novembre 1746 et finit le 26 Mars 1751, il contient des procédés et des jugemens dans la Prévôté concernant la police devant le juge Daine.

Le numero 116 est un régître de Clotûre d'inventaire, du 27 Avril 1744 au 15 May 1759; il est cousu en canevas et bien endommagé.

Les suivans sont huit régîtres des poursuites criminelles devant la Cour de Prévôté, ils sont numérotés

numbered from 118 to 125 inclusive, numbers 118 and 119 are stitched in parchment, and the other six are stitched in paper covers, all in tolerable good order, they begin the 16th December 1677 and end the 2d May 1759; they contain the proceedings and judgments in the *Prevosté* on criminal prosecutions.

N^o 126, is a register stitched in canvas in tolerable good order, it begins the 27th May 1744 and ends the 7th May 1759, it contains oppositions entered by parties in the court *de Prevosté*.

The next are five registers numbered from 127 to 131 inclusive, in tolerable good order, commencing the 3d June 1681 and ending the 28th October 1741; they contain declarations and protests.

The next four registers are numbered from 132 to 135 inclusive, they contain receipts for papers filed by parties having causes pending before the *Prevosté* court, from the 14th September 1680 to the 8th June 1733.

The next five registers are numbered from 136 to 140 inclusive, in tolerable good order, commencing the 6th April 1734 and ending the 11th April 1759; they contain productions, declarations and deposits in the *Prevosté* court.

Note.—These one hundred and forty registers have been deposited by Mr. Panet in the office of Mr. Secretary Pownall, by order of the committee, as appears by his receipt dated the 12th of February 1791.

The next register is numbered 1, it is stitched in paper in tolerable good order, commencing the 21st March 1757 and ending the 28th September 1760; it contains the proceedings and judgments of the district of *Riviere du Sud*, before judge *Alliez*.

N^o 2 Is a *plumitif* stitched in paper in good order, commencing 24th October 1760 and ends the 21st November in the same year. It contains the proceedings and judgments of the jurisdiction of *Riviere du Sud*.

Note.—The register number 1 and *Plumitif* number 2, have been deposited by Mr. Panet in the office of Mr. Secretary Pownall, by order of the committee, as appears by his receipt dated the 12th February 1791.

The committee entered upon the examination of forty-four registers, numbered from 1 to 44 inclusive intitled "*Registre des insinuations de la Prevosté*." These registers commence the 1st March 1667 and end the 15th April 1759, their contents are the insinuation or registration of certain commissions to judges, by the Company, and by the King, also to seigniorial judges, Attornies-General, Clerks of Courts, Notaries, Surveyors of Land, and others, marriage contracts, wills, donations, substitutions, grants of lands from the company and from the king, certain edicts and arrears of the king and also of the superior council, letters from the company at Parison various subjects, sales and exchanges of lands relative to the Seminary at Montreal and others, Ordinances or regulations of the *Prevosté*, and other acts of a public nature.

The register N^o 1 is stitched in parchment, the leaves much damaged:

N^o 2 to 24, are stitched in paper, and are in tolerable good order.

N^o 25 is bound in calf, and in good order, except the binding, which is loose.

N^o 26 to 38 are stitched in paper, and in tolerable good order.

numérotés de 118 à 125 inclusivement, les numéros 118 et 119 sont liés en parchemin et les autres six sont liés dans des couverts en papier, tous en assez bon ordre, ils commencent le 16 Décembre 1677 et finissent le 2 May 1759; ils contiennent les procédés et jugemens dans la Prévoté dans les poursuites criminelles.

Le numéro 126 est un régitre lié en canevas dans un assez bon ordre il commence le 27 May 1744 et finit le 7 May 1759, il contient des oppositions entrées par les parties dans la Cour de Prévoté.

Les cinq régîtres qui suivent sont numérotés de 127 à 131 inclusivement, en assez bon ordre, commençant le 3 Juin 1681 et finissant le 28 Septembre 1741, ils contiennent des déclarations et des protêts.

Les quatre régîtres suivans sont numérotés de 132 à 136 inclusivement, ils contiennent des regus pour des papiers filés par les parties aiant des causes pendantes devant la Cour de la Prévoté du 14 Septembre 1680 au 8 Juin 1733.

Les cinq régîtres suivans sont numérotés de 136 à 140 inclusivement, en assez bon ordre, commençant du 6 Avril 1734 et finissant le 11 Avril 1759; ils contiennent des productions, des déclarations et des dépôts dans la Cour de Prévoté.

Remarque.—Ces cent quarante régîtres ont été déposés par Mr. Panet dans l'Office de Mr. le Secrétaire Pownall, par ordre du Comité, comme il paroît par son regu daté du 12 Février 1791.

Le régitre d'en suite est numéroté 1. il est lié en papier en assez bon ordre; il commence le 21 Mars 1757 et finit le 28 Septembre 1760; il contient les procédés et les jugemens du District de la riviere du Sud devant le juge Alliez.

N^o 2. est un plumitif lié en papier, en bon ordre, commençant le 24 Octobre 1760 et finissant le 21 Novembre de la même année, il contient les procédés et jugemens de la Jurisdiction de la Riviere du Sud.

Remarque.—Le régitre numéro unet le plumitif numéro deux ont été déposés par Mr. Panet dans l'Office de Mr. le Secrétaire Pownall par ordre du Comité, comme il paroît par son regu daté du 12 Février 1791.

Le Comité a examiné quarante quatre régîtres numérotés de 1. à 44 inclusivement, intitulés " Régîtres des insinuations de la Prévoté," ces régîtres commencent le 1er Mars 1667 et finissent le 15 Avril 1759; leurs contenus sont l'insinuation ou l'enrégistrement de certaines commissions aux juges par la Compagnie et par le Roi, aussi aux Juges Seigneuxiaux, aux Procureurs Généraux, aux Greffiers des Cours, aux Notaires, aux Arpenteurs et autres, des contrats de Mariage, des Testaments, des Donations, des Substitutions, des Concessions de terres de la Compagnie et du Roi, certains Edits et Arrêts du Roi et aussi du Conseil Supérieur, des lettres de la Compagnie à Paris sur differens sujets, des ventes, et échanges de terres relatives au Séminaire à Montréal et autres, des ordonnances ou réglemens de la Prévoté et autres actes d'une nature publique.

Le régitre N^o 1. est lié en parchemin, ses feuilles sont endommagées.

Les N^o 2 à 24 sont liés en papier et sont en assez bon ordre.

Le N^o 25. est relié en veau et est en bon ordre, excepté la reliure qui est lâche.

Les N^o 26 à 38 sont liés en papier et dans un assez bon ordre.

N^o 39 is stitched in canvas, and in tolerable good order.

N^o 40 is stitched in parchment, in good order.

N^o 41, 42. & 43 are stitched in canvas, in good order.

N^o 44 is in a brown paper cover, in tolerable good order.

The next book is numbered 45 it is without a cover, almost totally rotten and illegible, it appears to be a *papier terrier* of concessions in the town of Quebec and some seignories in the years 1767 and 1768.

Note.—These forty-five registers have been deposited by Mr. Panet in the office of Mr. Secretary *Personnel*, by order of the committee, as appears by his receipt dated the 12th of February 1791.

The committee next examined sundry Records of the jurisdiction of *Trois Rivières*, in general they are in bad order and many are wanting.

Number 35 is a register of oppositions, affirmations and protests, in civil causes, before the court, it begins the 1st March 1744 and ends the 23d November 1756, it is stitched in paste-board, and in tolerable good order.

N^o 24 & 25. Are a few sheets of paper stitched together, the first contains the sum bid at public sales by *Licitations*; the other contains oppositions to the sales from the 14th June 1701 to the 7th December 1715.

N^o 36 is a register in good order, containing *Licitations*; and *Decrêts* of real estates, from the 20th February 1747 to the 4th December 1758.

Numbers 1, 2 & 3 are three registers of *Assemblée des parents pour actes de Tutelle &c.*

The first, from the 29th December 1660 to the 24 May 1662.

The second, from the 18th February, 1678 to the 23d May following.

The third, from the 18th December 1684 to the 12th March 1685; they have no covers and are in bad order.

Numbers 1, 2, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 29, 31, 32, 35, 36 and 38, are nineteen *registres des insinuations*, or registrations in the jurisdiction of *Trois Rivières* of the same nature as the forty-four *registres des insinuations de la prescrite de Québec*, the first begins the 25th August 1675, and the last ends the 16th January 1758.

N^o 1, 2 & 4 are without covers, in bad order.

N^o 5 is covered with parchment and is in good order.

All the rest are without covers, and in very indifferent order.

The next five registers are numbered from 1 to 5, they are without covers, but are in tolerable good order, they contain criminal prosecutions and judgments during broken periods, between the 20th January 1667 and the 11th September 1759.

The next are forty-seven registers of the proceedings and judgments in civil causes, in the jurisdiction of *Trois Rivières* at different periods, between the 9th February 1658 and the 30th March 1743; they are all without covers, much damaged, and in very bad order.

Lastly a small bundle of acts of *Tutelle* in the jurisdiction of *Trois Rivières*.

Note.—The Archives above described, respecting the jurisdiction of Three-Rivers, have been delivered by Mr. Panet, to Charles Thomas Esquire, clerk of the court of common-pleas for the district of Three-Rivers pursuant to an order of His Excellency LORD DORCHESTER, in council as appears by Mr. Thomas's receipt for the same, dated the 7th March 1791.

The

Le N^o 39 est lié en cannevas, et en assez bon ordre.

Le N^o 40. est lié en parchemin, et en bon ordre.

Les N^{os} 41, 42 et 43 sont liés en cannevas, et dans un bon ordre.

Le N^o 44 a un couvert en papier brun, dans un assez bon ordre.

Le livre d'ensuite est numéroté 45 il est sans couvert presque totalement pourri et n'est pas lisible, il paroît être un papier terrier des concessions dans la ville de Québec et quelques seigneuries dans les années 1667 et 1668.

Remarque.— Ces quarante cinq régitres ont été déposés par Mr. Panet dans l'Office de Mr. le Secrétaire Pownall, par ordre du Comité, comme il paroît par son reçu daté du douze Février mil sept cent quatrevingt onze.

Le Comité a ensuite examiné plusieurs régitres de la Jurisdiction des Trois Rivières, ils sont en Général en mauvais ordre et plusieurs manquent.

Le numéro 35 est un régitre d'oppositions, d'affirmations et de protestations dans les causes Civiles, devant la Cour, il commence le 1^{er} Mars 1744 et finit le 23 Novembre 1756, il est lié en carton et dans un assez bon ordre.

Les N^{os} 24 et 25 sont quelques feuilles de papiers attachées ensemble, la première contient les formes enchères dans les ventes publiques par licitation, les autres contiennent des oppositions aux ventes depuis le 14 Juin 1701 jusqu'au 7 Décembre 1715.

Le N^o 36. est un régitre en bon ordre, contenant des licitations et décrets de biens réels, depuis le 20 Février 1747 jusqu'au 4 Décembre 1758.

Les numéros 1, 2 et 3 sont trois régitres d'assemblés des parens pour actes de Tutelle, le premier depuis le 21 Décembre 1660 jusqu'au 24 May 1672, le second depuis le 18 Février 1678 jusqu'au 23 May suivant, le troisième depuis le 18 Décembre 1684 jusqu'au 12 Mars 1685, ils n'ont point de couverts et sont en mauvais ordre.

Les Numéros 1, 2, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 31, 32, 35, 36 et 38, sont dix neuf régitres des insinuations, ou enrégistremens dans la Jurisdiction des Trois Rivières de la même nature que les quarante quatre régitres des insinuations de la Prévôté de Québec, le premier commence le 29 Août 1765 et le dernier finit le 16 Janvier 1758.

Les numéros 1, 2 et 3 sont sans couverts, en mauvais ordre.

Le N^o 5. est couvert en parchemin et est en bon ordre, tout le reste est sans couverts, dans un assez mauvais ordre.

Les cinq régitres d'ensuite sont numérotés de 1. à 5, ils sont sans couverts, mais dans un assez bon ordre, ils contiennent les poursuites et jugemens criminels en différentes périodes, entre le 20 Janvier 1667 et le 11 Septembre 1750.

Les quarante sept régitres qui suivent sont des procédures et des jugemens dans les causes civiles, dans la jurisdiction des Trois Rivières à différentes périodes entre le 9 Février 1658 et le 30 Mars 1743, ils sont sans couverts, bien endommagés et dans un très mauvais ordre.

La dernière est une petite liasse d'actes de tutelle dans la jurisdiction des Trois Rivières.

Remarque.— Les Archives ci-dessus désignées, quant à la jurisdiction des trois Rivières ont été délivrées par Mr. Panet à Charles Thomas Ecuier Greffier de la Cour des Plaidoyers-communs pour le District des Trois Rivières, en conséquence d'un ordre de son Excellence LORD DORCHESTER en Conseil, comme il paroît par le reçu de Mr. Thomas pour les dites archives, daté du 7 Mars 1791. Le

The committee proceeded to the examination of the *Repertoires*, or lists of acts passed before different notaries, prior to the conquest.

Repertoire or list N^o 1, is a book without cover, but in good preservation, it contains an inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Lespinasse, beginning and ending in 1637.

Guillot, beginning in 1637 and ending in 1638.

Pirabe, beginning in 1639 and ending in 1643.

Trenquet, beginning 1643 and ending in 1646.

Bancheron, beginning 1646 and ending in 1647.

Le Coutre, beginning 1647 and ending in 1648.

Berment, beginning 1647 and ending in 1649.

Godet, beginning 1652 and ending in 1653.

Rouer, beginning 1654 and ending in 1657.

Durant, beginning 1653 and ending in 1654.

Peuuret, beginning 1653 and ending in 1659.

Vachon, beginning 1658 and ending in 1675.

Mouchy, beginning 1666 and ending the same year.

Gourdau, beginning 1662 and ending the same year.

Gloria, beginning 1663 and ending in 1664.

Ameau, beginning 1668 and ending the same year.

Le Comte, beginning 1668 and ending the same year.

Filion, beginning 1663 and ending in 1688.

Aubert, beginning 1650 and ending in 1692.

Maugue, beginning 1674 and ending in 1679.

Metru, beginning 1681 and ending in 1700.

Roger, beginning 1694 and ending in 1702.

La Neuville, beginning 1699 and ending in 1730.

N^o 2. A book bound in calf, in good order, contains an inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Hiché, beginning in 1725 and ending in 1736.

Rivert, beginning in 1709 and ending in 1719.

Audouart, beginning in 1636 and ending in 1663.

N^o 3. A book bound in calf, in tolerable good order, except the binding which is loose, contains an inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Becquet, beginning in 1665 and ending in 1682.

Charles Rageot, beginning in 1695 and ending in 1702.

N^o 4.

Le Comité a procédé à l'examen des Répertoires ou listes des actes passés devant plusieurs Notaires avant la conquête.

Répertoire ou liste N^o 1. est un livre sans couvert, mais bien conservé, il contient un inventaire d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir:

- Lespinaffe, commençant et finissant en 1637.
- Guillot, commençant en 1637 et finissant en 1638.
- Pirube, commençant en 1639 et finissant en 1643.
- Tronquet, commençant en 1643 et finissant en 1646.
- Bancheron, commençant en 1646 et finissant en 1647.
- Le Coutre, commençant en 1647 et finissant en 1648.
- Berment, commençant en 1647 et finissant en 1648.
- Godet, commençant en 1652 et finissant en 1653.
- Rouer, commençant en 1654 et finissant en 1657.
- Durant, commençant en 1653 et finissant en 1654.
- Peuvret, commençant en 1653 et finissant en 1659.
- Vachon, commençant en 1658 et finissant en 1675.
- Mouchy, commençant en 1666 et finissant la même année.
- Gourdeau, commençant en 1662 et finissant dans la même année.
- Gloria, commençant en 1663 et finissant en 1664.
- Ameau, commençant en 1668 et finissant la même année.
- Le Comte, commençant en 1668 et finissant la même année.
- Filion, commençant en 1663 et finissant en 1692.
- Maugué, commençant en 1674 et finissant en 1679.
- Mêtru, commençant en 1681 et finissant en 1700.
- Roger, commençant en 1694 et finissant en 1702.
- La Neuville, commençant en 1699 et finissant en 1730.

N^o 2. un livre relié en veau en bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

- Hiché, commençant en 1725 et finissant en 1736.
- Rivert, commençant en 1709 et finissant en 1719.
- Audouart, commençant en 1636 et finissant en 1663.

N^o 3. un livre relié en veau, dans un assez bon ordre excepté la reliure qui est lâche, contient un inventaire d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

- Becquet, commençant en 1665 et finissant en 1682.
- Charles Rageot, commençant en 1695 et finissant en 1702.

N^o 4. A book bound in calf, in good order, contains an inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Duquet, beginning in 1659 and ending in 1687.

Genaple Belfond, beginning in 1682 and ending in 1709.

N^o 5. A paper book without cover, in tolerable good order, contains an inventory of acts passed before *La Cettiere* notary, beginning in 1702 and ending in 1728.

N^o 6. A book stitched in canvas, in tolerable good order, contains an inventory of acts passed before *Dubreuil* notary, beginning in 1708 and ending in 1743.

N^o 7. A book bound in parchment, in good order, contains an inventory of acts passed before *Giles Rageot* notary, beginning in 1667 and ending in 1691.

N^o 8. A book stitched in canvas, the first six and two last leaves are damaged, it contains an inventory of *Procès verbaux* and acts passed before *La Riviere* surveyor of lands and notary, beginning in 1691 and ending in 1725, and it also contains an inventory of acts passed before *Jannau* notary, beginning in 1674 and ending in 1743.

N^o 9. A book stitched in canvas, in good order, contains an inventory of acts passed before *Michon* notary, beginning in 1709 and ending in 1749.

N^o 10. A book stitched in canvas, in good order, contains an inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Gachet, beginning in 1711 and ending in 1743.

Richard, beginning in 1751 and ending in 1768.

N^o 11. A book stitched in canvas, in tolerable good order, contains an inventory of acts passed before *François Rageot* notary, beginning in 1709 and ending in 1753.

N^o 12. A book bound in calf, the binding is loose but otherways in good order, it contains inventories of acts passed before the following notaires, viz.

Barbel, beginning in 1703 and ending in 1740.

Pinguet, beginning in 1726 and ending in 1748.

Denoier, Pretre, beginning in 1714 and ending in 1747.

Pinguet, Bellevue, beginning in 1749 and ending in 1751.

N^o 13. A book bound in calf, in good order, except the cover which is loose, contains inventories of acts passed before the following notaries, viz.

Chamballon, beginning in 1692 and ending in 1716.

La ferté le Pailleux, beginning in 1701 and ending in 1702.

Marois, beginning in 1748 and ending in 1756.

This book also contains an inventory of acts passed before *Planté* notary, posterior to the conquest.

N^o 14. A book stitched in paper, in tolerable good preservation, contains an inventory of acts passed before *Louet Pere* notary, beginning in 1723 and ending in 1737.

N^o 16.

N^o 4. un livre relié en veau en bon ordre contenant un inventaire d'actes passés devant les Notaire suivans, sçavoir,

Duquet, commençant en 1659 et finissant en 1687.

Genaple Bellond, commençant en 1682. et finissant en 1709.

N^o 5 un livre de papier sans couvert, en assez bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant La Cettiere Notaire, commence en 1702 et finit en 1728.

N^o 6. un livre lié en cannevas, dans un assez bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Dubreuil Notaire, commençant en 1708 et finissant en 1743.

N^o 7. Un livre relié en parchemin, en bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Gile Rageot, Notaire, commençant en 1667 et finissant 1691.

N^o 8. un livre lié en cannevas les premieres six feuilles et les deux dernieres sont endommagés, il contient un inventaire de procès verbaux et actes passés devant La Riviere arpenteur de terres et Notaire, commençant en 1691 et finissant en 1725 et il contient aussi un inventaire des actes passés devant Jannau Notaire, commençant en 1674 et finissant en 1743.

N^o 9. un livre lié en canevas en bon ordre contient un inventaire d'actes passés devant Michon Notaire commençant en 1709 et finissant en 1749.

N^o 10. un livre lié en cannevas en bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant les Notaire suivans, sçavoir,

Gacher, commençant en 1711 et finissant en 1743.

Richard, commençant en 1751 et finissant en 1768.

N^o 11. un livre lié en cannevas dans un assez bon ordre contient un inventaire d'actes passés devant François Rageot Notaire, commençant en 1709 et finissant en 1753.

N^o 12. un livre relié en veau, la reliure est détachée mais d'ailleurs en bon ordre, il contient l'inventaire d'actes passés devant les Notaires suivans, sçavoir,

Barbel, commençant en 1703 et finissant en 1740.

Pinguet, commençant en 1726 et finissant en 1748.

Denoyer, Prêtre, commençant en 1714 et finissant en 1751.

N^o 13. un livre relié en veau en bon ordre, excepté le couvert qui est détaché, contient des inventaires d'actes passés devant les notaires suivans, sçavoir,

Chamballon, commençant en 1692 et finissant en 1716.

La Ferté le Pailleux, commençant en 1701 et finissant en 1702.

Marois, commençant en 1748 et finissant en 1756.

Ce livre contient aussi un inventaire d'actes passés devant Planté Notaire depuis la conquête.

N^o 14. un livre lié en papier, dans un assez bon ordre de conservation contient un inventaire d'actes passés devant Louet pere, Notaire, commençant en 1723 et finissant en 1737.

N^o 16, A book stitched in paper, in tolerable good order, contains an inventory of acts passed before *Boisseau* notary, beginning in 1730 and ending in 1744.

N^o 17, A. A book bound in calf, in tolerable good order, contains an inventory of acts passed before *Boucault* notary, beginning in 1736 and ending in 1748.

N^o 17, B. A book bound in parchment, in tolerable good order, contains inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Boucault, beginning in 1748 and ending in 1756.

Robin, Since the conquest.

N^o 18, A book stitched in paper, in tolerable good order, contains an inventory of acts passed before *La Tour* notary, beginning in 1736 and ending in 1741.

Note.—These eighteen *Repertoires* have been deposited by Mr. Panet in the office of Mr. Secretary Pownall, by order of the committee, as appears by his receipt dated 12th February 1791.

N^o 19, A book bound in calf in good order, except the binding, it contains inventories of acts passed before the following notaries, viz.

Choret, beginning in 1730 and ending in 1755.

Querrefors, Notary and surveyor of lands, beginning 1748 and ending in 1755.

Roufclot, beginning in 1737 and ending in 1756.

Louet fils, beginning in 1739 and ending in 1767.

Morreau, beginning in 1753 and ending in 1765.

Decbarnay, beginning in 1756 and ending in 1759.

Huot, beginning in 1739 and ending in 1771.

N^o 20, A book bound in calf, in good order, contains inventories of acts passed before the following notaries, viz.

Du Laurent, beginning in 1734 and ending in 1759.

Pressé, beginning in 1736 and ending in 1746.

Duclos, beginning in 1751 and ending in 1769.

Taché, posterior to the conquest.

Le Brun, posterior to the conquest.

Gabory, posterior to the conquest.

N. B. The minutes or originals of the acts passed before *Pressé* and *Duclos*, appear by a note in this book to have been delivered to Mr. *Badeau*, notary at *Trois-Rivieres*, on the 10th June 1782, by order of Governor Haldimand.

N^o 21, A book with a loose parchment cover, but otherways in good order, it contains inventory of acts passed before the following notaries, viz.

Guillard de Fleury, beginning in 1754 and ending in 1761.

Caron, beginning in 1744 and ending in 1746.

N^o 16. un livre lié en papier, en assez bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Boisseau Notaire, commençant en 1730 et finissant en 1744.

N^o 17. A. un livre relié en veau, en assez bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Boucault Notaire, commençant en 1736 et finissant en 1748.

N^o 17. B. un livre relié en parchemin, en assez bon ordre, contient l'inventaire d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

Boucault, commençant en 1748 et finissant en 1756.

Robin, depuis la conquête.

N^o 18. un livre lié en papier en assez bon ordre, il contient un inventaire d'actes passés devant Latour Notaire, commençant en 1736 et finissant en 1741.

Remarque.—Ces dix huit Répertoires ont été déposés par Mr. Panet dans l'Office de Mr. le Secrétaire Pownall, par ordre du Comité, comme il paroît par son reçu daté du 12 Février 1791.

N^o 19. un livre relié en veau, en bon ordre, excepté la reliure, il contient des inventaires d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

Choret, commençant en 1730 et finissant en 1755.

Querverfo, Notaire et Arpenteur de terres, commençant en 1748 et finissant en 1755.

Rouffelot, commençant en 1737 et finissant en 1756.

Louet fils, commençant en 1730 et finissant en 1767.

Moreau, commençant en 1753 et finissant en 1765.

Ducharnay, commençant en 1756 et finissant en 1759.

Huot, commençant en 1739 et finissant en 1771,

N^o 20. un livre relié en veau en bon ordre, contient des inventaires d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

Du Laurent, commençant en 1734 et finissant en 1759.

Pressé, commençant en 1736 et finissant en 1759.

Duclos, commençant en 1751 et finissant en 1769.

Taché, après la conquête.

Le Brun, après la conquête.

Gaboury, après la conquête.

N. B. Les Minutes ou les originaux des actes passés devant Pressé et Duclos, paroissent par une note dans ce livre avoir été délivrés à Mr. Badeau Notaire aux Trois-Rivieres le 10 Juin 1782, par ordre du Gouverneur Haldimand.

N^o 21. un livre avec un couvert en parchemin détaché, mais cependant en bon ordre quant au reste il contient l'inventaire d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

Guillard de Fleury, commençant en 1754 et finissant en 1761.

Caron, commençant en 1744 et finissant en 1746.

Poulin, beginning in 1712 and ending in 1734.

La Rue, beginning in 1667 and ending in 1675.

Guillimin, posterior to the conquest.

Veron de Grandminil, beginning in 1708 and ending in 1720.

Potier, beginning in 1701 and ending in 1711.

La Fosse, beginning in 1718 and ending in 1744.

Gouget, posterior to the conquest.

N. B. The minutes or originals of the acts passed before *Caron*, *Poulin*, *Veron de Grandminil*, *Potier* and *La Fosse*, appear to have been delivered to Mr. *Badeau*, notary at *Trois-Rivieres*, the 10th June 1782, by order of Governor Haldimand.

N^o 22, A book stitched in paper, in good order, contains an inventory of acts passed before *Dupont* notary, beginning in 1747 and ending in 1774.

N^o 23, A book stitched in paper, in good order, contains inventories of acts passed before the following notaries, viz.

Pollet, beginning in 1730 and ending in 1752.

Normandin, beginning in 1686 and ending in 1729.

Fortier, beginning in 1740 and ending in 1774.

Saindon, posterior to the conquest.

N. B. The minutes or originals of the acts passed before *Pollet* and *Normandin*, appear to have been delivered to Mr. *Badeau*, notary at *Trois-Rivieres*, on the 10th June 1782, by order of Governor Haldimand.

N^o 24 A, A book bound in calf, in very good order, contains an inventory of acts passed before *Barolet* notary, beginning in 1737 and ending in 1743.

N^o 24 B, A book bound in calf, in very good order, contains an inventory of acts passed before *Barolet* notary, beginning in 1743 and ending in 1754.

Note.—The books 24 A, and 24 B, have been deposited by Mr. *Panet* in Mr. Secretary P. Small's office, by order of the committee, as appears by his receipt dated 12th February 1791.

N^o 25, A book sewed in brown paper, in tolerable good order, contains an inventory of acts before *Saillant* notary, beginning in 1750 and ending in 1775.

N^o 26, A book sewed in paper, in good order, contains an inventory of acts passed before *Dion* notary, beginning in 1743 and ending in 1779.

N^o 27, A book bound in parchment, in good order, contains inventories of acts passed before the following notaries viz.

Gensf, beginning in 1745 and ending in 1782.

Pierre Louis Panet, posterior to the conquest.

Alli z, beginning in 1749 and ending in 1760.

Rouffegu, posterior to the conquest.

St. Aubin, posterior to the conquest.

This

Poulin, commençant en 1712 et finissant en 1734.

La Rue, commençant en 1697 et finissant en 1675.

Guillemin, après la conquête.

Veron de Grand Ménil, commençant en 1708 et finissant en 1720.

Potier, commençant en 1701 et finissant en 1711.

Lafosse, commençant en 1718 et finissant en 1744.

Gouget, après la conquête.

N. B. Les Minutes ou les originaux des actes passés devant Caron, Poulin, Veron de Grand Ménil, Potier et Lafosse, paroissent avoir été délivrés à Mr. Badeau Notaire aux Trois Rivières le 10 Juin 1782, par ordre du Gouverneur Haldimand.

N^o 22. un livre lié en papier, en bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Dupont Notaire commençant en 1747 et finissant en 1774.

N^o 23. un livre lié en papier, en bon ordre, contient des inventaires d'actes passés devant les Notaires suivans, savoir,

Pollet, commençant en 1730 et finissant en 1752.

Normandin, commençant en 1686 et finissant en 1729.

Fortier, commençant en 1740 et finissant en 1774.

Sindon, après la conquête.

N. B. Les minutes ou originaux des actes passés devant Pollet et Normandin, paroissent avoir été délivrés à Mr. Badeau Notaire aux Trois Rivières, le 10 Juin 1782, par ordre du Gouverneur Haldimand.

N^o 24. A. un livre relié en veau, en très bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Barolet Notaire, commençant en 1737 et finissant en 1743.

N^o 24. B. un livre relié en veau en très bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Barolet Notaire, commençant en 1743 et finissant en 1754.

Remarque.—Les livres 24 A et 24 B, ont été déposés par Mr. Panet dans l'office de Mr. le Secrétaire Pownall, par ordre du comité comme il paroît par son reçu daté du 12 Février 1791.

N^o 25, Un livre cousu en papier brun, en assez bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Sallant notaire, commençant en 1750 et finissant en 1775.

N^o 26, Un livre cousu en papier, en bon ordre, contient un inventaire d'actes passés devant Dion notaire commençant en 1743 et finissant en 1779.

N^o 27, Un livre relié en parchemin, en bon ordre, contient des inventaires d'actes passés devant les notaires suivans, savoir,

Geneste, commençant en 1745 et finissant en 1782.

Pierre Louis Fanet, après la conquête.

Alliez, commençant en 1749 et finissant en 1760.

Rouffseau, après la conquête.

St. Aubin, après la conquête.

This book also contains an inventory of wills and other acts or deeds, deposited with the clerk of the court of common-pleas, since the year 1768, numbered from 1 to 112.

The committee proceeded to examine the registers of the *Voyerie*.

N^o 1, is a register consisting of a few sheets of paper stitched together without cover, but in tolerable good order, adjusting and fixing the lines of the streets of Quebec, to which proprietors of lots were permitted to build, it begins in 1685 and ends in 1689.

N^o 2, A paper register much damaged, of the same nature as the last, it begins in 1714 and ends in 1727.

N^o 3, A register bound in parchment, in tolerable good order, except the first six leaves which are much damaged, it contains *Procès Verbaux de Voyerie*, or of roads, it begins in 1700 and ends in 1725.

N^o 4, A bundle containing loose *Procès Verbaux de Voyerie* by *Becancourt Grand Voyer*.

N^o 5, 6 & 7, Three bundles, and N^o 8, a register in tolerable good order, they contain *Procès Verbaux de Voyerie*, by *Bois Clerc grand voyer*.

N^o 9, A bundle containing ditto, by *de la Gorgendiere grand voyer*.

N^o 10, A bundle containing ditto, by *De Lino grand voyer*.

Letter A, a bundle containing original concessions or grants of lands in fief, and in roture, by different governors and seigniors.

Note.—The ten registers concerning the *Voyerie*, and the bundle marked letter A, have been deposited by Mr. Panet in Mr. Secretary Pownall's office, by order of the committee, as appears by his receipt dated the 12th February 1791.

The Committee having gone through the repertoires or inventories, of acts passed before notaries, adjourned to the place where the acts are deposited in the Jesuits college, and found them arranged in conformity to their journal.

The committee then looked into five bundles, containing minutes or original acts passed before the following notaries, which are not included in the *Repertoires* or inventories already stated, viz.

Vachon, between 1650 and 1693.

Duprac, between 1667 and

Parent, between 1748 and 1776.

Roy, between 1663 and 1708.

Barolet, between 1754 and 1760.

Mr. Panet shewed the committee a large quantity of papers which appear to be writings filed by parties respecting actions before the *Prevosté* court.

Note.—It appears by Mr. Secretary Pownall's receipt dated 15th February 1791, that the following papers have been deposited in his office by Mr. Panet, viz.

Bundles of papers or cartons filed, " *Etudes des notaires*."

Thirty-five of Maître Vachon, Notary.

Ten of Mrs. Larue, do.

Fifty-nine

Ce livre contient aussi un inventaire des testamens et autres actes ou contrats déposés dans l'office du Greffier des plaidoiers-communs depuis l'année 1768, numéroté du 1 à 112.

Le comité a procédé à examiner les registres de Voyerie.

N^o 1, Est un registre consistant en quelques feuilles de papiers liés ensemble sans couvert, mais en assez bon ordre, désignant et fixant le alignement des rues de Québec, sur les quelles les propriétaires des emplacements obtenoient permission de Bâtir, il commence en 1685 et finit en 1689.

N^o 2, Est un registre en papier très endommagé, de la même nature que le dernier, il commence en 1714 et finit en 1727.

N^o 3, Un registre relié en parchemin, en assez bon ordre, excepté les premières feuilles qui sont bien endommagées, et contient des procès Verbaux de voyerie, ou des chemins, il commence en 1700 et finit en 1725.

N^o 4, Une liasse contenant des Procès Verbaux de Voyerie détachés par Becancour, Grand Voyer.

N^o 5, 6 & 7, Trois liasses et N^o 8 un registre dans un assez bon ordre, ils contiennent des procès verbaux de Voyerie par Poicliere Grand Voyer.

N^o 9, Une liasse contenant ditto, par de La Gorgendiere grand voyer.

N^o 10, Une liasse contenant ditto, par de Lino Grand Voyer.

Lettre A, Une liasse contenant des concessions originales de terres en fiefs et en routûre, par différens Gouverneurs et Seigneurs.

Remarque.—Les dix registres concernant la Voyerie et la liasse marquée lettre A, ont été déposés par Mr. Panet dans l'office de Mr. le Secrétaire Pownall, par ordre du comité, comme il paroît par son reçu daté du 12 Février 1791.

Le comité après avoir examiné les Répertoires ou inventaires des actes passés devant Notaires a ajourné à l'endroit où les actes sont déposés dans le College des Jésuites, et les trouva arrangés conformément à son journal.

Le Comité a ensuite examiné les cinq liasses, contenant des Minutes ou des actes originaux passés devant les Notaires suivans, qui n'étoient pas inclus dans les Répertoires ou inventaires déjà constatés, savoir,

Vachon, entre 1650 et 1693.

Duprac entre 1667 et

Parent entre 1748 et 1776.

Roy entre 1663 et 1708.

Barolet entre 1754 et 1760.

Mr. Panet a montré au Comité une grande quantité de papiers qui paroissent être des écrits filés par les parties dans des actions devant la Cour de Prévôté.

Remarque.—Il paroît par le reçu de Mr. Le Secrétaire Pownall, daté du 15 Février 1791, que les papiers suivans ont été déposés dans son office par Mr. Panet, savoir,

Liaisses de papiers ou cartons, filés Etudes des Notaires,

Devant cinq de Maître Vachon, Notaire.

Dix de Mc. Larue, - - ditto.

Cinquante

Fifty-nine of Mrs. Duprac, - Notary.
 Twenty-six of Mrs. Fortier, - do.
 Thirteen of Mrs. Parent, - do.
 Three of Mrs. Janneau, - - do.
 One of Mrs. Alliez, - - do.
 Forty-one of Mrs. Michon, - do.
 Four of Mrs. Duquet, - - do.
 Eight of Mrs. Barbel, - - do.
 Twenty-five and some loose sheets
 of Mrs. Rageot, - - - do.
 Six of Mrs. Guillard Fleury, - do.
 One of Mrs. Querverfo, - do.
 Twenty eight of Mrs. Barolet
 from 1731 to 1759 and 60. - do.
 Seven of Mrs. François Rageot, do.
 One of Mrs. Marois, - - do.
 Sixteen of Mrs. Genette, - do.
 Eleven of Mrs. Huot, - - do.
 One of Mrs. Bellevue, - - do.
 Five of Mrs. Richard, - - do.
 Eighteen of Mrs. Dionne, - do.
 Three of Mrs. Rivet, - - do.
 Three of Mrs. Boisseau, - - do.
 One of Mrs. Guille. * Roger, do.
 One of Mrs. Roy, - - - do.
 One of Mrs. Rageot, - - do.
 Four of Mrs. Decharney, - - do.
 Thirteen of Mrs. Dupont, - do.
 Three of Mrs. Louet Pere, - do.
 Twenty-three of Mrs. la Cetière, do.
 Twenty of Mrs. Rousselot, - do.
 Twenty-eight of Mrs. Gachet, do.
 Ten of Mrs. Du Laurent, - do.
 Thirteen of Mrs. Pinguet, - do.
 Five of Mrs. Audouart, - - do.

Three

 * Rageot.

Cinquante neuf de Mrs. Duprat Notaire	
Vingt six de Mrs. Fortier,	do.
Treize de Mrs. Parent,	do.
Trois de Mrs. Tanneau,	do.
Un de Mrs. Alliez,	do.
Quarante un de Mrs. Michon,	do.
Quatre de Mrs. Duquet,	do.
Huit de Barbet,	do.
Vingt cinq et quelques feuilles } attachées de Mrs. Rageot,	do.
Six de Mrs. Guinart Ricury,	do.
Un de Mrs. Querverio,	do.
Vingt huit de Mrs. Barolet, } acquis 1731 à 1759 et oc. }	do.
Sept de Mrs. Frs. Rageot,	do.
Un de Mrs. Marois,	do.
Seize de Mrs. Genet,	do.
Onze de Mrs. Huot,	do.
Un de Mrs. Bellevue,	do.
Cinq de Mrs. Richard,	do.
Dix huit de Mrs. Dionne,	do.
Trois de Mrs. Rivet,	do.
Trois de Mrs. Bouffau,	do.
Un de Mrs. Guillaume Rageot,	do.
Un de Mrs. Roy,	do.
Un de Mrs. Rageot,	do.
Quatre de Mrs. Decharnay,	do.
Treize de Mrs. Dupont,	do.
Trois de Mrs. Louet Pere,	do.
Vingt trois de Mrs. Lacetiere	do.
Vingt de Mrs. Roufielot,	do.
Vingt huit de Mrs. Gachet,	do.
Dix de Mrs. du Laurent,	do.
Treize de Mrs. Pinguet,	do.
Cinq de Mrs. Andouart,	do.

Three (and inventory) of Mrs.
de Honoré Neuville, - - Notary:

Five of Mrs. Hiché, - - - do.

Fifteen of Mrs. Dubreüil, - - do.

Seven of Mrs. Becquet, - - do.

Ten of Mrs. Belfond, - - do.

Ten of Mrs. Pinguet, - - do.

Twenty-one of Mrs. Boucault, do.

One of La Riviere, - - - do.

Two bundles filed - - - }
" Anciennes minutes des no-
" taires hors de leur rang."

Eleven of Saillant, Notary.

Twenty of Mrs. Louet fils. - - do.

Fourteen of Chamballon. - - do.

Five of Mrs. La Four, - - do.

Twenty-two of Mrs. Charet, - - do.

One of Mrs. Moreau, - - do.

One of Mrs. Denoyer Pretre,

One of La Ferté Le Pailleur, Notary.

One of Claude Aubert, - - do.

Two bundles Etudes several notaries.

Forty-seven bundles filed " *Registres des Baptêmes, Sepultures et Mariages.*"

Various bundles filed " *Curatelles et Tutelles &c.*"

One bundle *Encheres par licitation.*

A variety of papers stated by Mr. Panet to have been entitled in the Archives " *Papiers inutiles*" when he was appointed clerk of the common-pleas and which he found lying on the ground and were put upon shelves by him. They appear to be papers of various proceedings in the different courts, all mixed together.

One case about half full of similar papers.



Trois (et inventaire) de } Notaire.
 Mrs. de Honoré Neuville. }

Cinq de Mrs. Hiché, do.

Quinze de Mrs. Dubreuil, do.

Dix de Mrs. Bécquet, do.

Dix de Mrs. Belfond, do.

Dix de Mrs. Pinguet, do.

Vingt un de Mrs. Boutault, do.

Un de la Riviere, do.

Deux Liaffes stfilées

“ Anciennes Minutes des Notaires }
 “ hors de leurs rangs.” }

Onze de Saillant, Notaire.

Vingt de Mrs. Louet fils, do.

Quatorze de Chamballon, do.

Cinq de Mrs. Latour, do.

Vingt deux de Mrs. Charet, do.

Un de Mrs. Moreau, do.

Un de Mrs. Denoyer, Pretre.

Un de Laferté le Pailleur, Notaire.

Un de Claude Aubert, do.

Deux liaffes études de plusieurs Notaires

Quarante sept liaffes stfilées.

“ Régîtres des Batêmes, Sépultures et Mariages.”

Diverses Liaffes stfilées, “ Curatelles et Tutelles.”

Une liaffe “ Encheres par Licitacion.”

Une variété de papiers que Mr. Panet a allégué avoir été intitulés “ papiers inutiles” lorsqu’il fut nommé Greffier des Plaidoyers-communs, et qu’il a trouvé sur le plancher et qu’il a mis sur les tablettes, ils paroissent être des papiers de diverses procédures dans les différentes Cours, tous mêlés ensemble.

Une Caiße environ à demie pleine de semblables papiers.



REPORT OF THE COMMITTEE FOR THE DISTRICT OF MONTREAL:

TO HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER

Governor General, &c. &c.

Report of the Committee of Council residing in Montreal, appointed to inquire into the State and Condition of the ANTIEN RECORDS that may be in the District of Montreal,

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY,

IN obedience to your Excellency's order of reference in council to inquire into the state of the Antient Records.

We forward, after divers sittings and examination, the annexed list of such as have come within our knowledge, deposited in a vault appropriated for that use, with remarks on their nature, authenticity, state of preservation and the period of the several acts therein mentioned, as well as of the judicial proceedings, and they are disposed in as good order as the convenience and facility of those that may be interested may require.

We likewise annex a state of records at Three-Rivers which on examination one of us found to be agreeable to the statement.

MONTREAL, 10th November, 1790.

By order of the Committee,

(Signed)

PICOTTE DE BELESTRE, *President.*

List of the Papers, Registers, Proceedings &c. of the Archives of Montreal since the Establishment of the Jurisdiction to the Conquest in 1760.

CIVIL PROCEEDINGS.

A bundle of 22 *carnets* of the proceedings of the jurisdiction of Montreal from the 23d November 1666 to the 2d September 1786, with a repertory.

A register, not bound, containing 14 *carnets* from the 7th January 1687 to the 22d August 1690, a part of which is unbound and some leaves gnawed.

One ditto of 14 *carnets* commenced the 4th September 1690 and finished the 15th September 1693, with a repertory.

17 *carnets*, not bound, in which are enregistered divers copies of arrets of state, and of the superior council of Quebec, including the commissions or appointments of judges, king's attorneys and other officers, for the establishment of civil and military jurisdiction at Montreal, from the 17th November 1693 to the 22d August 1698, with a repertory.

13 *carnets*, not bound, from the 26th August 1698 to the 28th March 1702.

18 ditto, not bound, beginning the 22d May 1702 and ending the 25th May 1706.

RAPPORT DU COMITÉ POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL.

A SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER

Gouverneur Général, &c. &c.

Rapport du Comité du Conseil résident à Montréal, nommé pour examiner l'état et la Condition des Anciens Régîtres qui peuvent être dans le District de Montréal,

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

EN obéissance à l'ordre de Référence de Votre Excellence en Conseil pour examiner l'Etat des Anciens Régîtres,

Nous transmettons, après diverses Séances et un examen, la liste annexée de tels de ceux qui sont venus à notre connoissance, déposés dans une voute destinée à cet usage, avec des remarques sur leur nature, leur authenticité, leur état de conservation et la date des différens actes qui y sont mentionnés, ainsi que des Procédures Judiciaires, et ils sont arrangés en aussi bon ordre que l'aifance et la facilité à ceux qui peuvent y être intéressés, peuvent le requérir.

Nous joignons également une lettre et un état des régîtres des Trois Rivières qu'un de nous, sur un examen, a trouvé être conformes à l'état.

Par ordre du Comité,

MONTREAL, le 10 Novembre, 1790. (Signé) PICOTTÉ DE BELESTRE, *Président.*

Etats des Papiers, Régîtres, Procédures, &c. des Archives de Montréal depuis l'établissement de la Jurisdiction jusqu'à la conquête de 1760.

PROCÉDURES CIVILES.

Un liasse de 22 carnets des Audiences de la Jurisdiction de Montréal, depuis le 23 9bre. 1666 jusqu'au 2 7bre. 1686 avec répertoire.

Un Régître non relié contenant 14 carnets depuis le 7 Janvier 1687 jusqu'au 22 Aoust 1690, dont partie non reliée et quelques feuillets rongés.

Un régître en 14 carnets commencé le 4 7bre. 1690 et fini le 15 7bre. 1693 avec répertoire.

17 Carnets non reliés, dans lesquels sont enrégistrées diverses copies d'arrêts d'Etat et du Conseil Supérieur de Québec, renfermant les commissions ou provisions des Juges, Procureurs du Roi et autres officiers pour l'établissement de la Jurisdiction Civile et Militaire à Montréal, commencés le 17 9bre. 1693 jusqu'au 22 Aoust 1698 avec un Répertoire.

13 carnets non reliés, depuis le 26 Aoust 1698 jusqu'au 28 Mars 1702:

12 carnets non reliés commencés le 22 Mai 1702 et fini le 25 May 1706.

A register, partly bound, containing 20 *carnets*, beginning the 9th November 1706 and ending the 29th December 1713.

7 *carnets*, forming a register, from the 15th June 1714 to the 23d December 1718.

A register without cover, beginning the 24th January 1719 and ending the 7th Sept. 1725?

One ditto, beginning the 18th October 1726 and ending the 14th October 1729.

One ditto, beginning the 13th January 1730 and ending the 12th May 1732.

One ditto, beginning the 16th May 1732 and ending the 30th January 1733.

One ditto, beginning the 6th February 1733 and ending the 20th June 1733.

One ditto, beginning the 3d July 1733 and ending the 23d February 1734.

One ditto, beginning the 30th March 1734 and ending the 10th December 1734.

One ditto, beginning the 11th December 1734 and ending the 9th September 1735.

One ditto, beginning the 16th September 1735 and ending the 3d August 1736.

One ditto, without cover, beginning the 7th August 1736 and ending the 14th June 1737.

One ditto, beginning the 21st June 1737 and ending the 28th February 1738.

One ditto, beginning the 4th March 1738 and ending the 22d May 1739.

One ditto, without cover, beginning the 5th June 1739 and ending the 15th Nov. 1740.

One ditto, without cover, beginning the 18th Nov. 1740 and ending the 31st Oct. 1741.

One ditto, beginning the 10th November 1741 and ending the 17th January 1743.

One ditto, beginning the 8th February 1743 and ending the 17th November 1744.

One ditto, beginning the 20th November 1744 and ending the 13th July 1746.

One ditto, beginning the 15th July 1746 and ending the 13th June 1749.

One ditto, beginning the 14th June 1749 and ending the 13th February 1754.

One ditto, beginning the 19th February 1754 and ending the 20th September 1755.

One ditto, beginning the 23 September 1755 and ending the 3d May 1758.

One ditto, beginning the 5th May 1758 and ending the 7th September 1760.

The forgoing registers and *carnets* are authenticated by the signatures of Judges and Clerks, and they have almost all repertories; the greatest part is bound, and in a very good state of preservation; the remainder is in bundles composed of different *carnets* of which part is unbound, part gnawed at the edges, and others have several leaves wanting, particularly the first and last.

TUTELLES, CURATELLES, INSINUATIONS, &c.

A bundle of 15 *carnets*, from the 6th February 1685, to the 2d October 1732; containing the *Tutelles*, *Curatelles*, *Insinuations* and other acts of the prerogative.

One ditto, of 14 *carnets*, from the 12th December 1732 to the 18th December 1747.

One ditto, of 17 *carnets*, from the 19th June 1748, to the 18th June 1756.

One ditto, of 13 *carnets*, from the 1st February 1757 to the 11th August 1764.

Un *régitre* relié en partie contenant 20 carnets commencé le 9 Novembre 1706 et fini le 29 Décembre 1713.

7. Carnets formant un *régitre* depuis le 15 Juin 1714 jusqu'au 23 Décembre 1718.

Un *régitre* sans couvert, commencé le 24 Janvier 1719 fini le 7 Septembre 1725.

Un ditto commencé le 18 8bre. 1726 et fini le 14 8bre. 1729.

Un ditto commencé le 13 Janvier 1730 et fini le 12 May 1732.

Un ditto commencé le 16 May 1732 et fini le 30 Janvier 1733.

Un ditto commencé le 6 Février 1733 et fini le 20 Juin 1733.

Un ditto commencé le 3 Juillet 1733 et fini le 23 Février 1734.

Un ditto commencé le 30 Mars 1734 et fini le 10 Décembre 1734.

Un ditto commencé le 11 Décembre 1734 et fini le 9 Septembre 1735.

Un ditto commencé le 16 Septembre 1735 et fini le 3 Aoust 1736.

Un ditto sans couverture, commencé le 7 Aoust 1736 et fini le 14 Juin 1737.

Un ditto commencé le 21 Juin 1737 et fini le 28 Février 1738.

Un *régitre* commencé le 4 Mars 1738 fini le 22 Mars 1739.

Un ditto sans couverture commencé le 5 Juin 1739 et fini le 15 9bre 1740.

Un ditto sans couverture commencé le 18 9bre 1740 et fini le 30 8bre. 1741.

Un ditto commencé le 10 9bre. 1741 et finit le 17 Janvier 1743.

Un ditto commencé le 8 Février 1743 et fini le 17 9bre. 1744.

Un ditto commencé le 20 Novembre 1744 et fini le 13 Juillet 1746.

Un *régitre* commencé le 15 Juillet 1746 et fini le 13 Juin 1749.

Un ditto commencé le 14 Juin 1749 et fini le 13 Février 1754.

Un ditto commencé le 19 Février 1754 et fini le 20 7bre. 1755.

Un ditto commencé le 23 7bre. 1755 et fini le 3 Mai 1758.

Un ditto commencé le 5 Mai 1758 et finit le 6 Septembre 1760.

Les *régitres* et carnets ci-dessus sont autentiés par les signatures des Juges et Greffiers et presque tous ont leur répertoire, la plus grande partie est reliée et dans un très bon état de préservation ; le reste est en liasses composées de différens carnets dont partie non reliée, partie rongée par les bouts et d'autres enfin ou manquent plusieurs feuilles particulièrement les premières et dernières.

TUTELLES, CURATELLES, INSINUATIONS, &c.

Une liasse de 15 carnets depuis le 6 Février au 2 8bre. 1732 contenant les Tutelles, Curatelle, Insinuations et autres actes des prérogatives.

Un idem de 14 carnets, depuis le 12 xbre. 1732 jusqu'au 18 xbre. 1747.

Un idem de 17 carnets, depuis le 19 Juin 1748 jusqu'au 18 Juin 1756.

Une idem de 13 carnets depuis le 1 Février 1757 jusqu'au 11 Aoust 1764.

One ditto, of 17 *carnets*, containing the productions, affirmations of accounts, nominations of *Experts*, affidavits, securities, and acts of transmission for appeal, from the 24th November 1736 to the 8th of August 1760.

A bundle of 17 *carnets*, containing judicial leases, seizures, adjudications, decrees, licitations, *sentences d'ordres*, and oppositions &c. from the 14th July 1683 to the 17th June 1744.

One ditto, of 14 *carnets* from the 3d July 1739 to the 23d October 1750.

One ditto, of 16 *carnets* beginning the 16th October 1750 and ending the 11th July 1760.

Part of these *carnets* is in very good order, bound, signed and countersigned; and part is neither bound, nor signed;—and there are some leaves wanting at the beginning and the end, others are torn, and otherwise gnawed, and a few are blank.

NOTARIATS.

The Minutes, or *Notariat* of Mr. Adhemar the father, contained in 18 *Caisse*s.

1st *Caisse*, beginning by an act or acquittance from Julien Ladmoty to Cabassier, of the 12th May 1687, and ending with an obligation of the 28th December 1688.

2d *Caisse*, beginning with the marriage contract of John Luminveau with Mary Quevillon, of the 9th May 1689 and ending with a deed of sale from Stephen Lair to James Perrinau of the 14th December 1690.

3d *Caisse*, beginning with an agreement of Claude Dumay with Robillard, of the 7th Jan. 1691 and ending with an inventory of the widower Peter Pinguet, of the 30th Dec. 1692.

4th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Augustin Douaire and Catherine Tetard, of the 1st January 1693, and ending with an agreement of Charles Parent with Joseph Laforêt, of the 11th September 1693.

5th *Caisse*, beginning with a contract between Messrs. Juchereau and Aubuchon, of the 1st January 1694, and ending with the inventory of the widow Beaudry, of the 30th Aug. 1695.

6th *Caisse*, beginning with a declaration of Coren, of the 4th September 1695, and ending by a deed of sale to Marcoux from Hurtubise, of the 10th December 1696.

7th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between John Gateau and Suzanne Courreau, of the first of January 1697, and ending with a *carret* whereof the concluding deed is a concession to James Campault by M Dollier, of the 13th October 1698.

8th *Caisse*, beginning with an agreement of the 1st June 1698, between Aubry and Laurin, and ending by a deed of sale of the 30th December 1699, from M. Decoigne to Louis Maliet and his wife.

9th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between James Hurteau and Joseph Rousseau, of the 2d January 1700, and ending with a constitution of the 27th July 1701, from Landron to Chartraut.

10th *Caisse*, beginning with an agreement of Achard with Godet, of the 1st August 1701, and ending with a testament of M. Abrah. Bouet of the 26th December 1702.

11th *Caisse*, beginning with a declaration of Jn. Roi of the 2d January 1703, and ending by a deed of gift from Madam Legardeur to Sr. Daillebut of the 20th December 1704.

12th

Une liasse de 17 carnets contenant les productions, affirmations de comptes, nominations d'experts, prestations de serment, cautionnement et actes de départ pour appel, depuis le 24 Novembre 1736 jusqu'au 8 Août 1760.

Une liasse de 17 carnets contenant les baux judiciaires, faïsses, adjudications, décrets, licitations, sentences d'ordres et oppositions &c. depuis le 14 Juillet 1683 au 17 Juin 1744.

Une idem de 14 carnets depuis le 3 Juillet 1739 au 23 Octobre 1750.

Une idem de 16 carnets commencés le 16 Octobre 1750 et finit le 11 Juillet 1760.

Partie de ces carnets est en très bon ordre, reliée, signée et contresignée ; et l'autre partie non reliée, non signée, et ou il manque des feuilles au commencement et à la fin, d'autres déchirées et en partie rongées et quelques-unes en blanc.

NOTARIATS.

Les minutes ou Notariat de Mr. Adhémar pere contenu en 18 caisses.

1ere. Caisse commençant par un acte de quittance par Julien Ladmoly à Cabassier du 12 May 1687 et finissant par une obligation du 28 Décembre 1688.

2eme. caisse commençant par le contrat de Mariage de Jean Lamiaveau avec Marie Queillon du 9 May 1689 et finissant par une vente par Etienne Lair à Jacques Périneau le 14 Décembre 1690.

3eme. caisse commençant par un engagement de Claude Dumay à Robillard du 7 janvier 1691 finissant par l'inventaire de veuve Pierre Pinguet du 30 Décembre 1692.

4eme. caisse commençant par le contrat de mariage d'Augustin Douaire et Catherine Tétard du 1er. janvier 1693, finissant par l'engagement de Charles Parent à Joseph Laforet du 11 Septembre 1693.

5eme. caisse commençant par un marché entre Messrs. Juchereau et Aubuchon du 1er janvier 1694 et finissant par l'inventaire de veuve Beaudry du 30 Août 1695.

6eme. caisse commençant par acte de déclaration de Coron du 4 Septembre 1695 finissant par une vente à Marcoux par Hurtubise du 10 Décembre 1696.

7eme. caisse commençant par le contrat de mariage de Jean Gateau et Suzane Courreau du 1 janvier 1697, finissant par un carnet dont le dernier acte est une concession à Jacques Campeau par Mr. Dollier du 13 Octobre 1698.

8eme. caisse commençant par un accord du 1er. juin 1698 entre Aubry et Laurin et finissant par une vente du 30 Decembre 1699 par Mr. Decoigne à Louis Mallet et à sa femme.

9eme. caisse commençant par le contrat de mariage de Jacques Harteau et Josephite Rousseau du 2 janvier 1700 finissant une constitution du 27 juillet 1701 par Landron à Chartrant.

10eme. caisse commençant par l'engagement d'Achard à Godet du 1er. Août 1701, finissant par un testament de Mr. Abraham Bouet du 26 Décembre 1702.

11eme. caisse commençant par une déclaration de Jean Roy du 2 janvier 1703, finissant par une Donation à fleur Daillebout par Madame Legardeur du 20 Décembre 1704.

12th *Caisse*, beginning with an Obligation from Millot to Decoigne, of the 5th January 1705, and ending with a contract of marriage between the Sr. La Perriere and Delle. Malhiot, of the 15th December 1705.

13th *Caisse*, beginning with articles of apprenticeship of Gauthier to Auger, of the 21st January 1706, and ending with a deed of sale from Gabriel Beaudouin to Gaudry, of the 27th December 1707.

14th *Caisse*, beginning with the inventory of Betournée of the 4th January 1708, and ending with an engagement of Mongrain *aux Dames Hospitalières* of the 22d December 1709.

15th *Caisse*, beginning with a contract *au Roi* by Peter Plaisant of the 2d January 1710, and ending with a contract of marriage between Verou and Magdelaine Blery of the 26th December 1711.

16th *Caisse*, beginning with a deed of sale from Paul Derocher to Noel Zebeau of the 3d January 1712, and ending with an agreement between Louis Turpin and Dejardin of the 13th April 1714.

17th *Caisse*, beginning with an obligation from Queuneville to Sr. Trottier of the 9th April 1714, and ending with a contract of marriage between Jn. Charetier et Marie Courtemanche of the 7th October 1718.

18th And last *Caisse*, beginning with a lease from Magdne. Arrivé to François Rencontre of the 20th January 1719, and ending with an inventory of Gabriel Gibeault of the 30th September 1725.

NOTARIAT of Me. Adhemar fils, in 12 *Caisse*s.

1st *Caisse*, beginning with the inventory of Charles Brazeau of the 3d January 1726, and ending with an obligation from Mr. Delongueuil to Madame Pascaud of the 13th Sept. 1728.

2d *Caisse*, beginning by a deed of sale from René Buet to Bro. Pomminville of the 2d January 1729, and ending with an obligation to the widow Nivard St. Dizier from Brouillet of the 29th December 1730.

3d *Caisse*, beginning by a concession of a pew to Jeannot la Chapelle of the 3d January 1731, and ending with a contract of marriage between Nicks. Volant and Jne. Pothier of the 31st December of the same year.

4th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Le Beau and Marie Tomelet of the 4th January 1732, and ending with articles of partnership between Charles Marie Quennele & Picard, of the 30th December 1733.

5th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Beauvais and Margt. Le Mieux of the 4th January 1734, and ending with a deed of sale to Louis Roi from James Hervieux of the 18th June 1735.

6th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Louis Morel and Catherine Chénier the 6th January 1736, and ending with a deed of sale to Bourgeau from Menard of the 29th December 1738.

7th *Caisse*, beginning with a contract between Louis Beaumont and Chabot of the 3d January 1739, and ending with the marriage contract of Biron and Marie Prudhomme of the 20th December 1740.

8th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Dubeau and Catherine Dubord of the 1st January 1741, and ending with an obligation to Mauge from Couillard of the 18th December 1742.

12eme. caisse commençant par une obligation de Millot à Decoigne du 5 janvier 1705, finissant par le contrat de mariage du sieur Lapériere et dille. Malhiot du 15 Décembre 1705.

13eme. caisse commençant par un apprentissage de Gauthier à Auger du 21 janvier 1706, finissant par une vente à Gaudry par Gabriel Beaudouin du 27 Décembre 1707.

14eme. caisse commençant par l'inventaire de Bétournée du 4 janvier 1708 finissant par un engagement de Mongrain aux Dames Hospitalieres du 22 Décembre 1709.

15eme. caisse commençant par un marché au Roi par Pierre Plaisant du 2 janvier 1710 finissant par le mariage de Veron et Madelaine Blezy du 26 Décembre 1711.

16eme. caisse commençant par une vente à Noel le Beau par Paul Durocher du 3 janvier 1712 finissant par un engagement de Louis Turpin à Déjardin du 13 Avril 1714.

17eme. caisse commençant par une obligation au sieur Trottier par Queuneville du 9 Avril 1714 finissant par le contrat de mariage de Jean Chartier et marie Courtemanche du 7 8bre 1718

18eme. caisse(et derniere) commençant par bail à loyer par madelaine Arrivé à François Rencontredu 20 janvier 1719 finissant par l'inventaire de Gabriel Gibault du 30 7bre 1725.

NOTARIAT de Mr. Adhémar fils en 12 caisses.

1ere. caisse commençant par l'inventaire de Charles Brazeau du 3 janvier 1726 finissant par une obligation à madame Pascaud par Mr. de Longueuil du 13 Septembre 1728.

2me. caisse commençant par une vente à Bro Pominville par René Buet du 2 janvier 1729, finissant par une obligation à veuve Nivard St. Dizier par Brouillet du 29 xbre. 1730.

3me. caisse commençant par une concession d'un ban à Jeannot Lachapelle du 3 janvier 1731, finissant par un contrat de mariage d'entre Nicolas Volant et Jeanne Pothier du 31 xbre dit an.

4me. caisse commençant par le mariage de le Beau et Marie Tamelet du 4 janvier 1732, finissant par un acte de société entre Charles Marie Quennelle et Picard du 30 xbre. 1733.

5me. caisse commençant par le mariage de Beauvais et Marguerite Lemieux du 4 janvier 1734 finissant par une vente à Louis Roy par Jacques Hervieux du 18 juin 1735.

6me. caisse commençant par le mariage de Louis Morel et Catherine Chénier le 6 janvier 1736, finissant par une vente à Bourgeau par Menard du 29 xbre. 1738.

7eme. caisse commençant par un marché entre Louis Beaumont et Chabot du 3 janvier 1739, finissant par le mariage de Biron et Marie Prudhomme du 20 xbre. 1740.

8me. caisse commençant par le mariage de Dubeau et Catherine Dubord du 1er janvier 1741 finissant par une obligation à Mangé par Couillard du 13 Décembre 1742.

9th *Caisse*, beginning with an obligation of Mr. Linérot to M. Lefage of the 3d Jan. 1743, and ending with the contract of marriage of Robreau and Lfe. Auger of the 31st Dec. 1744.

10th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Archambault and Marie Brouillet of the 8th January 1745, and ending with a lease of part of a pew to Mr. Elestre of the 30th December 1748.

11th *Caisse*, beginning with the articles of apprenticeship of Le Comte with Cirier of the 2d January 1745, and ending with an obligation of Derozier to Peloquin of the 29th Dec. 1751.

12th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Jos. Renger and Mrie. Lamoureux deposited the 2d January 1752, and ending with a contract of marriage between Joseph Laurin and Catherine Valliere of the 24th November 1754.

NOTARIAT DE M^r. RAIMBAULT *Pere* in 6 *Caisse*s.

1st *Caisse*, beginning with a contract of marriage between James Goguet et Jeanne Touffet of the 17th November 1697, and ending with an obligation from Louis Roi to M. Decoigne of the 26th December 1702.

2d *Caisse*, beginning by a deed of sale to Jos. Bricault from Peter Renaud of the 3d Jan. 1703, and ending with a concession to Jn. Moreau from the seigniors of Montreal of 20th December 1708.

3d *Caisse*, beginning with a concession to Jn. Cervais from Mr. De Longueuil of the 7th February 1709, and ending with a deed of sale to P. Hotellé from the seigniors of Montreal of the 16th December 1713.

4th *Caisse*, beginning with an acquittance to Jobidou from Lavimodiere of the 14th January 1714, and ending with a concession from Mr. Bellemont to Dubois of the 30th Sept. 1718.

5th *Caisse*, beginning with a contract of marriage between Diguer and Suzanna Laurin of the 2d January 1720, and ending with a concession to Vadenet from Mr. Bellemont of 31st December 1723.

6th *Caisse*, beginning with a deed of concession of a pew to Lefage of 5th January 1724, and ending with another deed of concession to Melle. Mary Gatineault from the churchwardens of 24th December 1726.

NOTARIAT DE M^r. RAIMBAULT *fil*s in 4 *Caisse*s.

1st *Caisse*, beginning with a deed of sale to La Rose of 30th January 1727, and ending with ditto to Parée from his brother of 29th December 1729.

2d *Caisse*, beginning with a contract of marriage between M. Lorimier and Melle. Le Pailleur of 5th January 1730, and ending with an obligation to Mr Tremout from Drouat of 11th June 1732.

3d *Caisse*, beginning with an obligation to Mr. Hamelin from Edeline of 12th June 1732, and ending with a deed of sale of the 12th September 1736, from M. De Celoron to Mr. De Contreœur.

4th And last *Caisse*, beginning with a deed of sale to Decoste from Vinet of 27th September 1736, and ending with a declaration of the widow Daigneaux of 2d September 1737.

NOTARIT

9eme. caisse commençant par une obligation du Sieur Linçot à M. Lestage du 3 janvier 1743, finissant par le mariage de Robreau et de Louise Auger du 31 Décembre 1744.

10eme. caisse commençant par le mariage d'Archambault et de Marie Brouillet du 8 janvier 1745, finissant par un bail de partie d'un banc à Mr. Belestre du 30 xbre, 1748.

11me. caisse commençant par l'apprentissage de le Compte avec Cirier du 2 janvier 1749, finissant par l'obligation de Dérosier à Peloquin du 29 xbre. 1751.

12me. caisse commençant par le mariage de Joseph Renger et Marianne Lamoureux déposés le 2 janvier 1752 finissant par le mariage de Joseph Laurin et Catherine Valieré du 24 5bre 1754

NOTARIAT de Me. Raimbeau pere en 6 caisses.

1ere. caisse commençant par le mariage de Jacques Goguet et Jeanne Touffet du 17 Novem. 1697, finissant par une obligation de Louis Roi à Mr. Decoigne du 26 Décembre 1702.

2me. caisse commençant par vente à Joseph Bricault par Pierre Renaud du 3 janvier 1703, finissant par une concession à Jean Moreau par les seigneurs de Montréal du 20 xbre 1708.

3me. caisse commençant par une concession à Jean Gervais par Mr. de Longueuil du 7 Février 1709, finissant par une vente à P. Hoteffe par les seigneurs de Montréal du 16 Décembre 1713

4me. caisse commençant par une quittance à Jobidou par Lamivodiere du 14 janvier 1714, finissant par une concession par Mr. Bellemont à Dubois du 30 Septembre 1718.

5me. caisse commençant par le mariage de Diguer et Susanne Laurin du 2 janvier 1720, finissant par une concession à Vadenet par Mr. Bellemont du 31 Décembre 1723.

6me. caisse commençant par un acte de concession d'un banc à l'estage du 5 janvier 1724, finissant par un idem à Delle Marie Gatineau par les Marguilliers du 24 Décembre 1726.

NOTARIAT de Me. Raimbault fils en 4 Caisses.

1ere. caisse commençant par une vente à Larose du 30 janvier 1727, finissant par une idem à Parée par son frère du 29 Décembre 1729.

2me. caisse commençant par le mariage de M. Lorimier et Delle. Lepailleux du 5 janvier 1730, finissant par une obligation à Mr. Tremout par Drouart du 11 juin 1732.

3me. caisse commençant par une obligation à sieur Hamelin par Edeline du 12 juin 1732, finissant par une vente du 12 Septembre 1736 par Mr. de Céloron à Mr. de Contrecoeur.

4me. et dernière caisse commençant par une vente à Decoste par Vinet du 22 7bre 1736, finissant par une déclaration de veuve Daigneaux du 2 Septembre 1737.

NOTARIAT OF ME. LE PAILLEUR *Père* in 7 *caïffes*.

1st *Caïffe*, beginning with a contract between Beaugrand and Mr. Lestage of 7th January 1703, and ending with a contract of marriage between La Roche & Melle. Payet of 25th December 1708.

2d *Caïffe*, beginning with an Award between Picard and Pomenville of the 5th Jan. 1709, and ending with the inventory of Mr. Lachauvignery of 16th June 1713.

3d *Caïffe*, beginning with a Lease to La Chapelle from Xaintonge of 26th June 1713, and ending with a contract of marriage between Langevin and Marie Anne Roi of 6th Oct. 1715.

4th *Caïffe*, beginning with an obligation to Guillet from Dufort of the 31st October 1715, and ending with a deed of sale to Dielle from Texier of 8th May 1718,

5th *Caïffe*, beginning with a lease to Jgn. Jean from M. Moniere of 9th May 1718, and ending with articles of partnership between Godefroy and Hamelin of 30th April 1721.

6th *Caïffe*, beginning with an obligation to Charles LeFebvre from his brothers of 1st May 1721, and ending with a deed of gift to St. Aubin from Jourdain of 2d April 1725.

7th And last *caïffe*, beginning with a contract of marriage between Denis and Clemence Picard of 5th May 1725, and ending with a deed of sale to Garnier from Sauvé of 12th March 1732.

NOTARIAT OF ME. LE PAILLEUR *fils*, in 7 *caïffes*.

1st *Caïffe*, beginning with an engagement of Roy to M. Defaunier of 23 May 1733, and ending with a concession to Beaudry from M. Lafresniere of 24th December 1733.

2d *Caïffe*, beginning with an acquittance from Metot to Denoyers of 3d January 1734, & ending with an engagement of 15th September 1734 from Delorier to Baril.

3d *Caïffe*, beginning with a mutual deed of gift between Charetier and his wife of 4th January 1735, and ending with a contract between Guillory and Baron of 23d December 1739.

4th *Caïffe*, beginning with a contract of marriage between James Le Gros and Genevieve Le Roux of 9th January 1736, and ending with a deed of assignment to Dauteuil from the widow Lamie of 29th December 1736.

5th *Caïffe*, beginning with a contract of marriage between Th. Bourdeaux and Melle. Desfelle of 2d January 1737, and ending with the contract of marriage between Louis Archambault and Cathé. Picard of 31st December 1737.

6th *Caïffe*, beginning with a deed of sale from Chaperon to Leonard dated the 3d January 1738, and ending with an engagement of a bastardchild to Cardinal of 30th December 1738.

7th And last *caïffe*, beginning with a contract of marriage between Chas. Valade and Genevieve Pilon of 4th January 1739, and ending with the contract of marriage between Beaudeau and Magdelaine Boyer of 26th September of the same year.

NOTARIAT OF ME. DAVID, in 2 *caïffes*.

1st *Caïffe*, beginning with a lease to Coquillard from M. St. Michel of 14th May 1719, & ending with an engagement from Charlie to Mr. Dechaillon of 15th May 1722.

2d And last *caïffe*, beginning with an engagement from Beaujeux to Rose of 16th May 1722, and ending with a deed of sale to James Diel from Derivou of 9th September 1726.

NOTARIAT de Me. LE PAILLEUR pere en 7 caiffes:

1ere. caiffe commençant par un marché de Beaugrand avec Mr. Lestage du 7 janvier 1703, finissant par le mariage de Laroche avec Dlle. Payet du 25 Décembre 1708.

2eme. caiffe commençant par une sentence arbitrale entre Picard et Pommeaville du 5 janvier 1709, finissant par l'inventaire de Mr. La Chauvignery du 16 juin 1713.

3eme. caiffe commençant par le bail à la Chapelle par Xacatonge du 26 juin 1713, finissant par le mariage de Langevin avec Marianne Roy du 6 Octobre 1715.

4me. caiffe commençant par une obligation à Guillet par Dufort du 31 Octobre 1715, finissant par une vente à Dielle par Tessier du 8 May 1718.

5me. caiffe commençant par un bail à Ignace Jean par Mr. Monier du 9 Mai 1718, finissant par une société entre Godfroy et Hamelin du 30 Avril 1721.

6me. caiffe commençant par une obligation à Charles Lefevre par ses freres du 1er May 1721 finissant par une donation à St. Aubin par Jourdain du 2 Avril 1725.

7me. et dernière caiffe commençant par le mariage de Denis avec Clementine Picard du 5 May 1725, finissant par une vente à Garnier par Sauvé du 12 Mars 1732.

NOTARIAT de Me. LE PAILLEUR fils en 7 caiffes.

1ere. caiffe commençant par un engagement de Roy à Mr. Desautier du 23 May 1733, finissant par une concession à Beaudry par Mr. Lafresniere du 24 Décembre 1733.

2eme. caiffe commençant par une quittance de Metot à Denoyers du 3 janvier 1734, finissant par un engagement du 15 Septembre 1734 de Délorier à Baril.

3me. caiffe commençant par don mutuel de Charetier et sa femme du 4 janvier 1735, finissant par un marché entre Guillory et Baron du 23 Décembre 1735.

4me. caiffe commençant par le mariage de Jacques Legros et Genevieve le Roux du 9 janvier 1736, finissant par un transport à Dauteuil par veuve Lamie du 23 Décembre 1736.

5me. caiffe commençant par le mariage de Joseph Bourdeaux et Dlle. de Selle du 2 janvier 1737, finissant par le mariage de Louis Archambault et Catherine Picard du 31 xbre. 1737.

6me. caiffe commençant par une vente de Chaperon à Léonard, en date du 3 janvier 1738, finissant par un engagement d'un enfant bâtard à Cardinal du 30 Décembre 1738.

7me. et dernière caiffe commençant par le mariage de Charles Valade et de Genevieve Pilon du 4 janvier 1739, finissant par le mariage de Boudeau et Madelaine Boyer du 26 Septembre même année.

NOTARIAT de Me. DAVID en 2 caiffes.

1ere. caiffe commençant par un bail à Coquillard par Mr. St. Michel du 14 may 1719, finissant par l'engagement de Charlie à Mr. Dechaillon du 15 may 1722.

2me. et dernière caiffe commençant par l'engagement de Beaujeu à Rose du 16 May 1722, finissant par une vente à Jacques Diel par Dérivou du 5 Septembre 1726.

NOTARIAT OF MRE. LATOUR, in 1 *caisse*.

Beginning with a cession or *dessèment* from the Seigniors in favor of M. Boucherville of 19th March 1741 and ending with an obligation to Douaire from Mr. De Perigny of 12th June in the same year.

NOTARIAT OF MRE. CHEVREMENT in 1 *caisse*.

Beginning with an engagement of Mathew Boudel and his wife to M. Deberey of 15th November 1732, and ending with the testament of M. Frs. Bouat of 6th June 1749.

NOTARIAT OF MRE. ST. ROMAIN in 1 *caisse*.

Beginning with a bundle of several of his minutes from the 9th Decèmber 1731, and ending with a procuration from the Beaudry's to their father of 24th February 1732.

NOTARIAT OF MRE. CHAUMONT, 1 *caisse*.

Beginning with a deed of sale to the widow Tabault from Beauvais of 6th Nov. 1728, & ending with a deed of gift from the widow Blot to Labrosse of 4th June 1752.

NOTARIAT OF MRE. DUFRESNE, in 1 *caisse*.

Beginning with a concession to Boulé from M. Le Page of 18th September 1733, and ending with a deed of assignment from the widow Decarry to her children of the 16th April 1747; in the same *caisse* is a *carnet* of his reports of survey from the 19th September 1730, to the 26th August 1740.

NOTARIAT OF MRE. CORON in 2 *caisses*.

1st *Caissé*, begins with a deed of assignment to Caillé from Labreche of the 2d Jan. 1721, and ends with a concession to Albert Ouimet from Mr. Le Page of 2d January 1731.

2^d *Caissé*, begins with a deed of sale to Peter Seguin and his wife by Gipouloux of 13th April 1731, and ends with another deed of sale to Labelle by *La Jeunesse* of 7th April 1732.

NOTARIAT OF MR. BARRET in 2 *caisses*.

1st *Caissé*, begins with a contract of marriage between Peter Voisin and Jeanne Perrat of 23d December 1709, and ends with an exchange of lands between Frs. Foyc and Marie *frs* 11th April 1733.

2^d *Caissé*, begins with a concession to Frs. Filliou of land *à la tortue* of 24th April 1733, and ends with a contract of marriage between Ls. Laplante Derige Ecr. and Melle. Lacroix of 21st December 1744.

NOTARIAT OF MR. DANRE'. in 13 *caisses*.

1st *Caissé*, begins with a deed of assignment from Boisson to his children of 29th March 1735, and ends with an obligation from Brouillet to Beaudrie of 31st December 1740.

2^d *Caissé*, begins with a contract between Petit and Blot of 2d January 1741, and ends with an obligation from La Seille to Delorme of 29th December 1742.

3^d *Caissé*, begins with a contract of marriage between Martin and Gauthier of 1st January 1743, and ends with an obligation from Becque to M. Lestage of 26th December 1744.

4th *Caissé*, begins with a contract of marriage between Vredon and Margte. Groux of 3d January 1745, and ends with ditto between Pre. Hubert and Cathc. Giason of 19th Nov. 1746.

NOTARIAT de Me. LATOUR, en 1 caiffé.

Comménçant par une ceflion ou défitement des feigneurs en faveur de Mr. Boucherville du 19 Mars 1741, finiffant par une obligation à douaire par Mr. de Perigny, du 12 Juin même année.

NOTARIAT de Me. CHEVREMONT, en une caiffé.

Comménçant par un engagement de Mathieu Roudet et fa femme à Mr. Delery du 15 Novembre 1732, finiffant par le testament de Mr. Frs. Bouat du 9 Juin 1739.

NOTARIAT de Me. St. ROMAIN, en une caiffé.

Comménçant par une liaffe de diverfes de fes minutes depuis le 9 Décembre 1731, et finiffant par une procuration des Beaudry à leur pere du 24 Février 1732.

NOTARIAT de Me. CHAUMON, une caiffé.

Comménçant par une vente à vèue Tabcault par Beauvais du 6 Novembre 1728, finiffant par un don de veuve Blot à la Broffe du 4 juin 1752.

NOTARIAT de Me. DUFRENE, en une caiffé.

Comménçant par une confection à Boulé par Mr. le Page du 18 Septembre 1733, finiffant par un abandon de Veuve Décarry à fes enfans du 16 Avril 1747 ; dans la même caiffé est un carnet de fes procès verbaux d'arpentage depuis le 19 7bre. 1730 jufqu'au 26 Aouft 1740.

NOTARIAT de Me. CORON, en 2 caiffes.

1ere. caiffé comménçant par une confection à Caillé par Labrèche du 2 janvier 1721, finiffant par une confection à Albert Ouimet par Mr. Le Page du 2 janvier 1731.

2eme. caiffé comménçant par une vente à Pierre Séguin et fa femme par Gipouloux du 13 Avril 1731, finiffant par une vente à Lobelle par la Jeunefse du 7 Avril 1732.

NOTARIAT de Me. BARRET en 2 caiffes.

1ere. caiffé comménçant par le mariage de Pierre Voifin et Jeanne Perrat du 23 Décembre 1709, finiffant par une échange de terres entre François Faye et Marié fils le 11 Avril 1733.

2eme. caiffé comménçant par une confection à François Filion d'une terre à la Tortue du 24 Avril 1733, finiffant par le mariage de Louis Laplante Derige Ecuier et Delle. Lacroix du 21 Décembre 1744.

NOTARIAT de Me. DANRE' en 13 caiffes.

1ere. caiffé comménçant par un abandon par Boiffon à fes enfans du 29 Mars 1738, finiffant par une obligation de Brouillet à Beaudrie du 31 Décembre 1740.

2de. caiffé comménçant par un marché entre Petit et Blot du 2 janvier 1741, finiffant par une obligation de la Selle et Delorme du 28 Décembre 1742.

3eme. caiffé comménçant par le contrat de mariage de Martin et Gautier du 1er. janvier 1743 et finiffant par une obligation de Becque à Mr. Leitage du 26 Décembre 1744.

4eme. caiffé comménçant par un contrat de mariage de Vedron et Marguerite Groux du 3 janvier 1745, et finiffant par un idem de Pierre Hubert et Catherine Giffon du 19 9bre. 1746.

L.

5eme.

5th *Caisse*, begins with an inventory of the Widow Canpeau of 29th November 1746, & ends with a contract of marriage between Piquet and Ang. Poitra of 21st April 1748.

6th *Caisse*, begins with a deed of concession to M. Feltz from the widow Deruiffeaux of 22d April 1748, and ends with an exchange between Barthelot and Ricard of 21st March 1749.

7th *Caisse*, begins with an agreement between Neveu and Boivin of 22d March 1749, and ends with an obligation of Godu to the India company of 13th June 1751.

8th *Caisse*, begins with an engagement of Godin to M. La Colombiere of 14th June 1751, & ends with an acquittance from Dupuy to the heirs Diel of 29th January 1753.

9th *Caisse*, begins with an engagement from Beaulieu to Pothier of 29th January 1753, and ends with an obligation from Cardinal to his son of 2d. March 1754.

10th *Caisse*, begins with a concession to Stoule from Melle. Lanoue of 3d March 1754, and ends with an engagement from Vallé to Courtqis of 7th September 1755.

11th *Caisse*, begins with an acquittance from Lambert to Crepeau of 18th September 1755, ending with an inventory of Madame. Feltz of the 9th October 1756.

12th *Caisse*, begins with an acquittance to Le Duc from Giffon of 10th October 1756, & ends with a deed of sale to Penisseau from M. Contreœur of 24th March 1758.

13th And last *caisse*, begins with a deed of sale to Faribault from Delinel of 25th March 1753, and ends with a deed of sale to Roy from M. Senneville of 17th September 1760.

NOTARIAT OF MRE. SANGUINET, *Pere*, in 2 *caisses*.

1st *Caisse*, begins with a deed of sale to Danfereau from Luffié the 8th August 1734, and ends with another deed of sale to Martin from Rougeau of 27th December 1743.

2d *Caisse*, begins with a contract of marriage between Dupleffis and Mary Deschamps of 11th January 1744, and ends with a *Demission* to Lafond from M. De Vareannes the 25th September 1747.

NOTARIAT DE MRE. SENET in 4 *caisses*,

1st *Caisse*, begins with a contract of marriage between Thouin and Margaret Beaudouin of 12th January 1704, and ends with a contract of marriage between Charbonneau and Genevieve Huboux of 7th September 1714.

2d *Caisse*, begins with a deed of sale to Charbonneau from Lapointe of 16th Sept. 1714, and ends with a deed of sale to Ls. Calonneau from Gadois of 25th July 1722.

3d *Caisse*, begins with a deed of sale to Plouffe from Truchon of 25th July 1722, and ends with an acquittance to Dumay from Robert of 17th August 1727.

4th *Caisse*, begins with a contract of Marriage between Dejardin and Anne Brein of 7th September 1727, and ends the 13th July 1730 with an agreement and discharge from Vigneux to Pilon.

NOTARIAT OF MRE. COMPARE, in 4 *caisses*.

1st *Caisse*, begins with a contract of marriage between Chapeux and Agathe Thouin of 15th January 1736, and ends with an engagement from Adam to Borner of 3d December 1741.

2d *Caisse*, begins with an acquittance to Beaudry from Loisel of 9th January 1742, and ends with a contract of marriage between Duclos and Reine Beauchemin of 26th Dec. 1747.

6eme. caiffe commençant par l'inventaire de veuve Campeau du 29 gbre. 1746, finissant par le mariage de Piquet et Angelique Poitra du 21 Avril 1748.

6eme. caiffe commençant par une concession à Mr. Feltz pour veuve Deruisseaux du 22 Avril 1748, finissant par une échange entre Berthelot et Ricard du 21 Mars 1749.

7eme. caiffe commençant par un accord entre Neveu et Boifvin du 22 Mars 1749, finissant par une obligation de Godu à la compagnie des Indes du 13 juin 1751.

8eme. caiffe commençant par un engagement de Godin à Mr. de Lacolombiere du 14 juin 1751, finissant par une quittance de Dupuis aux héritiers Diel du 29 janvier 1753.

9eme. caiffe commençant par un engagement de Beaulieu à Potier du 29 janvier 1753, finissant par une obligation de Cardinal à son fils du 2 Mars 1754.

10eme caiffe commençant par une concession à Stoute par Delle. Lanoue du 3 Mars 1754; finissant par l'engagement de Vallé à Courtois du 7 Septembre 1755.

11eme. caiffe commençant par une quittance de Lambert à Crépeau du 18 Septembre 1755, finissant par l'inventaire de Mr. Feltz du 9 Octobre 1756.

12eme caiffe commençant par quittance à Leduc par Giaffon du 10 Octobre 1756, finissant par une vente à Penisson par Mr. Contrecœur du 24 mars 1758.

13eme. et dernière caiffe commençant par la vente à Faribault par Delinel du 25 mars 1758, finissant par une vente à Roi par Mr. de Senneville du 17 Septembre 1760.

NOTARIAT de Me. SANGUINET, Notaire, pere en 2 caiffes.

1ere. caiffe commençant par vente à Danferau par Luffier le 8 Aoust 1734, finissant par vente à Martin par Rougeau du 27 Décembre 1743.

2eme. caiffe commençant par le mariage de Dupleffis et Marie Déchamps du 11 janvier 1744 et finissant par démission à Lafond par Mr. de Varennes le 25 Septembre 1747.

NOTARIAT de Me. SENET, en 4 caiffes.

1ere. caiffe commençant par un mariage de Thouin et Maguerite Beaudouin du 19 janvier 1704, finissant par un idem de Charbonneau et Genevieve Huboux du 7 Septembre 1714.

2eme. caiffe commençant par une vente à Charbonneau par la Pointe du 16 Septembre 1714 finissant par une vente à Louis Calonneau par Gadois du 25 juillet 1722.

3eme. caiffe commençant par vente à Plouffe par Truchon du 25 juillet 1722, finissant par une quittance à Dumay par Robert du 17 Aoust 1727.

4eme. caiffe commençant par un mariage de Déjardin et Anne Brieu du 7 Septembre 1727, finissant le 13 juillet 1730 par un accord et quittance par Vigneux à Pilon.

NOTARIAT de Me. COMPARE', en 4 caiffes.

1ere. caiffe commençant par le mariage de Chapeux et d'Agathe Thouin du 15 janvier 1736, finissant par engagement d'Adam à Bomer du 3 Decembre 1741.

2onde. caiffe commençant par une quittance à Beaudry par Loisel du 9 janvier 1742, finissant par mariage de Duclos et de Reine Beauchemin du 26 Décembre 1747.

3d *Caisse*, begins with a deed of sale to Veine from Adam the 13th January 1748, and ends with an exchange between Brien and his son of 9th November 1751.

4th And last *caisse*, begins with a contract of marriage from Reil and Mlle. Quintin of 2d January 1752, and ends with a deed of sale from Comet to Messie of 17th September 1755.

NOTARIAT OF MRE. PORLIER, in 4 *caisses*.

1st *Caisse*, begins with a contract of marriage between Charon and Mary Jolie of 4th Feb. 1733, and ends with a deed of sale to M. Beaucour from Paget of 12th September 1737.

2d *Caisse* begins with proceedings between Madame De Ramzey and M. Bleury of 18th September 1737, and ends with an obligation from M. Clignancourt to the India company of 10th June 1740.

3d *Caisse*, begins with a deed of sale to Malet from Lacuier of 15th January 1741, and ends with an obligation of 12th August 1742 of Mr. Arrivé to M. Lestage.

4th And last *caisse*, begins with a deed of sale to Jn. Vincent from Bernet of 2d May 1742, and ends with an obligation of 4th July 1744.

NOTARIATS OF MESSRS. BOURON AND DEGUIRE, in 1 single *caisse*.

Mr. Bouron's begins with a contract of marriage between Chartrant and Mary Anne Desmiers of 11th January 1750, and ends with a discharge from Gaudet of 16th Sept. 1760.

Mr. Deguire's begins with a renunciation of the widow Duval in 1758, and ends with a deed of sale to Jn. Plouf from Michel Plouffe the 28th December 1761.

All these *Notariats* abovementioned are in tolerable good order, the greatest part are numbered and dated, composed of their registers and *repertories*.

NOTARIAT OF MRE. POTHIER.

It begins with an inventory of Hurtubise of 4th December 1687, and ends with a concession for le Duc of 31st December 1700.

This *Notariat* has neither register nor *repertory*, and is in a single *caisse*, contains several deeds of concessions and others from the 1st January 1669, — made by the Seigniors proprietors of la Prairie, Contrecoeur, St. Therese &c. part of the said deeds are under the private seals of the said Seigniors or their secretaries, and the other part passed and subscribed by the Notaries Benoit, Fleuricourt, Menard, Adhemar and Pichard, &c.

5 *Caisses*, containing minutes of the Notaries Demarets, Cuffon, de la Touche and others, among which minutes there are a number of Mr. Adhemar's pere, while he practised in the country, which cannot be properly arranged without considerable trouble.

Another *Caisse*, contains equally the scattered and confused minutes of the Notaries Benoit, Fleuricourt, Menard, Pichard, Pothier and Adhemar.

10 *Caisses*, containing the confused minutes of Messrs Mauge and Basset, Brothers, who did business together; without any order or date, and in such a deranged state that it is impossible to put them in proper order without considerable time.

3 *Caisses*, containing a part of the minutes of M. Monmerqué (the other part has been burnt) put up in a bundle as well could be done.

3eme. caisse commençant par vente à Veine par Adam le 13 janvier 1748, finissant par une échange entre Brien et son fils du 9 Novembre 1751.

4eme. et dernière caisse commençant par le contrat de mariage de Riel et Marthe Quintin du 2 janvier 1752, et finissant par une vente par comet à Messié du 17 Septembre 1775.

NOTARIAT de Me. PORLIER, en 4 caisses.

1ere. caisse commençant par le mariage de Charon et Marie Jolie du 4 Février 1733, et finissant par une vente à Mr. Beaucour par Payet du 12 Septembre 1737.

2eme. caisse commençant par des pieces de procès de madame Ramefey avec Mr. Bleury du 17 Septembre 1737, finissant par une obligation par Mr. Clignancourt à la Compagnie des Indes du 10 juin 1740.

3eme. caisse commençant par vente à Malet par l'Ecuyer du 15 janvier 1741, finissant par obligation du 12 Aoust 1742 dû fleur Arrivé à Mr. Lestage.

4eme. et dernière caisse commençant par une vente à Jean Vincent par Bernet du 2 May 1742, et finissant par une obligation du 4 juillet 1743.

NOTARIAT de MRES. BOURON et DEGUIRE en une seule caisse.

Celui de Me. Bouron commençant par un contrat de mariage de Chartrant et Marie Anne Demers du 11 Janvier 1750, finissant par une quittance par Mr. Gaudet du 16 7bre. 1760.

Et Celui de Mr. Deguire commençant par la renonciation de veuve Duval en 1758, finissant par une vente à Jean Plouff par Michel Plouff le 28 Octobre 1761.

Tous les notariats ci-dessus font en assez bon ordre, la plus grande partie numérotée et par date, composés de leurs régîtres et répertoires.

NOTARIAT de Me. POTHIER,

Commençant par l'inventaire d'Hurtubise du 4 Décembre 1687, finissant par une concession pour le Duc du 31 Décembre 1700.

Ce notariat n'a ni régistre ni répertoire, et est dans une caisse, contenant plusieurs actes de concessions et autres depuis le 1er janvier 1669, faites par les seigneurs propriétaires de la Prairie, Contrecœur, St. Therese &c. dont partie des dits actes sous seings privés des dits seigneurs ou de leurs Secrétaires, et l'autre partie reçue et signée des Notaires Benoit, Fleuricourt, Menard, Adhémar et Richard &c.

5eme. caisses contenant les minutes des Notaires Desmarêts, Cusson, de la Touche et autres parmi lesquelles minutes s'en trouvent quantité de Me. Adhemar Pere pendant qu'il a instrumenté dans les campagnes; lesquelles minutes on ne peut sans un travail considérable mettre dans leur véritable ordre.

Un autre caisse contenant également les minutes éparfés et confondus des Notaires Benoit, Fleuricourt, Menard, Pichard, Potier et aussi Adhémar.

10. caisses contenant les minutes confondues de Mes. Maugué et Basset, freres qui ont travaillé ensemble, sans aucun ordre de dates, et tellement bouverfés qu'il est impossible de les mettre en leur rang sans un tems considérable.

3e caisses contenant une partie des minutes de Me. Monmerqué dont l'autre partie a été incendiée; mis en liasse le mieux qu'il a été possible.

1 *Caiffe*, containing several copies of arrets of the King enregistered in the superior council of Quebec, several Ordinances of the said Superior Council, the Governors and Intendants for permissions and licences for the upper country: also some *carnets* of regulations respecting the Police, &c.

15 *Caiffes*, containing the criminal proceedings from the establishment of the Jurisdiction to the conquest.

10 *Caiffes*, containing the civil proceedings down to the conquest.

A shelf filled with the like civil proceedings.

" By order of the Committee,
" PICOTTÉ DE BELESTRE, *Président*.

Montreal, 10th Nov. 1790:

List of the public registers that are in the office of John Baptiste Badeaux, notary and *greffier* at Three Rivers.

Six registers of InfINUATION.

Two ditto of Ordonnances of InfINUATION.

Two ditto for *Clotures d'Inventaires*.

Church Registers.

Ten registers of the Church at Three-Rivers.

One ditto of La Point du Lac.

Seven ditto of Yamachiche.

Eight ditto of River du Loup.

Four ditto of Masquinongé.

Twenty ditto of Nicolet.

Twenty-one ditto of Labaie St. Antoine.

One ditto of Becancour.

One ditto of Cap La Magdeleine.

One ditto of Champlain.

One ditto of Batiscan.

One ditto of *Ste. Genevieve* River Batiscan.

One ditto of St. Stanislas River *des Envies*.

Nine ditto of St. François upon Lake St. Pierre.

Seven ditto of Yamaskas.

Eleven ditto of the Forge St. Maurice.

Three-Rivers, 21st August 1788.

(Signed) BADEAUX, Not. & Gr.

List of *Notariats* deposited in the office of Jean Baptiste Badeaux, notary and *greffier* at Three Rivers, by order of His Excellency Frederic Haldimand, late Governor-General and Commander in Chief of this Province to wit:

Names

1. caisse contenant plusieurs copies d'arrêts du Roi enrégistrés au Conseil Supérieur de Québec diverses ordonnances du dit conseil Supérieur, des Gouverneurs et Intendants pour les permissions et congés des pais d'en haut, ainsi que quelques carnets de réglemens pour la police, &c.

15. caisses contenant les procédures criminelles depuis l'établissement de la Jurisdiction jusqu'à la conquête.

10 caisses de procédures ou papiers civiles jusqu'à la conquête.

1 Tablette remplie des mêmes procédures ou papiers civiles.

Par ordre du Comité

Montréal, le 10 Novembre, 1790.

(Signé) PICOTTÉ DE BELLESTRE, *Président.*

Etat des régistres publics qui sont dans l'office de Jean Baptiste Badeaux, notaire
et Greffier aux Trois Rivières.

Six Régistres des infinuations.

Deux ditto des Ordonnances des infinuations.

Deux ditto pour les clotures d'inventaires.

Régistres des Fabriques.

Dix registres de la Fabrique des Trois Rivières.

Un ditto de la Pointe du Lac.

Sept ditto d'Yamachiche.

Huit ditto de la Rivière du Loup.

Quatre ditto de Maskinongé,

Vingt ditto de Nicolet.

Vingt un ditto de la Baye St. Antoine.

Un ditto de Bécancour.

Un ditto du Cap la Magdelaine.

Un ditto de Champlain.

Un ditto de Batiscan.

Un ditto de Ste. Genevieve, Rivière Batiscan.

Un ditto de St. Stanislas, Rivière des Envies.

Neuf ditto de St. François, sur le Lac St. Pierre.

Sept ditto d'Yamaska.

Onze ditto des Forges St. Maurice.

AUX TROIS-RIVIERES, le 21 Août, 1788.

(Signé)

BADÉAUX, *N. et G.*

Etats des Notariats qui sont en l'Etude de Jean Baptiste Badeaux Notaire et Greffier aux
Trois Rivières, par l'ordre de son Excellence Frédéric Haldimand, ci-devant Gouverneur-général et Commandant en Chef de cette Province. Noms

Names of Notaries.		Places where they resided.
Maitres,	Hafmeaux,	The town of Three-Rivers.
	Petit,	
	Caron,	
	Pressé,	
	Grandmesnil,	
	Poulin,	
	Le Prouft,	
	Pottier,	
	Dialle.	
Maitres,	Duclos,	de Batiscan.
	Rouillard,	
	Trottain,	
	Pollet,	
	Normandin,	Champlain.
	Chevalier,	St. Anne.
	Angé,	St. Pierre Lebéquet.
	Rigaud,	Masquinongé.
	Latoffe.	Chenail du Nord.

Three-Rivers, 12th January 1788.

(Signed)

BADEAUX, Not. & G^r.

	Noms des Notaires	Lieux ou ils résidoient
Maîtres	{ Hameau, - - - - - }	De la Ville des Trois Rivières.
	{ Petit, - - - - - }	
	{ Carron, - - - - - }	
	{ Pressé, - - - - - }	
	{ Grandménil, - - - - - }	
	{ Poulin, - - - - - }	
	{ Leproust, - - - - - }	
Maîtres	{ Pothier, - - - - - }	De Batiscan,
	{ Diette, - - - - - }	
	{ Duclos, - - - - - }	
	{ Rouillard, - - - - - }	
	{ Trottain, - - - - - }	
	{ Polet, - - - - - }	
	{ Normandin, - - - - - }	
	{ Chevalier, - - - - - }	
	{ Augé, - - - - - }	
	{ Rigaud, - - - - - }	Champlain,
	{ Lafoffe, - - - - - }	Ste. Anne,
		St. Pierre Lesbecquets.
		Mafkinongé,
		Chenail du Nord.

AUX TROIS RIVIERES, 12 Janvier, 1788.

(Signé)

BADEAUX, Notaire et Greffier.

SATURDAY, 23^d JULY 1791.AT THE COUNCIL-CHAMBER IN THE BISHOP'S PALACE.
PRESENT,HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONOURABLE
GUY LORD DORCHESTER Governor.The Honourable Major-General CLARKE *Lieutenant-Governor*,The Honourable WILLIAM SMITH Esquire, *Chief Justice*,

A N D

The Honourable	{	HUGH FINLAY,	{	GEORGE POWNALL,	} Esquires.
		THOS. DUNN,		HENRY CALDWELL,	
		EDW. HARRISON,		WILLIAM GRANT,	
		JOHN COLLINS,		FRANCIS BABY,	
		ADAM MABANE,		SAMUEL HOLLAND,	
		J. G. C. DE LERY,		CHAS. DE LANAUDIERE.	

Read a Report and Journal of the Committee, appointed on the 4th of January last, for the care of the ANCIENT FRENCH RECORDS, with four Receipts therein alluded to.

THE REPORT.

TO HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONOURABLE

GUY LORD DORCHESTER

Governor General of the Province of Quebec, &c. &c. &c.

REPORT OF THE COMMITTEE RESPECTING THE ANCIENT FRENCH RECORDS.

MAY IT PLEASE YOUR LORDSHIP,

THE Committee having met, in obedience to your Lordship's order in Council of the 4th of January last, and a section being made from divers reports, exhibiting a list of the Ancient books of French Records, and seven hundred printed copies being ready for distribution, to bring the public acquainted with the state of those important Archives, agreeable to the said order, the Committee thought proper to express their sentiments in sundry resolves stated in their Journal, a copy whereof is herewith annexed; and with the same, an account of divers records received into the Secretary's office, and others delivered, to be transmitted to the district of Three-Rivers—comprised in receipts by Mr. Secretary Pownall and Mr. Thomas from number one to four.

All which is nevertheless humbly submitted to your Lordship's great wisdom.

Signed by order of the Committee,

*Bishop's-Palace at QUEBEC, 21st July 1791.*WM. SMITH, *Chairman.*
EXTRACT

SAMEDI 23^e. JUILLET 1791.DANS LA CHAMBRE DU CONSEIL A L'E'VE'CHE'.
PRÉSENT.

SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER, *Gouverneur.*L'Honorable Major Général CLARKE, *Lieutenant-gouverneur.*L'Honorable WILLIAM SMITH, *Ecuier, Juge en Chef.*

ET

Les Honorables	{	HUGH FINLAY,	{	GEORGE POWNALL,	} Ecuïers.
		THOMAS DUNN,		HENRY CALDWELL,	
		EDWARD HARRISON,		WILLIAM GRANT,	
		JOHN COLLINS,		FRANÇOIS BABY,	
		ADAM MABANE,		SAMUEL HOLLAND,	
		J. C. G. DE LERY,		CHAS. DE LANAUDIERE.	

Lu un rapport et journal d'un Comité appointé le 4^e. de Janvier dernier pour le soin des Anciens Régîtres François, avec quatre regus y mentionnés.

RAPPORT

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER,

Gouverneur Général de la Province de Québec, &c. &c. &c.

RAPPORT DU COMITÉ REGARDANT LES ANCIENS RÉGITRES FRANÇOIS.

Qu'IL PLAISE A VOTRE SEIGNEURIE,

LE Comité s'étant assemblé en obéissance à l'ordre de votre Seigneurie en Conseil du 4^e. de Janvier dernier et ayant fait un choix de divers rapports, produisant une liste des anciens livres des régîtres François, et sept cents copies imprimées étant prêtes à être distribuées, pour faire connoître au Public l'état de ces archives importantes: conformément au dit ordre, le Comité a cru convenable d'exprimer ses sentiments dans différentes résolutions portées dans son journal, une copie duquel est cy annexée, et avec elle un état de divers régîtres reçus dans l'office du Secrétaire, et autres délivrés, pour être transmis au district des Trois-Rivières. Compris dans les regus de Mr. le Secrétaire Pownall et de Monfr. Thomas depuis nombre un jusqu'à quatre.

Le tout néanmoins soumis humblement à la profonde sagesse de votre seigneurie.

Signé par ordre du Comité,

*A l'Evêché à Québec, le 2^e. Juillet, 1791.*WILLIAM SMITH, *Président,*

EXTRACT FROM THE JOURNAL.

RESOLVED,

Second, That it may conduce to the security of the French Archives, that the several receipts aforementioned, be lodged in the Council-office, and entered, *at large with this Journal*, upon the Minutes of the Council.

Third, That for the better and more useful distribution of the printed statement, intitled, "*Antient French Archives*," it is expedient to direct that 150 copies be delivered to the Sheriff of the district of Quebec, as many to the Sheriff of Montreal, and 50 copies to the Sheriff of Three-Rivers, and 15 copies to the Sheriff of the district of Gaspé, and 40 copies to the Sheriff of Hesse, and 10 copies to the Sheriffs of each of the other districts of Lunenburg Mecklenburg and Nassau, and 60 copies to each of the Members of the Council, and 80 copies to the Bishop for the use of the clergy. And that the Sheriffs dispose the copies that may be sent to them respectively among the Judges, Magistrates, Officers and practitioners of the Courts of Justice, and chief and principal Inhabitants of their respective bailiwicks. And that the Clerk of the Council cause this Journal to be added to the printed book, and the order for such distribution to be notified in the Gazette, to the intent that the several Sheriffs and all others concerned may govern themselves accordingly.

ORDERED,

That the Chairman lay the original receipts aforementioned, with a copy of the Journal of the Committee to this day, before His Lordship; Ordered also, that the further consideration of the matters in reference be adjourned to the next call of the chair.

Signed by order

Council-Chamber Bishop's-Palace, 8th July, 1791.

WM. SMITH, Chairman.

THE RECEIPTS.

N^O I.

Secretary & Register's-Office Quebec, 9th Feb. 1791.

RECEIVED from the hands of *Mr. Panet*, clerk of the Court of Common-Pleas for the district of Quebec and deposited by him in this office under my inspection, conformable to a resolve and order of a Committee of Council respecting the preservation and deposition of the Antient French Records, communicated by the Chairman, of the Committee to the clerks of the Common-Pleas at Quebec on the 3d inst.—The following books and records, viz.

First: Sixty books of Record intitled, "*Régistres et plumitifs du Conseil Supérieur de Québec contenant Arrêts et Jugemens*," from N^O 1. to N^O 60.

Second. Three books intitled "*Productions des papiers, Affirmations des voyages &c.*" from N^O 61. to N^O 63.

Third. Four books intitled "*Régistres criminels*," from N^O 64. to N^O 67.

Fourth. One book intitled "*Régistre d'affirmations &c.*" N^O 68.

QUEBEC, 9th Feb. 1791.

GEO: POWNALL, Sec. & Regr.

Received a Duplicate of the above,

P. L. PANET,

N^O II.

EXTRAIT DU JOURNAL.

Requis.

Deuxième.— Qu'il peut être convenable pour la sûreté des archives françoises, que les divers regus cy dessus mentionnés, soient logés dans l'Office du Conseil et entrés dans leur entier dans ce journal, sur les minutes du Conseil.

Troisième.— Que pour la meilleure et plus utile distribution des états imprimés, intitulés, " *Annuel des Archives Françoises*," il est nécessaire d'ordonner, que 150 copies soient délivrées au sheriff du district de Québec, autant au sheriff de Montréal, et 50 copies au sheriff des Trois-Rivieres, 15 copies au sheriff du district de Gaspé, et 40 copies au sheriff de Hesse, et 10 copies à x sheriffs de chacun des autres districts, de Lunenburg, Mecklenburg, et Nassau; 6 copies à chacun des Membres du Conseil; 80 copies à l'Evêque pour l'usage du Clergé, et que les sheriffs distribuent les copies qui peuvent leur être envoyées respectivement, parmi les juges, les magistrats, les officiers et praticiens des cours de justice, et parmi les principaux habitans de leurs bailliages respectifs: et que le greffier du Conseil fasse ajouter ce journal au livre imprimé, et que l'ordre pour cette distribution soit publié dans la Gazette, afin que les divers sheriffs et autres qui y sont intéressés, puissent s'y conformer en conséquence.

ORDONNE,

Que le Président mette les regus originaux ci-dessus mentionnés, avec une copie du journal du Comité jusqu'à ce jour, devant sa seigneurie; ordonne aussi que la plus ample considération des matières en référence, soit ajournée à l'ordre prochain du Président.

Signé par ordre.

Chambre du Conseil à l'Evêché le 30. Juillet, 1791.

WILLIAM SMITH, *Président*.

L. E. S. R E Ç U S.

N^o I.

Office du Secrétaire et des Régîtres, Québec, 9c. Février, 1791.

RECU des mains de Messr. Panet, Greffier, de la Cour des Plaidoyers-communs pour le District de Québec, et déposés par lui dans cette office, sous mon inspection, conformément à une résolution et ordre du Comité du Conseil regardant la conservation et disposition des anciens régîtres François, communiqués par le président du Comité, aux Greffiers des Plaidoyers-communs à Québec, le troisième présent, les livres et régîtres suivans, sçavoir,

1. Soixante livres de régîtres intitulés, " *regîtres et plumitifs du Conseil supérieur de Québec* contenant arrêts et jugemens depuis N^o 1. jusqu'à N^o 60."
2. Trois livres intitulés " *productions des papiers, affirmations des voïages &c. depuis N^o 61 jusqu'à N^o 63.*"
3. Quatre livres intitulés, " *regîtres criminels, depuis N^o 64 jusqu'à N^o 67.*"
4. Un livre intitulé, " *régitre d'affirmations, &c. N^o 68."*

QUÉBEC, 9c. Février, 1791.

GEO: POWNALL, *Sec. et Reg.*

Regu un double du ci-dessus,

P. L. PANET.

N^o II.

Secretary & Register's-Office Quebec, Saturday 12th February 1791.

Continued to receive this day from Mr. Panet and to deposit in this office under my inspection, the following books and records viz.

One hundred and forty registers numbered from N^o 1 to 140, marked as commencing the 2d November 1666 and ending in 1759 intitled "PREVOTE."

Forty-four registers N^o 1 to 44, marked as commencing the first March 1667, and ending the 15th April 1759 intitled "INSINUATIONS."

An unbound book or fragment N^o 45, intitled "Papier Terrier ou registre de déclaration" à la censive de Québec" (very old) covered with a sheet of paper, from 1667 to 1668.

Ten bundles marked "Registres et procès verbaux des voyers."

Two papers N^o 1 & 2, intitled "Registres et plunitifs des causes de la juridiction de la rivière du Sud."

One bundle lettered A, intitled "Concessions en fief et roture, par divers Gouverneurs et Seigneurs."

Nineteen books N^o 1 to 14, and numbers 16, 17 & 18, and two books numbered 24—24 A, & 24 B, intitled "Repertoires des Notaires."

One bundle in pasteboard intitled "Actes déposés pour servir comme minutes jusqu'en 1759 &c. &c.", Received a duplicate of the above, GEO: POWNALL, Secy. & Regr.

P. L. PANET.

N^o III.

Secretary & Register's-Office Quebec, 14th & 15th February 1791.

Continued to receive from Mr. Panet and to deposit in this office the following records, viz,

Bundles of papers or cartons filed "Etudes des notaires" as follow.

Thirty-five of Monfr. Vachon Notary.

Ten of Monfr. Larue - - - do.

Fifty-nine of Monfr. Duprat - do.

Twenty-six of Monfr. Fortier do.

Thirteen of Monfr. Parent - do.

Three of Monfr. Janneau - - do.

One of Monfr. Alliez - - do.

Forty-one of Monfr. Michon - do.

Four of Monfr. Duguet - - do.

Eight of Monfr. Barbel - do.

Twenty-five and some loose sheets of Monfr. Rageot - - do.

Six of Monfr. Guiliart Fleury do.

One

Office du Secrétaire et des régistres, Québec, Samedi 12 Février 1791.

Continué à recevoir ce jour de Mr. Panet, et à déposer dans cette office sous mon inspection les livres et régistres suivants, savoir:

Cent quarante régistres numbrés depuis N^o 1. jusqu'à 40. marqués commencer le 2 Novembre 1666 et finir en 1759 intitulés " prévôté."

Quarante quatre régistres depuis N^o 1. jusqu'à 44 marqués commencer le premier Mars 1667 et finir le 15 Avril 1559 intitulés, " innuations."

Un livre ou fragment point relié N^o 45 intitulé, " papier terrier ou registre de déclarations à la censive de Québec." (très vieux) couvert avec une feuille de papier, depuis 1667 jusqu'à 1668.

Dix liasses marquées, " régistres et procès verbaux des voyers."

Deux papiers N^o 112 intitulés, " régistres et plunitifs des causes de la Jurisdiction de la Riviere du Sud."

Une liasse Jettrée A intitulée, " concessions en fief et roture, par divers gouverneurs et seigneurs."

Dix neuf livres depuis N^o 1. jusqu'à 14 et nombres 16, 17 et 18, et deux livres numérotés 24—24 A et 24 B. intitulés, " répertoires des notaires."

Une liasse en carton intitulée, " actes déposés pour servir comme minutes jusqu'en 1759 &c."

GEO: POWNALL, Sec. et Regs

Reçu un double du ci-dessus,

P. L. PANET.

N^o III.

Office du Secrétaire et des Régistres, Québec 14e et 15e. Février, 1791.

Continué à recevoir de Mr. Panet et à déposer dans cette office les régistres suivants, savoir.

Liaises de papiers ou cartons intitulées " études des notaires." comme suit :

Trente cinq de Mr. Vachon, Notaire.

Dix de Mr. Larue, - - - ditto.

Cinquante neuf de Mr. Duprat, do.

Vingt-six de Mr. Fortier, - - do.

Treize de Mr. Parent, - - - do.

Trois de Mr. Jannau, - - - do.

Un de Mr. Alliez, - - - do.

Quarante un de Mr. Michon, - do.

Quatre de Mr. Dugnet, - - do.

Huit de Mr. Barbel, - - - do.

Soixante et quinze et quelques feuilles détachées de Mr. Rageot, - do.

Six de Mr. Guilart Fleury, - do.

One of Monfr. Querverfo	-	Notary.
Twenty-eight of Monfr. Barolet from 1731 to 1759 et 60	- -	do.
Seven of Monfr. Fs. Rageot	-	do.
One of Monfr. Marpis	-	do.
Sixteen of Monfr. Geneste	-	do.
Eleven of Monfr. Huot	-	do.
One of Monfr. Bellevue	- -	do.
Five of Monfr. Richard	-	do.
Eighteen of Monfr. Dionne	-	do.
Three of Monfr. Rivet	-	do.
Three of Monfr. Boiffeau	- -	do.
One of Monfr. Guille. Roger	-	do.
One of Monfr. Roy	- -	do.
One of Monfr. Rageot	- -	do.
Four of Monfr. Decharney	-	do.
Thirteen of Monfr. Dupont	-	do.
Three of Monfr. Louet Pere	-	do.
Twenty-three of Monfr. La Cetièrre	do.	
Twenty of Monfr. Rouffelot	-	do.
Twenty-eight of Monfr. Gachet	do.	
Ten of Monfr. Dulaurent	-	do.
Thirteen of Monfr. Pinguet	-	do.
Five of Monfr. Audouart	- -	do.
Three (and inventory) of Monfr. de Honoré Neuville	- -	do.
Five of Monfr. Hiché	-	do.
Fifteen of Monfr. Dubreuil	-	do.
Seven of Monfr. Becquet	- -	do.
Ten of Monfr. Bessand	- -	do.
Ten of Monfr. Pinguet	- -	do.
Twenty-one of Monfr. Boucault	do.	
One of La Rivierre	- -	do.

Two bundles filed *Anciennes Minutes des Notaires hors de leur rang.*

Eleven

Une de Mrs. Querverfo,	Notaires
Soixante et dix huit, de Mrs. Barolet	
depuis 1731 à 1759 et 60.	Notaire.
Sept de Mrs. Frs. Rageot,	- - do.
Une de Mrs. Marois,	- - - do.
Seize de Mrs. Geneste,	- - - do.
Onze de Mrs. Huot,	- - - do.
Une de Mrs. Bellevue,	- - - do.
Cinq de Mrs. Richard,	- - - do.
Dix-huit de Mrs. Dionne,	- - do.
Trois de Mrs. Rivet,	- - - do.
Trois de Mrs. Boisseau,	- - - do.
Une de Mrs. Guile. Roger,	- do.
Une de Mrs. Roy,	- - - do.
Une de Mrs. Rageot,	- - - do.
Quatre de Mrs. Decharney,	- - do.
Treize de Mrs. Dupont,	- - - do.
Trois de Me. Louet, pere,	- - do.
Vingt-trois de Mrs. Lacétière,	- do.
Vingt de Mrs. Rousselot,	- - do.
Vingt-huit de Mrs. Gachet,	- do.
Dix de Mrs. Du Laurent,	- - do.
Treize de Mrs. Pinguet,	- - - do.
Cinq de Mr. Audouart,	- - - do.
Trois (et inventaire) de Mrs. de Ho-	
noré Neuville,	- - - - do.
Cinq de Mrs. Hiché,	- - - do.
Quinze de Mrs. Dubreuil,	- - do.
Sept de Mrs. Becquet,	- - - do.
Dix de Mrs. Belfond,	- - - do.
Dix de Mrs. Pinguet,	- - - do.
Vingt-un de Mr. Boucanet,	- - do.
Une de Larivière,	- - - do.

Deux liasses intitulées, "anciennes minutes des Notaires hors de leur rang."

Eleven of Salliant Notary.

Twenty of M. Louet fils - - do.

Fourteen of Chambalon - - do.

Five of Mr. La Four - - do.

Twenty-two of Mr. Charet - - do.

One of Monfr. Moreau - - do.

One of Monfr. Denoyer Prêtre.

One of Laferté le Pailleur Notary.

One of Claude Aubert - - do.

Two bundles *Etudes* several notaries.

Forty-seven bundles filed *Registres des Bâtemes Sepultures et Mariages*.

Various bundles filed *Curatelles et Tutelles, &c.*

One bundle *Enchere par Licitations*.

A variety of papers stated by Mr. Panet to have been intitled in the Archives *Papiers judiciaires* when he was appointed clerk of the common-pleas, and which he found lying on the ground and were put upon shelves by him. They appear to be papers of various proceedings in the different Courts, all mixed together.

One case about half full of similar papers.

Received a duplicate of the above.

GEO: POWNALL, Secy. & Regr.

P. L. PANET.

Received 23d March, a bundle filed *Minutes des Notaires dont les études sont aux Trois Rivières*.

Received a duplicate of the above.

GEO: POWNALL, Sec. & Regr.

P. L. PANET.

TRANSLATION OF N^o 4.

A list of the Archives concerning the ancient jurisdiction of Three-Rivers delivered to Chas. Thomas Esquire, clerk of the court of common-pleas of the new district of Three Rivers, in the presence of the Honorable Adam Mabane, Thomas Dunn and Chauffegros de Lery, pursuant to the order of his Excellency the Governor in council of the 4th January 1791.

Three registers or *cayers* N^o 1, 2, 3, appearing to be registers of *Assemblées de Parents*, and a bundle of papers of the same tenor.

Nineteen registers or *cayers*, N^o 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 29, 31, 32, 35, 36, 38, containing *insinuations* from 1675 to 1758, irregular in point of succession of years.

Five registers or *cayers* N^o 1, 2, 3, 4, 5, containing criminal causes from 1667 to 1759, irregular as to succession of years.

Forty-seven registers or *cayers* of the royal jurisdiction of Three-Rivers in civil causes from 1658 to 1743, irregular as to succession of years. The said *cayers* are numbered from
1 to

Onze de Salliant, - - - Notaire,
 Vingt de Mrs. Louet, fils, - .. do.
 Quatorze de Chambalon, - - - do.
 Cinq de Mrs. Latour, - - - do.
 Vingt deux de Mrs. Charet, - - - do.
 Une de Mrs. Moreau, - - - do.
 Une de Mrs. Dénoyer, prêtre,
 Une de Mrs. Laferté Lepailleur, do.
 Une de Mrs. Claude Aubert, - do.

Deux liasses, "Etudes," de plusieurs Notaires.

Quarante sept liasses intitulées, "réglstres des baptêmes, sépultures et mariages."

Diverses liasses intitulées, "curatelles et tutelles, &c."

Un liasse, "enchere par licitation."

Une variété de papiers annoncés par Mr. Panet avoir été intitulés, dans les archives "papiers inutiles," lorsqu'il fut appointé Greffier des Plaidoyers-communs, qu'il trouva étendus sur le plancher, et qu'il remit lui-même sur les tablettes, ils paroissent être une variété de procédures dans les différentes cours, mêlées ensemble.

Une boite à moitié pleine de Papiers semblables.

GEO: POWNALL, Sec. et Reg.

Reçu un double du ci-dessus,

P. L. PANET.

Reçue 23e. Mars, une liasse intitulée, "Minutes des Notaires dont les études sont aux Trois-Rivieres."

GEO: POWNALL, Sec. et Reg.

Reçu un double du ci-dessus,

P. L. PANET,

N° IV.

État des archives concernant l'ancienne Jurisdiction des Trois Rivieres remises à Charles Thomas Ecuyer Greffier de la Cour des Plaidoyers-communs du nouveau district des Trois-Rivieres en présence des Honorables Adam Mabane, Thomas Dunn et Chauffé Gros de Lery en conformité de l'ordre de son Excellence le Gouverneur en Conseil du 4e. Janvier 1791.

Trois réglstres ou Cahiers N° 1 2 3 paroissant être des réglstres d'assemblées de parents, et une liasse de papiers de la même teneur.

Dix neuf réglstres ou cayers N° 1. 2. 3. 4. 5. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 29 31. 32. 35. 36. 38. contenant intinuations depuis 1675 à 1758 sans suite d'années.

Cinq réglstres ou cahiers N° 1. 2. 3. 4. 5. contenant causes criminelles depuis 1675 à 1759 sans suites d'années.

Quarante sept réglstres ou cahiers de la Jurisdiction royale des Trois Rivieres dans les causes civiles depuis 1658 à 1743 sans suite d'années. Les dits cahiers numérotés depuis 1 à 47,
 N 2 les

1 to 47—N^o 24 & 25 contain sales by *Licitation* from 1701 to 1715—N^o 35 contains *oppositions*, *affirmations* and *protestations*, from 1st March 1744, to 23d November 1756—and N^o 36 contains *licitations* from 1747 to 1750.

QUEBEC, 7th March 1791.

P. L. PANET.

I have received from P. L. Panet Esquire, the registers and *cayers* above described, whereof he is discharged——At Quebec, the 7th of March 1791.

CHAS. THOMAS, C. C. P. for the district of Three-Rivers.

His Lordship taking the said report and journal with the receipts accompanying the same, into consideration, was pleased with the advice of the council, to approve of the course recommended by the committee, and it is accordingly ordered, that the same be carried into execution.

J. WILLIAMS, C. C.



les N^o 24 et 25 contiennent des ventes par licitation depuis 1701 à 1715. Le N^o 35 contient des oppositions, affirmations et protestations depuis le 1er. Mars 1744 au 23 Novembre 1756, et le N^o 36 contient des licitations depuis 1747 à 1750.

QUÉBEC, 7 Mars, 1791.

P. L. PANET.

J'ai reçu de Pierre Louis Panet Ecuyer les régistres et cahiers ci-dessus décrits, dont décharge. — À QUÉBEC, le 7 de Mars, 1791.

CHAS. THOMAS, G. P. C. pour le district des Trois-Rivieres.

Sa Seigneurie prenant en considération les dits rapport et journal avec les reçus qui l'accompagnent, a bien voulu, avec l'avis du Conseil, approuver les mesures recommandées par le Comité, et il est en conséquence ordonné qu'elles soient mises en exécution.

(Signé)

J. WILLIAMS, C. C.

